

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2025 – 2030

Procès-verbal

de la séance du mardi 26 mai 2026

M. Howard NOBS, Président

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2026
20h00 - Salle du Conseil municipal

2025 - 2030
04

PROCÈS-VERBAL

Présents	M. Howard NOBS, Président, M. Claude ANGELOZ (PLR), M. Nicolas AUBERT (LED), M. Mathieu BEER (SOCIALISTES), Mme Katia BENTO PINTO (SOCIALISTES), Mme Béatrice BESSE (PLR), M. Pierre BLEIKER (VERT.E.S), M. Cédric BRINER (VERT.E.S), M. Gilles-Olivier BRON (PLR), Mme Mélinda BUNTSCU (VERT.E.S), Mme Manon CARNINO (SOCIALISTES), M. Thierry CERUTTI (MCG), M. Denis CHIARADONNA (SOCIALISTES), M. Léo DUNKEL (SOCIALISTES), M. Rui (Patrick) FERREIRA (UDC), Mme Anabela FRAGA (MCG), Mme Arlinda GAXHERRI (MCG), Mme Diane (Roselyne) GRABER (LED), M. Etrit GRAINCA (MCG), M. Xhavit ISLAMI (LED), M. Thibaut JOTTERAND (SOCIALISTES), Mme Barbara LANZILAO (VERT.E.S), M. Yves MAGNIN (CENTRE-VERT-LIBÉRAUX), M. Pablo MARIN (SOCIALISTES), M. Johan MARTENS (SOCIALISTES), Mme Josette MARTENS (SOCIALISTES), Mme Leila MÜLLER (CENTRE-VERT-LIBÉRAUX), M. Daniel NOËL (UDC), Mme Hélène PIGUET MARTENET (UDC), Mme Ana ROCH (MCG), M. Djawed SANGDEL (LED), M. Eron SELIMI (MCG), Mme Egzona SHURDHANI (JAHJI) (MCG), Mme Magdalena SOWINSKA (VERT.E.S), Mme Emina SULJIC (SOCIALISTES), M. Pierre TERRY (PLR), Conseillers municipaux
Assistent	M. Gian-Reto AGRAMUNT (PLR), Maire, MM. Mathias BUSCHBECK (VERT.E.S) et Martin STAUB (SOCIALISTES), Conseillers administratifs, M. Michel BUERGESSER, Secrétaire général, Mmes Lara BRINER et Nastassia LECOCQ, secrétaires

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE : 20H00	3
1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2026	3
2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL	4
3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	5
4. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026-2027	7
5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS	8
5.A) CRÉDIT BRUT DE RÉALISATION DE CHF 783'000.00 TTC DESTINÉ À L'ÉTAPE 2 POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ABRIBUS AVEC TOITURE VÉGÉTALISÉE (M. CHIARADONNA, RAPPORTEUR) (DA 022 – 26.04)	9
5.B) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'610'000.00 TTC DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS DU GRAND-CHAMP ET DES GREBATTES (MME FRAGA, RAPPORTEURE) (DA 023 – 26.04)	13
6. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION	17
6.A) CONSTITUTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE DE VERNIER ET LES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE (SIG) SUR LES PARCELLES 1419, 1420, 3415, 3429, 3596, 3598 ET 5089 DE VERNIER (M. BLEIKER, RAPPORTEUR) (DA 009 A – 26.03)	17
6.B) APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV) (MME FRAGA, RAPPORTEURE) (DA 004 – 26.04)	22
6.C) APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2025 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRÉ-BOIS (M. ANGELOZ, RAPPORTEUR) (DA 005 – 26.04)	25
6.D) PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2025 (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR) (DA 006 – 26.04)	27
7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	32
7.A) FIXATION DE COMMISSAIRES PAR COMMISSION (M. JOTTERAND) (DM 031 – 26.05)	32
7.B) SUSPENSION DES TRAVAUX DU BHNS SUR LA ROUTE DE VERNIER JUSQU'À LA RÉALISATION DU BARREAU DE MONTFLEURY ET DE LA DEMI-JONCTION AUTOROUTIÈRE DE VERNIER-SUD (MME MÜLLER ET M. MAGNIN) (DM 051 – 26.05)	38

8.	PÉTITIONS	42
9.	PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	42
9.A)	CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 1'200'000.00 TTC POUR DES AMÉNAGEMENTS CONTRIBUANT À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR DANS LES ÉCOLES DE CHÂTELAINE, VERNIER-PLACE ET BOURQUIN (DA 040 – 26.05)	42
9.B)	CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER (DA 041 – 26.05)	44
9.C)	PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DE SIX DOUZIÈMES PROVISIONNELS COUVRANT LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2026 (DA 043 – 26.05)	44
9.D)	CRÉDIT DE CHF 240'000.00 TTC POUR L'ACHAT DE MACHINES ET D'ENGINS D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN (DA 044 – 26.05)	53
10.	PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	54
11.	MOTIONS	54
11.A)	DÉPLACEMENT OU REMPLACEMENT DU RÂTELIER À VÉLO SITUÉ 2 ROUTE DE PENEY À VERNIER (M. TERRY) (M 039 – 26.05)	54
11.B)	POUR UNE AIRE DE JEUX ET UN PRÉAU ADAPTÉS À L'ÉCOLE DE L'ÉTANG (M. FERREIRA) (M 042 – 26.05)	62
11.C)	SAUNAS (MMES LANZILAO ET SOWINSKA, MM. BLEIKER ET BRINER) (M 046 – 26.05)	66
11.D)	PARTICIPATION CITOYENNE POUR LE PROJET DE LA POSTE DU VILLAGE (MM. MARTENS ET JOTTERAND) (M 047 – 26.05)	68
11.E)	MORATOIRE CONTRE LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN INCINÉRATEUR À LA STEP D'AÏRE (MME GRABER, MM. AUBERT, ISLAMI ET SANGDEL) (M 050 – 26.05)	70
11.F)	UN ACCUEIL CONVENABLE DE NOS CHIENS (MME MULLER ET M. MAGNIN) (M 052 – 26.05)	83
11.G)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 263 – 23.06 « BABYSITTING POUR LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL » (M 263 A – 24.05)	86
12.	RÉSOLUTIONS	87
12.A)	POUR L'INTRODUCTION OPÉRATIONNELLE DES RADARS ANTI-BRUIT À VISÉE DE SANCTION (M. MARTENS, MMES BENTO-PINTO ET CARNINO, MM. BEER ET CHIARADONNA) (R 048 – 26.05)	87
12.B)	PAS D'AUSTÉRITÉ SUR LE DOS DES COMMUNES ! (MM. BEER, CHIARADONNA, MARIN ET JOTTERAND) (R 049 – 26.05)	90
12.C)	LE RESPECT DES COMPÉTENCES BUDGÉTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL	96
13.	INTERPELLATIONS	97
13.A)	RÉPONSE ORALE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À L'INTERPELLATION I 037 – 26.04 « BUDGET 2026, DES NOUVELLES » (M. MAGNIN)	97
13.B)	NANT DES GREBATTES, UN CHEMIN À L'ABANDON OU À DÉVELOPPER ? (I 055 – 26.05) (M. MAGNIN)	99
14.	QUESTIONS ÉCRITES	102
14.A)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 012 – 26.03 « UNE MEILLEURE DESSERTE DE LA ZONE DE DÉTENTE DU MOULIN PAR LES TPG ? » (QE 012 B – 26.03)	102
14.B)	« DENRÉES ALIMENTAIRES AUX DÉMUNIS » (M. ANGELOZ) (QE 045 – 26.05)	103
14.C)	OBSTRUCTION DU PASSAGE PIÉTONNIER SOUS-VOIE PAILLY » (M. NOËL) (QE 046 – 26.05)	104
14.D)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 019 – 26.03 « VÉGÉTALISATION DANS NOS RUES » (QE 019 A – 26-05)	105
14.E)	ÉPICERIE SOLIDAIRE D'AÏRE (M. MAGNIN) (QE 054 – 26.05)	107
15.	QUESTIONS ORALES	107

SEANCE PUBLIQUE : 20H00

La séance publique est ouverte sous la présidence de M Howard NOBS.

M. NOBS, Président : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, bonsoir. Soyez les bienvenus.

Veillez terminer de vous installer. Il est 20h00. Je déclare la séance ouverte.

Je salue M. le Maire, les Conseillers administratifs, le Secrétaire général, nos secrétaires, ainsi que les représentants des médias et les personnes du public présentes dans la salle.

Y a-t-il des personnes à excuser au procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas. Personne n'est à excuser. Tout le monde est présent. C'est très bien.

Nous pouvons passer au point 1) de l'ordre du jour.

Je passe au premier point de l'ordre du jour.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

M. NOBS, Président : vous avez pu consulter ce procès-verbal dans CMNET.

Nous pouvons lancer le vote.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La machine est en train de chauffer. Nous avons démarré trop vite.

Arrivée de Mme MARTENS à 20h05 et de M. CERUTTI à 20h07.

Voilà. Je recommence. Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Arrivée de M. SELMI à 20h15.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, vu que la technologie est contre nous, je vous propose de valider ce procès-verbal à main levée, le temps que le système se mette en route pendant les communications du Bureau.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est accepté par 36 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous pouvons passer au point 2) de l'ordre du jour.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. NOBS, Président : nous avons reçu un courrier de M. Yves OBERSON nous informant de sa démission du Conseil municipal avec effet le 4 mai 2026. Je vous en donne très brièvement lecture.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,*

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de ma fonction de Conseiller municipal de la Ville de Vernier avec effet au 4 mai 2026.

Cette décision est motivée pour des raisons de santé qui ne me permettent plus d'exercer mon mandat dans les conditions souhaitées.

Ayant eu l'honneur de siéger au sein du Conseil municipal depuis mon assermentation intervenue le 16 mars 2026, je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues, ainsi que les services de l'Administration, pour la qualité des échanges et du travail accompli.

Je vous prie de prendre acte de ma démission et de procéder aux démarches nécessaires à mon remplacement conformément aux dispositions en vigueur.

Je vous adresse, Mme la Présidente, - je dois dire que c'est M. le Président – Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, mes meilleures salutations.

Yves OBERSON, Conseiller municipal

Nous avons reçu un courrier de Mme Stéphanie ROSSI, présente dans le public et que je salue, vient-ensuite sur la liste UDC, qui accepte son mandat de Conseillère municipale. Sa prestation de serment devrait logiquement intervenir lors de notre prochaine plénière.

Je me suis rendu à la Cérémonie des noces d'or, de diamant et de platine le 21 mai 2026 à 18h30 à l'école de Vernier-Place avec M. ANGELOZ pour le Bureau. Mme FRAGA, MM. DUNKEL et MARIN nous ont également fait l'amitié de leur présence.

...

Voilà, on m'a coupé la parole. Pardon.

M. TERRY était également présent mais en une autre qualité puisque son épouse et lui célèbrent leurs cinquante ans de mariage le 4 juin prochain m'a-t-il confié. Toutes nos félicitations à ce couple.

Applaudissements dans la salle.

Merci à M. le Maire et au Conseil administratif pour leur accueil. Merci aux services et aux personnes ayant œuvré au succès de cette manifestation.

Je marque une pause pour aller chercher quelque chose se trouvant sous mon bureau...

Nouveaux applaudissements dans la salle.

Alors ce n'est peut-être pas la coupe du délibératif le plus efficace mais c'est la coupe du Challenge des élus du Canton de Genève, un tournoi de football qui a eu lieu ce samedi au Centre sportif des Cherpines.

Vous l'aurez compris, Vernier est revenu victorieux. Toutes nos félicitations à cette équipe caractérisée par sa mixité, une mixité tant au niveau des genres qu'au niveau du délibératif et de l'exécutif.

Félicitations à Mmes FRAGA et SULJIC, à MM. AUBERT, BEER, BUSCHBECK, DUNKEL, GRAINCA et SELIMI sauf erreur. J'espère ne pas oublier un footballeur verniolan !

Encore une fois bravo et le revers de la médaille c'est que Vernier devra organiser la prochaine compétition, si j'ai bien compris, l'année prochaine.

Nous pouvons passer au point 3) de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. NOBS, Président : je vais céder la parole à M. le Maire.

Alors nous avons un petit souci technique. Nous allons demander de bien vouloir retirer la carte et de la réinsérer pour relancer le système.

On me fera signe quand c'est bon.

Voilà, nous allons tous essayer de réinsérer nos cartes.

Peut-être sont-ce les températures qui ont détraqué notre système !

Je vais passer la parole à M. le Maire avec toutes nos excuses pour les communications du Conseil administratif.

M. AGRAMUNT, Maire :

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme nous vous l'avions annoncé le 31 mars dernier le traditionnel point 1 de ces communications consacrées à la statistique n'est plus invoqué que lorsque des modifications interviennent pour les chiffres de la population (ce qui n'est pas le cas) ou lorsque des données particulières sur l'emploi sont à signaler ce qui est le cas.

1 Emploi : intéressante publication de Statistique Genève

Je tiens à relever la publication d'une étude de StatistiqueGenève dont la presse locale s'est fait largement l'écho et qui porte sur l'emploi dans le canton de Genève et ses communes de 1995 à 2023 (Communications statistiques n° 77, mai 2026 : Emploi dans le canton de Genève et ses communes de 1995 à 2023).

On y apprend notamment et sans surprise que la présence de zone dédiée à l'industrie et à l'artisanat explique largement l'essor de l'emploi dans certaines communes. Le ratio emplois / population pour Vernier s'établissait en 2023 à 0.6 (21 099 emplois pour 37 536 habitants), un ratio identique à celui de Lancy, mais inférieur à celui d'autres communes suburbaines (Meyrin 1.1 et Carouge à 1).

La période considérée ne prend pas en compte les modifications apportées par le développement de l'Étang et ceux qui sont à venir avec l'essor de la ZIMEYSAVER.

Gageons que les prochaines études pourraient apporter un regard différent sur le tissu économique de notre Commune.

2 Nomination des membres de la FMCV par le Conseil administratif

Le Conseil administratif a procédé à la désignation de 8 membres au sein du Conseil de la Fondation pour les maisons communales de Vernier (FMCV) conformément à l'art. 10 al. 2 let b des statuts.

L'ensemble des personnes désignées siégeaient déjà au sein du Conseil. Ces nominations traduisent la confiance du Conseil administratif dans l'action menée au sein de la FMCV et sa volonté de garantir une forme de stabilité. Il a réuni ses représentants pour leur exprimer de vive voix son attachement aux valeurs et à l'exemplarité que la FMCV se doit de porter en sa qualité de propriétaire public dans un contexte où la crise du logement persiste à maints égards.

3 Ouverture partielle de la passerelle de l'Aventure

Depuis le 6 mai 2026 une liaison provisoire permet aux piétons et cyclistes de circuler entre le quartier de l'Étang et le Blandonnet International business center (BIBC). L'ouverture en totalité est prévue à la fin de l'année. Rappelons que cet ouvrage s'inscrit dans le tracé de la voie verte d'agglomération rive droite, actuellement en cours de réalisation.

4 Travaux sur Château Bloch

La fin des travaux sur le chemin de Château-Bloch va fortement impacter le trafic pour les usagers du secteur avec une fermeture partielle entre le 10 juillet et le 13 août, ne permettant plus de se rendre aux Libellules par cet accès. Une information complète va être apportée aux riverains dans ActuVernier ainsi que lors d'une séance publique qui aura lieu le 11 juin.

5 Rencontre semestrielle avec la FTI

La Fondation pour les terrains industriels (FTI) avance dans la définition de ses projets d'infrastructure dans le périmètre de la ZIMOGA en conformité avec le plan directeur qui règle le développement de la zone. Le calendrier est toutefois affecté par un recours et des oppositions qui devront être levés. La Commune continue de suivre le bon développement de cette zone importante pour la Commune.

Finalement, comme l'a relevé le Président, nous adressons nos félicitations à l'équipe de foot de Vernier qui a battu celle du Grand Conseil lors d'une confrontation au meilleur des 7 manches.

Nous saluons également la performance de nos équipes de pétanque qui se sont classées parmi les meilleures équipes d'un tournoi relevé.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces communications.

Mon mandat de Maire n'ayant pas bénéficié de la même prolongation que le vôtre, je clos aujourd'hui mes interventions au point 3 de votre ordre du jour, mon collègue STAUB, Maire désigné, reprenant le flambeau dès le mois de juin.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. le Maire.

Toutes nos félicitations à M. STAUB.

Le point 3) étant clos, nous pouvons attaquer le point 4) de l'ordre du jour.

4. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026-2027

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose de le reconduire dans sa composition actuelle pour l'année 2026-2027.

Pour mémoire, moi-même en qualité de Président, M. ANGELOZ en qualité de 1^{er} Vice-Président, M. MARTENS en qualité de 2^{ème} Vice-Président, Mme LANZILAO comme Secrétaire, M. MAGNIN comme Vice-Secrétaire et comme membres, M. AUBERT et Mme ROCH. Je crois que je n'ai oublié personne.

À moins que quelqu'un ne s'y oppose, je vous propose de reconduire toutes ces personnes en bloc en appuyant formellement sur les boutons de vote et en espérant que la machine soit revenue à de meilleurs sentiments.

Apparemment personne ne s'oppose à la reconduction du Bureau des personnes que je viens de citer en leur qualité respective.

L'appareil ne fonctionnant toujours pas, je vais vous faire voter à main levée la reconduction du Bureau.

Celles et ceux qui approuvent la reconduction du Bureau votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.

Je sais qu'il est inélégant de voter pour soi-même mais vu que la machine ne fonctionne pas.

La machine fonctionne mais ce sont nos téléviseurs qui ne fonctionnent pas.

Le problème c'est que nous ne voyons pas si des personnes n'ont pas exercé leur droit de vote.

La reconduction du Bureau est acceptée par 30 OUI (9 SOCIALISTES, 4 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 4 LED, 3 PLR, 3 UDC) et 4 abstentions (1 SOCIALISTES, 1 VERT.E.S, 1 PLR, 1 UDC).

M. NOBS, Président : j'aimerais maintenant répéter cette opération pour les Suppléants que les partis avaient désignés.

Pardon. Votre nom ne s'affichait pas sur mon écran.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Je crois qu'il faut que nous abandonnions le système électronique ce soir. Nous allons voter à main levée, ceci dans la transparence des votes et que nous soyons certains que les gens ont voté et que nous soyons sûrs des résultats.

Je vous invite à ne pas continuer si les résultats ne sont pas affichés.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Je propose quand même de clore ce point et après je vais suspendre quelques instants la séance pour consulter les membres du Bureau, y compris vous, pour la suite des opérations comme vous l'avez proposé.

Donc, je disais que nous avons des membres Suppléants du Bureau désignés par leur parti respectif.

Nous avons Mme BUNTSCHU, Mme GAXHERRI, Mme GRABER, Mme MÜLLER, M. NOËL, Mme SULJIC et M. TERRY qui étaient désignés par leur parti respectif en tant que suppléant.

Souhaitez-vous également les reconduire ou les partis souhaitent-ils opérer des changements ?

Je vais vous faire voter la reconduction des membres Suppléants du Bureau que leur parti respectif avait désigné au mois de mars.

Celles et ceux qui acceptent la reconduction des membres Suppléants du Bureau votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La reconduction des membres Suppléants du Bureau est acceptée par 29 OUI (10 SOCIALISTES, 4 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 3 LED, 4 PLR, 2 UDC) et 1 abstention (1 VERT.E.S).

M. NOBS, Président : comme promis, je suspens quelques instants la séance pour consulter brièvement le Bureau sur le système de vote.

Interruption de séance de quelques minutes.

M. NOBS, Président : voilà Messieurs, Dames, vous pouvez reprendre place. La séance continue.

Le Bureau procédera à l'ancienne.

Je mettrai à contribution nos Vice-Présidents. M. MARTENS scrutera plutôt les bancs de gauche et M. ANGELOZ les bancs de droite. Après, nous ferons un petit calcul arithmétique.

Cette question étant réglée, nous pouvons passer au point 5) de l'ordre du jour.

M. NOBS, Président :

5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS

5.A) CRÉDIT BRUT DE RÉALISATION DE CHF 783'000.00 TTC DESTINÉ À L'ÉTAPE 2 POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ABRIBUS AVEC TOITURE VÉGÉTALISÉE (M. CHIARADONNA, RAPPORTEUR) (DA 022 – 26.04)

Rapport de la commission du Génie civil et des équipements du 7 mai 2026

Rapporteur : Denis Chiaradonna

DA 022 – 26.04 CRÉDIT BRUT DE RÉALISATION DE CHF 783'000.00 TTC DESTINÉ À L'ÉTAPE 2 POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ABRIBUS AVEC TOITURE VÉGÉTALISÉE

Le Conseil municipal a voté en 2022 un crédit de réalisation de CHF1'060.000.00 TTC destiné à l'étape 1 pour la mise aux normes PMR des arrêts TPG et l'installation de nouveaux abribus avec toiture végétalisée (DA 204 – 22.10). Cette première phase a permis à la Ville de Vernier de mettre en conformité 17 arrêts TPG en application de l'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur les exigences techniques concernant les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OETHand). La Commune a profité de ces travaux pour remplacer les anciens abribus par des nouveaux modèles avec toiture végétalisée, conformément à la charte d'aménagement urbain conçue par la Ville de Vernier.

Ces nouveaux abribus avec toiture végétalisée sont aussi installés dans tous les projets récents (achevés ou en cours), tels que le Quartier de l'Étang, le bus à haut niveau de service (BHNS), la route de l'Usine-à-Gaz et le chemin du Château-Bloch.

D'une manière générale, depuis quelques années déjà, les toits des constructions neuves ou existantes connaissent une profonde mutation. Ils ne se limitent plus à leur fonction originelle de couverture. Désormais assimilés à un sol, ces cinquièmes façades hébergent des aménagements aux fonctions variées : terrasses publiques, cours d'école, lieux d'expositions artistiques, places, ou encore surfaces vouées aux plantations. Ainsi, la toiture d'un abribus peut elle aussi être traitée comme une cinquième façade dont la fonction ne se limite pas uniquement à abriter les utilisateurs des transports en commun. Son utilisation pour augmenter les surfaces végétalisées en milieu urbain représente donc une opportunité aux multiples vertus.

Une toiture totalement végétalisée permet de limiter la charge thermique de celle-ci et de favoriser la biodiversité en ville. À titre de comparaison, une toiture traditionnelle en été peut atteindre une température de 60°C, alors qu'une toiture végétalisée atteindra seulement 40°C. De plus, une telle couverture offre l'avantage de récupérer et stocker une partie des eaux de pluie dans le substrat ; cette approche contribuant aussi à limiter la charge thermique sur l'abribus, tout en participant à la diminution des îlots de chaleur.

Conformément au phasage des travaux exposé dans la DA 204 – 22.10, la Ville de Vernier disposera à terme de 91 arrêts TPG dont 64 seront équipés d'un abribus.

En 2024, la Commune possédait 7 abribus avec une toiture végétalisée : 4 dans le quartier de l'Étang, 1 sur la route de Peney (arrêt Marché) et 2 sur la route de Montfleury (arrêt Delay).

Dans le cadre de la DA 204 – 22.10, la Commune a d'installé 6 nouveaux abribus avec toiture végétalisée : 2 sur la route du Bois-des-Frères (arrêt Château-Bloch), 2 sur le chemin de l'Ecu (arrêt Libellules et Écu), 1 sur la route d'Aire (arrêt Pont Butin), 1 sur le chemin des Sellières (arrêt Campanules).

En 2026, 4 abribus seront remplacés dans le quartier du Lignon (arrêts Lignon cité et Lignon tours).

D'autres projets portés par le Service de l'aménagement (SAM) permettront l'équipement d'abribus avec toiture végétalisée, notamment sur le chemin du Château-Bloch (2 arrêts SIG) et sur la route de l'Usine-à-Gaz (2 arrêts). Fin 2026, la Ville de Vernier disposera de 21 abribus avec toiture végétalisée.

La totalité du projet, telle que décrite dans la DA 204 – 22.10, porte sur un montant d'investissement de CHF 1'783'000.00 TTC, réparti en 2 étapes. La première étape concernait la mise en conformité de 17 arrêts TPG et le remplacement de 10 abribus pour un montant de CHF 1'060'000.00. La deuxième étape, objet de la présente délibération administrative, consiste dans le remplacement de 21 abribus par des abribus avec toiture végétalisée pour un montant de CHF 723'000.00.

Descriptif	unité	quantité	prix unitaire	Total TTC
Frais d'ingénieurs (plan et APA)	pce	1	5'000.00	5'000.00
Travaux de génie civil	bloc	1	20'000.00	20'000.00
Fourniture et pose d'un abribus dimension 4m	pce	1	35'000.00	35'000.00
				60'000.00

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) 2026 prévoit le budget et les dépenses suivantes :

Projet	Budget	2026	2027	2028	2029
Remplacement des abribus avec toiture végétalisée	723'000.00	240'000.00	237'000.00	146'000.00	100'000.00

Le montant prévu pour le remplacement des abribus – soit CHF 723'000.00 – correspond à l'enveloppe budgétaire prévue dans le plan pluriannuel des investissements (PPI).

Avec l'option de l'abribus supplémentaire sur l'arrêt Blandonnet, le montant total du crédit s'élève à CHF 783'000.00, modifiant le PPI comme suit :

Projet	Budget	2026	2027	2028	2029
Remplacement des abribus avec toiture végétalisée	783'000.00	240'000.00	237'000.00	146'000.00	160'000.00

Coûts connexes

Désignation	Coût annuel
Entretien annuel des toitures végétalisées	CHF 7'500.00 TTC
Amortissement du patrimoine administratif	CHF 26'100.00 TTC
Intérêts et engagements financiers à long terme	CHF 7'830.00 TTC
Total	CHF 41'430.00 TTC

A une question d'un Conseiller municipal qui s'inquiétait du vandalisme sur les abribus et s'il n'était pas plus opportun de changer la matérialité des vitres pour les rendre incassables ou résistantes aux acides, le Conseiller administratif lui répond que les détériorations sont en nette diminution depuis plusieurs années à Vernier. Changer par des vitres incassables augmenterait drastiquement le coût du projet.

Concernant la circulation de l'air, les parois ne vont pas jusqu'en haut, donc l'air peut circuler. La végétalisation va réduire la chaleur. Le choix de la présence des vitres latérales dépend si le passage mesure plus de 2 mètres ou non. Dès lors, il a été décidé de renoncer aux panneaux solaires incompatible avec la végétalisation de la toiture. De plus, il n'a pas d'éclairage sur ces abribus.

Il est rappelé à une question que les TPG ne financent pas les abribus, étant donné que ce sont les communes qui en sont propriétaires et que cela est régi au niveau cantonal.

S'agissant de l'interdiction de fumer aux arrêts de bus, un affichage sur les vitres est prévu et il n'y a pas de cendriers prévus dans les abris, ils seront un peu plus éloignés avec les autres conteneurs à déchets.

Au vote de la DA 022 – 26.04 Crédit brut de réalisation de CHF 783'000.00 TTC destiné à l'étape 2 pour l'installation de nouveaux abribus avec toiture végétalisée, est acceptée à l'unanimité, soit 12 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 LED, 1 PLR, et 2 UDC).

M. NOBS, Président : ce projet de DA a été accepté par 12 OUI, soit à l'unanimité en commission.

M. CHIARADONNA, vous étiez rapporteur. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. CHIARADONNA : non, M. le Président, je n'ai rien à ajouter.

M. NOBS, Président : merci M. CHIARADONNA.

Mme la Secrétaire, auriez-vous l'amabilité de nous lire le décide de cette délibération ?

Ah, je vois qu'il y a une demande de prise de parole.

C'est la faute de la Coupe. Je vais retirer la Coupe parce que je ne vous vois plus.

Je ne voyais plus Mme MÜLLER, cachée par la Coupe.

Je vais céder la parole à Mme MÜLLER.

Mme MÜLLER : merci M. le Président.

Sur le principe, notre groupe n'est pas opposé au projet. Nous voulions juste souligner le coût de celui-ci qui nous paraît relativement excessif au vu du gabarit des installations présentées.

On parle d'à peu près CHF 40'000.00 par abribus qui vont être dépensés. C'est tout de même une somme qui est assez considérable.

Je ne vous ferai pas l'affront de vous indiquer que CHF 40'000.00 c'est presque le salaire minimum annuel de certaines personnes.

C'est un coût qui est assez considérable pour une installation d'un tel gabarit d'autant plus que, selon nous, ce n'est pas un projet que nous considérons comme majeur et absolument indispensable au vu de l'état actuel des finances de la Commune.

C'était juste pour souligner ce point. Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme la Conseillère municipale.

La parole n'étant plus sollicitée, je me tourne à nouveau vers Mme la Secrétaire pour la lecture du décide.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

Relative à un

CRÉDIT BRUT DE RÉALISATION DE CHF 783'000.00 TTC DESTINÉ À L'ÉTAPE 2 POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ABRIBUS AVEC TOITURE VÉGÉTALISÉE

Vu la nécessité selon la LHAnd de mettre aux normes les arrêts TPG, en conformité avec la législation en vigueur ;

vu les exigences techniques imposées par l'OETHAnd pour réaliser cette mise en conformité ;

vu le souhait de lutter contre les îlots de chaleur en végétalisant les toitures des abribus ;

considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt public ;

vu l'exposé des motifs ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 mai 2026 ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 783'000.00 TTC destiné à l'étape 2 pour l'installation des nouveaux abribus avec toiture végétalisée ;*
- 2 *de comptabiliser cette dépense nette de CHF 783'000.00 TTC dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *d'amortir la dépense nette de CHF 783'000.00 TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°62.33, dès la fin des travaux, estimée à 2029.*

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

Nos deux Vice-Présidents sont-ils prêts ? Nos deux Vice-Présidents sont dans les *starting block*.

Nous sommes trente-six, moins le Président qui ne vote pas, cela fait trente-cinq.

Nous pouvons lancer le vote à l'ancienne, en levant vos bras, de manière artisanale, de façon limpide.

Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 022 – 26.04, Crédit brut de réalisation de CHF 783'000.00 TTC destiné à l'étape 2 pour l'installation de nouveaux abribus avec toiture végétalisée, est acceptée par 32 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 6 MCG, 4 LED, 4 PLR, 3 UDC) et 3 abstentions (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG).

M. NOBS, Président : M. BRINER a demandé la parole.

M. BRINER : merci M. le Président.

Je voulais juste vous rappeler comme nous faisons à l'époque.

Tout le monde levait la main et les gens disaient 10 PS et les membres du PS baissaient les bras, ensuite ils comptaient 5 VERTS. Comme cela, au fur et à mesure du décomptage oral, les gens pouvaient baisser la main et à ce moment, nous savions où nous en étions et nous-même avions le retour direct du nombre de personnes qui votaient PS ou VERTS et nous pouvions contester le cas échéant.

Je ne dis pas cela à titre de reproche mais plutôt à titre de bonne façon de faire.

M. NOBS, Président : je vous en suis grandement reconnaissant, M. BRINER.

Nous allons procéder comme ainsi suggéré.

Cette délibération a été acceptée par 32 OUI et 3 abstentions.

Nous allons essayer de nous améliorer pour le point suivant.

Nous passons au point suivant.

5.B) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'610'000.00 TTC DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS DU GRAND-CHAMP ET DES GREBATTES (MME FRAGA, RAPPORTEURE) (DA 023 – 26.04)

Rapport de la commission du Génie civil et des équipements du 7 mai 2026

Rapporteure : Anabela FRAGA

DA 023 – 26.04 CREDIT DE REALISATION DE CHF 4'610'000.00 TTC DESTINE A LA MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET AU REAMENAGEMENT DES CHEMINS DU GRAND-CHAMP ET DES GREBATTES

En introduction, le Conseiller administratif, a rappelé le fonctionnement des crédits d'investissement communaux. Les projets sont généralement traités en deux étapes : un crédit d'étude permettant de préciser le projet et les coûts, puis un crédit de réalisation permettant le lancement effectif des travaux.

Il a également expliqué que, pour les projets de réaménagement de l'espace public, les travaux concernent à la fois les infrastructures souterraines et les aménagements de surface.

Le projet présenté vise principalement à répondre au vieillissement du réseau d'assainissement existant, actuellement en système réseau unitaire d'eaux usées et pluviales, ainsi qu'aux problématiques de sécurité et de mobilité scolaire relevées dans le secteur d'Aïre.

Des analyses réalisées en collaboration avec le BPA et l'ATE avaient mis en évidence plusieurs déficits sur les cheminements scolaires, notamment des trottoirs discontinus, des problèmes de stationnement et des situations de danger pour les piétons.

Le Chef de projet au Service de l'aménagement, a présenté les principaux objectifs de l'objet :

- améliorer la sécurité des piétons et des écoliers ;
- assurer une continuité des itinéraires de mobilité douce ;
- lutter contre les îlots de chaleur par la végétalisation ;
- mettre le réseau d'assainissement aux normes ;
- répondre aux exigences cantonales en matière de végétalisation et de mobilité.

Le projet prévoit notamment :

- l'élargissement et la sécurisation des trottoirs ;
- la création de bandes végétalisées ;
- la plantation d'arbres ;
- l'aménagement de plateaux surélevés pour ralentir la circulation ;
- la création d'une zone de rencontre sur le chemin des Grebattes ;
- la réorganisation des places de stationnement afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des piétons.

Le coût total du projet s'élève à CHF 4'610'000.00 TTC, réparti de la manière suivante :

- CHF 1'350'000.00 pour le réaménagement du chemin du Grand-Champ ;
- CHF 360'000.00 pour le chemin des Grebattes ;
- CHF 2'200'000.00 pour les travaux d'assainissement ;
- CHF 200'000.00 pour les raccordements privés, les raccordements privés sont à la charge des propriétaires, les travaux leur sont refacturés
- CHF 80'000.00 pour les acquisitions foncières ;
- CHF 419'000.00 pour divers et imprévus.

Le planning prévoit un démarrage des travaux à l'automne 2026 avec une réalisation échelonnée jusqu'à fin 2027.

Un commissaire MCG remercie l'administration pour sa présentation et demande si la Commune va supprimer des places de parc devant le cimetière.

Le Chef de projet au Service de l'aménagement répond que les places de parc sont conservées car elles sont en dehors du périmètre concerné sur Grand-Champ.

Un commissaire UDC indique que lorsque la Commune était sous un régime d'administration provisoire, le présent objet est l'un des rares dont la validation a été refusée par le Conseil d'État car il ne disposait pas d'une unité de la matière (séparatif utile, mais suppression de places de parc).

Le conseiller administratif indique que tous les crédits de réaménagement sont présentés de cette manière-là, à savoir les travaux de surface et les travaux souterrain.

Le Conseil d'État a estimé que la Commune pouvait autoriser l'un sans l'autre, que ces deux volets pouvaient être traités séparément.

La Commune a refusé de séparer le crédit en deux, c'est pour cela que le crédit est présenté aujourd'hui.

Un commissaire MCG demande ce qu'il en est à propos des raccordements des privés. Le Chef de projet au Service de l'aménagement répond que les CHF 200'000.00 concernent uniquement les raccordements sur le domaine public. Le propriétaire privé devra, à ses frais, procéder à son raccordement au réseau public.

Les échanges ont mis en évidence un accueil favorable du projet, notamment en matière de sécurité, de mobilité et d'environnement.

La DA 023 – 26.04 Crédit de réalisation de CHF 4'610'000.00 TTC destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement et au réaménagement des chemins du Grand-Champ et des Grebattes, est acceptée par 12 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 LED, 1 PLR, et 2 UDC).

M. NOBS, Président : ce projet de DA avait été acceptée en commission par 12 OUI, soit à l'unanimité.

Mme FRAGA était rapporteure. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Elle me fait signe que non.

La parole est-elle demandée sur cet objet ? Cela ne semble pas être le cas.

Je me tourne à nouveau vers Mme la Secrétaire en lui demandant de bien vouloir nous lire le décide.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

Relative à un

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'610'000.00 TTC DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS DU GRAND-CHAMP ET DES GREBATTES

Vu le plan directeur communal 2^e génération de la Ville de Vernier, adopté par le Conseil municipal le 8 mars 2022 (résolution N° R 148) et approuvé par le Conseil d'Etat le 25 mai 2022 ;

vu le crédit d'étude voté le 19 décembre 2023 ;

vu le devis général établi par les bureaux iDTech et BMG Solutions ;

vu la demande d'autorisation de construire DD 334040/1 relative au réseau d'assainissement sous les chemins des Grebattes et du Grand-Champ du 5 mai 2024 et délivrée le 24 juillet 2025 ;

vu la fiche d'emprise préparée par le bureau iDTech (annexe 1) ;

vu le but d'utilité publique des opérations foncières envisagée ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 mai 2026 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE-L 2 05) ; sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 2'640'000.00 destiné à la mise en séparatif des chemins des Grebattes et du Grand-Champ ;
- 2 de prendre acte que ce crédit sera financé en partie, pour un montant de CHF 220'000.00, au moyen de la refacturation des travaux de raccordements privés, conformément à la loi sur les eaux ;
- 3 de comptabiliser les dépenses pour un montant de CHF 2'640'000.00 et les recettes pour un montant de CHF 220'000.00 dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de CHF 2'420'000.00 à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense nette de CHF 2'420'000.00 relative à la mise en séparatif au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 72.33, dès la première utilisation du bien estimée à 2028 ;
- 5 de prendre acte qu'une partie de ce crédit sera financé à hauteur de CHF 2'420'000.00 TTC au moyen des loyers versés sur 40 ans par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 72.46, après approbation du décompte final du chantier par le Conseil du FIA ;
- 6 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 1'890'000.00 destiné au réaménagement des chemins du Grand-Champ et des Grebattes ;
- 7 de prendre acte qu'une subvention de CHF 1'000'000.00 sera demandée au Fonds intercommunal d'équipement (FIE), conformément à la loi générale sur les zones de développement ;
- 8 de comptabiliser les dépenses pour un montant de CHF 1'890'000.00 et les recettes pour un montant de CHF 1'000'000.00 dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de CHF 890'000.00 à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 9 d'amortir la dépense nette de CHF 890'000.00 au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n° 61.33, dès la première utilisation du bien estimée à 2028 ;
- 10 d'accepter la cession, pour un montant de CHF 80'000.00 TTC, de la part de Madame ALVES DIAS Susana Cristina, Madame CHARVET Francine, Monsieur COARO Fabrice, Madame COARO Naiara, Madame DE MEYER Maria Rita, Monsieur DE VITO Alexandre Raphael, Monsieur MARQUES Hélio Marco, Madame MARQUES Marina, Madame PABOUCTSIDIS Cosma et Madame TRONCHIN Alexia en faveur de la Ville de Vernier, d'une partie de la parcelle 850 de Vernier, d'une surface d'environ 170 m2, conformément à la fiche d'emprise ci-jointe (annexe 1), pour être versée au domaine public communal ;
- 11 d'amortir la dépense nette de CHF 80'000.00 au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n° 61.33, dès la première utilisation du bien estimée à 2028 ;
- 12 de demander au Conseil d'État de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération foncière de tous les éventuels frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu l'affectation d'utilité publique de ladite opération ;
- 13 de prendre acte que, s'agissant d'un projet à ce stade, les surfaces mentionnées dans la fiche d'emprise et ci-dessus pourront subir de légères modifications et de d'ores et déjà que le Conseil administratif signe tous les actes ultérieurs nécessaires pour refléter les surfaces définitives, à savoir une fois le chantier terminé ;

- 14 *de charger le Conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération foncière définie dans la présente délibération et de signer pour la Ville de Vernier tous les actes notariés, conventions et pièces relatifs à cette opération ;*
- 15 *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.*

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire pour cette lecture. Je n'avais pas réalisé qu'elle était aussi longue.

Conformément à la suggestion qui a été apportée tout à l'heure par M. BRINER, je vais observer les partis de la gauche vers la droite de notre hémicycle.

La délibération administrative DA 023 – 26.04, Crédit de réalisation de CHF 4'610'000.00 TTC destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement et au réaménagement des chemins du Grand-Champ et des Grebattes, est acceptée par 35 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous passons au point 6) de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION

6.A) CONSTITUTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE DE VERNIER ET LES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE (SIG) SUR LES PARCELLES 1419, 1420, 3415, 3429, 3596, 3598 ET 5089 DE VERNIER (M. BLEIKER, RAPPORTEUR) (DA 009 A – 26.03)

Rapport de la commission des Finances de l'économie et de l'administration du 22 avril 2026

Rapporteur : Pierre BLEIKER

DA 009 – 26.03 CONSTITUTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE DE VERNIER ET LES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE (SIG) SUR LES PARCELLES 1419, 1420, 3415, 3429, 3596, 3598 ET 5089 DE VERNIER

Le projet est présenté par M. AGRAMUNT, Maire, accompagné de Mme PITACCOLO, Juriste, et de M. DUMAS, Secrétaire général adjoint. Cette délibération fait suite au renvoi en commission lors d'une précédente séance du Conseil municipal et vise à régulariser la situation foncière liée au chauffage à distance (CAD) des Ranches.

La Juriste rappelle le contexte : le CAD, construit en 2011 pour desservir plusieurs bâtiments communaux (écoles, Mairie, immeubles rue du Village), a été vendu aux SIG en 2022 (DA 194 – 22.09). Si la vente a été actée, la constitution des servitudes nécessaires, bien que mentionnée dans l'exposé des motifs de l'époque, avait été omise dans le décide. La présente DA a donc pour objet de constituer ces servitudes a posteriori et de permettre la viabilité d'une extension future du réseau.

Plusieurs types de servitudes sont concernés :

- Une servitude de superficie (0,35 m²) sur la parcelle 3596 pour une petite construction gaz, à titre gracieux.*
- Une servitude d'usage du local chaufferie (169 m²) sur la même parcelle, contre une indemnité annuelle de CHF 20'280.00 (HT), versée depuis mars 2023. Le tarif correspond au prix usuel de CHF 120.-/m².*
- Quatre servitudes de canalisations souterraines (eau thermique) et une servitude de canalisation gaz sur diverses parcelles communales, toutes à titre gracieux, conformément à l'accord de 2022.*
- Une information est donnée concernant une extension future vers la parcelle 3249 (copropriété communale), pour laquelle une convention est en cours de négociation mais n'a pas encore abouti en raison de la complexité liée aux multiples copropriétaires.*

Un débat nourri s'engage à la suite des questions de plusieurs commissaires. Un commissaire (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) s'interroge sur l'absence de constitution de ces servitudes depuis 2022 et demande des précisions sur le calcul de l'indemnité et la justification du caractère gracieux des passages de canalisations. Il exprime une réticence à valider des actes dont les textes définitifs ne sont pas encore tous disponibles, craignant un manque de transparence. Il souligne également que l'indemnité n'a pas été indexée depuis 2022 malgré l'inflation, ce qui représente un manque à gagner pour la Commune.

Une commissaire (MCG) souligne que les servitudes n'apparaissent pas dans le décide de 2022 et s'étonne que la Commune offre ces passages à titre gracieux alors que les SIG indemnisent généralement les propriétaires privés. Elle dépose un amendement visant à supprimer le point 7 du décide (qui prend acte des futures servitudes, notamment sur la parcelle 3249) et à modifier le point 9 en conséquence. Son objectif est d'éviter tout « blanc-seing » donné au Conseil administratif et de garantir que le Conseil municipal se prononce sur chaque acte constitutif une fois formalisé. Elle précise que son intention n'est pas de bloquer le projet, mais d'appliquer strictement les compétences de contrôle du Conseil municipal.

Le Maire précise qu'une indexation de l'indemnité est bien prévue dans l'acte notarié et sera appliquée rétroactivement. La Juriste explique que le caractère gracieux des canalisations résulte de la négociation globale de 2022 et que revenir dessus n'est pas possible sans rompre l'accord de vente. Concernant l'extension sur la parcelle 3249, il est clarifié que le point 7 est purement informatif (« prendre acte ») et ne délègue aucun pouvoir de décision futur. Le Secrétaire général adjoint ajoute que le projet de convention pour cette parcelle inclura des indemnités forfaitaires, contrairement aux servitudes actuelles.

Cependant, un commissaire (UDC) rejoint la commissaire (MCG) sur la nécessité d'un décide clair. Il estime qu'une référence floue à une extension future, même informative, crée une ambiguïté juridique et qu'il est préférable de supprimer cette mention pour revenir voter un texte précis une fois l'acte prêt. Il craint aussi une trop forte extension du CAD suite aux déboires qu'ont connus de tels systèmes dans d'autres communes.

À l'inverse, des commissaires (SOC, VERT.E.S) arguent que le CAD a été vendu aux SIG précisément pour qu'ils puissent le développer et que multiplier les séances pour des servitudes souterraines conventionnées est inutilement lourd administrativement. Un commissaire (LE CENTRE VERT'LIB) soutien l'amendement qui clarifie le décide. La commissaire (MCG) tient à rassurer tout le monde en précisant qu'elle voulait accepter les servitudes actuelles en votant l'objet en délibération mais sans voter sur des servitudes futures. Le Président rappelle que refuser les extensions pourrait maintenir un coût de l'énergie plus élevé pour la Commune, car le tarif dégressif dépend du nombre de raccordements.

Un commissaire (VERT.E.S) rappelle que le but de la vente du CAD au SIG était de permettre un développement de ce dernier afin de baisser le prix de l'énergie pour l'administration communale et donc pour les citoyens.

Le Président met aux voix l'amendement déposé par la commissaire (MCG).

Vote sur l'amendement :

L'amendement – proposant la suppression du point 7 et la suppression, au point 9, de la mention « y.c. l'extension prévue au point 7 ci-dessus » – est ACCEPTÉ par 7 OUI (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 LED, 1 PLR, 2 UDC) et 5 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S).

Suite à l'adoption de l'amendement, le Président soumet au vote la DA 009 – 26.03 dans sa version modifiée.

Vote sur la DA 009 – 26.03 amendée :

La délibération administrative est ACCEPTÉE par 12 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 LED, 1 PLR, 2 UDC), soit à l'unanimité des commissaires présents.

M. NOBS, Président : cette délibération a été acceptée à l'unanimité en commission, soit 12 OUI.

M. BLEIKER, vous étiez rapporteur. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. BLEIKER : merci M. le Président.

Rien de spécial juste que ce texte a été amendé en commission et que le texte amendé a été accepté à l'unanimité.

Je pense que nous pouvons aussi l'accepter à l'unanimité dans cet hémicycle.

M. NOBS, Président : merci M. BLEIKER.

La parole est-elle demandée ? Cela ne semble pas être le cas.

Je me tourne vers Mme la Secrétaire en lui demandant de bien vouloir nous lire le décide en espérant qu'il soit plus bref que le précédent pour elle.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à une

CONSTITUTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE DE VERNIER ET LES SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE (SIG) SUR LES PARCELLES 1419, 1420, 3415, 3429, 3596, 3598 ET 5089 DE VERNIER

Vu la vente, par la Ville de Vernier, de ses installations de chauffage sises dans l'école des Ranches II aux Services industriels de Genève (SIG) en mars 2023 ;

vu, notamment, les articles 30, 45, 48 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et vu, notamment, l'article 65A du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le projet des Services industriels de Genève (SIG) d'étendre le CAD à des bâtiments avoisinants du quartier ;

vu la nécessité, dans ce contexte, d'inscrire auprès du Registre foncier des servitudes de superficie, d'usage de local et de canalisations ;

vu le projet d'acte de constitution de servitudes entre la Commune de Vernier et les Services industriels de Genève (SIG) établi par Maître Nathalie BEAUD ZURCHER ;

vu les quatre plans de servitudes établis par les SIG le 18 mars 2024 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 22 avril 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'accepter la constitution, à titre gracieux, d'une servitude de superficie sur la parcelle 3596 de Vernier, propriété de la Commune de Vernier, en faveur des SIG, selon assiette représentée par le symbole « Construction » (gaz) sur le plan No. 46-17.12 Cb1 ;*
- 2 *d'accepter la constitution en faveur des SIG, à titre onéreux, à savoir en contrepartie du versement d'une indemnité annuelle de CHF 20'880.00 (HT) à la Commune de Vernier, d'une servitude d'usage de local chaufferie sur la parcelle 3596 de Vernier, propriété de la Commune, selon assiette représentée par le symbole « Usage (local chaufferie) » sur le plan No. 46-17.12 Cb1 ;*
- 3 *de comptabiliser l'indemnité annuelle de CHF 20'880.00 (HT) relative à la servitude d'usage d'un local chaufferie en revenu dans le compte de résultats sous la rubrique 21.44 ;*
- 4 *d'accepter la constitution, à titre gracieux, de quatre servitudes de canalisations souterraines sur les parcelles 1419, 1420, 3415, 3429, 3596, 3598, et 5089 respectivement, propriété de la Commune de Vernier, en faveur des SIG, selon assiettes représentées par le symbole « Canalisation (eau à usage thermique) » sur les plans No. 46-17.12 Cb1, No. 46-17.12 Cb2, No. 46-17.12 Cb3 et No. 46-17.12 Cb4 ;*
- 5 *d'accepter la constitution, à titre gracieux, d'une servitude de canalisations sur les parcelles 1419 et 3596, propriété de la Commune de Vernier, en faveur des SIG, selon assiette représentée par le symbole « Canalisation (gaz) » sur le plan No. 46-17.12 Cb1 ;*
- 6 *d'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte de constitution de servitudes entre la Commune de Vernier et les SIG sur les parcelles 1419, 1420, 3415, 3429, 3596, 3598 et 5089 de Vernier ;*
- 7 *dans ce contexte, d'autoriser le Conseil administratif à signer tous autres actes de constitution de servitudes entre la Commune et les SIG s'inscrivant dans le cadre de la mise en place de l'extension du CAD transitant par l'école des Ranches ;*
- 8 *de charger le Conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération foncière définie dans la présente délibération, et de signer pour la Ville de Vernier tous les actes notariés, conventions et pièces relatifs à cette opération ;*

- 9 *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de tous documents nécessaires (actes notariés, conventions ou autre).*

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

Nous allons procéder au vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 009 A – 26.06 lèvent la main.

Certaines personnes n'ont pas exercé leur droit de vote. Tant pis. Le vote est clos.

La délibération administrative DA 009 A – 26.03, Constitution de servitudes entre la Commune de Vernier et les Services Industriels de Genève (SIG) sur les parcelles 1419, 1420, 3415, 3429, 3596, 3598 et 5089 de Vernier, est acceptée par 32 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Je m'excuse un peu de perturber votre vote mais il y a quelque chose qui me chagrine dans le décide qui nous est présenté là par rapport à ce qui avait été amendé.

Il me semble qu'en commission nous avons amendé le point 7) qui avait déjà un petit couac.

Laissez-moi juste reprendre, je sais que cela peut paraître un peu confus.

En commission, nous avons amendé le point 9) qui correspondait au point 7) et au point 8) à une parcelle 3249 dont le projet et l'acte notarié n'étaient pas tout à fait établi. Nous avons fait amender ce texte, ce décide, pour me retrouver aujourd'hui avec un point qui nous dit : « 8. *de charger le Conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération foncière définie dans la présente délibération* ». Or, la présente délibération parle également de la parcelle qui nous posait problème en commission.

Peut-être est-ce une erreur de ma part, mais j'aimerais avoir une information, une explication.

Peut-être que je me trompe dans la lecture du texte de cette délibération mais j'aimerais bien comprendre avant que l'on signe, parce que nous l'avons amendé et les textes des décide proposés aujourd'hui ne sont pas tout à fait les mêmes.

C'est pour cette raison que je pose la question.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

Toutes ces remarques sont intéressantes mais il aurait peut-être fallu les formuler antérieurement et pas une fois le vote terminé, si je ne m'abuse.

M. BRON a demandé la parole. Il pourra peut-être nous éclairer.

M. BRON : merci M. le Président.

J'entends la remarque de Mme FRAGA.

En ce qui me concerne, le document qu'on vient de nous lire est bien celui qui a été amendé à ma connaissance en commission.

Je pense que vous faites une confusion. Il y a une parcelle 3249 et une parcelle 3429. Nous avons voté sur l'une et pas sur l'autre.

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

Je vous propose d'entériner le vote. S'il y a un vice de forme, le SAFCO annulera cette délibération et si c'est juste, elle perdurera.

Je ne vois pas d'autres solutions.

On récapitule les votes ou est-ce suffisamment clair ? Nous avons 32 OUI et 3 personnes qui n'ont pas pris part au vote.

Le point A) est clos. Il n'y a pas de prise de parole à ce stade.

Nous passons au point suivant.

6.B) APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV) (MME FRAGA, RAPPORTEURE) (DA 004 – 26.04)

Rapport de la double commission des finances, de l'économie et de l'administration du 5 mai 2026

Rapporteur-e : Anabela FRAGA

DA 004 – 26.04 APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV)

La Commission des finances s'est réunie afin d'examiner la DA 004-26.04 concernant l'approbation des comptes 2025 de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV). Mme BELMONTE, présidente de la FMCV, a présenté la situation financière de la fondation, ses projets en cours ainsi que les principaux enjeux pour les années à venir.

La FMCV est une fondation de droit public active dans le logement à loyers abordables sur le territoire verniolan. Depuis plusieurs années, la fondation poursuit un important travail de modernisation de son fonctionnement administratif et de son parc immobilier. Parmi les principales actions menées figurent :

- la révision des statuts et règlements internes ;*
- la mise en place d'un système de contrôle interne ;*
- la fusion avec la Fondation Vernier-Signal ;*
- le développement de nouveaux projets immobiliers ;*
- la rénovation énergétique progressive des immeubles existants.*

Mme BELMONTE a rappelé que la FMCV mène une politique active de rénovation afin de répondre aux exigences énergétiques cantonales et de réduire les indices de consommation énergétique (IDC) des bâtiments.

Les comptes 2025 présentent une situation financière jugée très saine. Les actifs de la fondation continuent de progresser et permettent de financer les rénovations sans recourir à de nouveaux emprunts importants.

Les principaux éléments relevés sont :

- *une trésorerie disponible de CHF 6,5 millions ;*
- *des dépenses globalement stables ;*
- *une capacité d'autofinancement importante ;*
- *une politique de réinvestissement des bénéfices dans le patrimoine immobilier.*

La FMCV conserve volontairement des liquidités afin de pouvoir financer rapidement des rénovations ou saisir des opportunités immobilières. Cette stratégie a notamment permis l'acquisition récente d'un appartement sans recours à l'emprunt.

La fondation poursuit plusieurs projets de rénovation, notamment :

- *les immeubles du chemin de Poussy et des Myosotis ;*
- *les bâtiments de la rue du Village ;*
- *la rénovation énergétique du site Louis-Pictet 12-24.*

Concernant Louis-Pictet, Mme BELMONTE a expliqué que les immeubles sont dans un état vieillissant et nécessitent des rénovations importantes. Une démolition-reconstruction a été étudiée mais s'est révélée impossible en raison des contraintes liées à l'aéroport. La FMCV privilégie donc une rénovation progressive des appartements.

La FMCV cherche également à développer son parc immobilier dans d'autres quartiers de Vernier, même si plusieurs tentatives d'acquisition n'ont pas abouti en raison de prix trop élevés.

Une large partie de la discussion a porté sur la question des cautionnements communaux liés aux emprunts de la FMCV.

Mme BELMONTE a expliqué qu'un cautionnement solidaire de la Commune permettrait d'obtenir des taux hypothécaires plus avantageux qu'un cautionnement simple. Selon les estimations présentées, cela représenterait environ CHF 112'000 d'économies annuelles d'intérêts pour l'opération du chemin du Croissant, avec un impact positif potentiel sur les loyers.

Plusieurs commissaires ont toutefois demandé des précisions sur :

- *les risques financiers pour la Commune ;*
- *les conséquences sur le bilan communal ;*
- *la nécessité d'un tel cautionnement au vu de la bonne santé financière de la FMCV.*

Les représentants des finances ont précisé que :

- *le risque pour la Commune reste limité en raison des actifs immobiliers détenus par la FMCV ;*
- *les cautionnements figurent néanmoins dans les engagements conditionnels de la Commune ;*
- *un cautionnement solidaire engage davantage juridiquement la Commune qu'un cautionnement simple.*

Plusieurs membres de la commission ont souhaité qu'une future séance spécifique soit consacrée à cette question avant toute décision formelle.

Les échanges ont mis en évidence une appréciation positive de la situation financière de la FMCV ainsi que des efforts entrepris en matière de rénovation énergétique et de maintien de logements abordables à Vernier.

Les comptes 2025 démontrent une situation stable et solide permettant à la fondation de poursuivre ses investissements.

Le principal point de discussion reste la question des cautionnements communaux, qui devra faire l'objet d'une analyse plus approfondie lors d'une prochaine séance.

La DA 004 – 26.04 Approbation des comptes 2025 de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) est acceptée par 8 OUI (2 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LED, 1 PLR, 2 UDC) et 2 abstentions. (2 MCG).

M. NOBS, Président : Mme FRAGA est rapporteure sur ce point.

Avez-vous quelque chose à ajouter sur ce point relatif à la FMCV ?

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Je profite de la prise de parole pour m'exprimer sur ce que je voulais dire juste avant.

Autant pour moi. C'est une erreur de ma part. J'ai échangé deux chiffres sur la précédente DA et je m'en excuse.

Pour la FMCV, je n'ai rien à ajouter.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

Le Bureau et moi avons l'obsession du respect de la légalité et je vous remercie d'être attentive. N'ayez pas peur de vous tromper. Merci pour votre participation.

Le projet de DA sur la FMCV avait été accepté par 8 OUI et 2 abstentions en commission.

La parole n'est pas demandée sur cet objet.

Je prie donc Mme la Secrétaire de bien vouloir nous lire le décide.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

Relative à l'

APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV)

Vu le rapport d'activité 2025 de la Fondation des maisons communales de Vernier ;

vu le rapport de l'organe de contrôle BfB Société Fiduciaire SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025, du 16 mars 2026, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes ;

*conformément aux statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier du 25 septembre 2021 ;
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 5 mai 2026 ;
sur proposition du Conseil administratif ;
le Conseil municipal*

décide

d'approuver les comptes annuels de la Fondation des maisons communales de Vernier pour l'exercice 2025 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

J'en ai terminé, M. le Président.

M. NOBS, Président : c'est parfait, Mme la Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la DA 004 – 26.04 lèvent la main

La délibération administrative DA 004 – 26.04, Approbation des comptes 2025 de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), est acceptée par 35 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

6.C) APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2025 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRÉ-BOIS (M. ANGELOZ, RAPPORTEUR) (DA 005 – 26.04)

Rapport de la double commission des finances, de l'économie et de l'administration du 5 mai 2026

Rapporteur-e : Claude ANGELOZ

DA 005 – 26.04 APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2025 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRE-BOIS

Le Président ouvre la discussion. Il donne la parole à M. AGRAMUNT, Maire.

M. AGRAMUNT rappelle que la Fondation regroupe plusieurs communes afin de réaliser une piscine intercommunale.

L'exercice 2025 se clôt par un excédent de revenus de CHF 32'613.00 et qui fait apparaître un bénéfice cumulé de CHF 79'213.55.

Le Président remercie M. AGRAMUNT et il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet la DA 005 – 26.04 au vote.

Après le vote un commissaire (VERTS-E-S) relève le fait qu'il ne voit pas d'aspect politique dans l'approbation des comptes. Il s'agit d'un élément comptable qui permet de savoir si les comptes reflètent la réalité. Le commissaire (VERTS-E-S) estime que refuser les comptes reviendrait à dire que la personne qui a analysé les comptes les a mal analysés

Le Président rappelle que le rapport de le fiduciaire atteste que les comptes sont correctement tenus selon les règles financières. La parole n'étant pas demandée, il clôt ce point de l'ordre du jour.

La DA 005 – 26.04 Approbation des comptes et du rapport de gestion 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LED, 1 PLR, 2 UDC) et 2 abstentions (2 MCG).

M. NOBS, Président : cette DA a été acceptée en commission par 9 OUI et 2 abstentions.

M. ANGELOZ était rapporteur. A-t-il quelque chose à ajouter ?

M. ANGELOZ : non, M. le Président.

M. NOBS, Président : merci M. ANGELOZ.

La parole est-elle demandée au sein de notre délibératif ? Non, apparemment personne ne demande la parole.

Je prie Mme la Secrétaire de bien vouloir nous lire le décide de cette délibération.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

Relative à l'

APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2025 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRÉ-BOIS

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois ;

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025, du 10 mars 2026 ;

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois du 12 mai 2020 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 5 mai 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

d'approuver les comptes annuels de la Fondation intercommunale de Pré-Bois pour l'exercice 2025 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

Celles et ceux qui approuvent la DA 005 – 26.04 lèvent la main.

La délibération administrative DA 005 – 26.04, Approbation des comptes et du rapport de gestion 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, est acceptée par 35 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

6.D) PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2025 (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR) (DA 006 – 26.04)

Rapport de la double commission des finances, de l'économie et de l'administrations du 5 mai 2026

Rapporteur : Thibaut JOTTERAND

DA 006 – 26.04 PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2025

Mme DE LA OLIVA, Cheffe du Service des finances, effectue un rappel de la situation exceptionnelle de l'exercice 2024, c'est-à-dire le déséquilibre provoqué par les recettes fiscales extraordinaires provenant d'une personne morale installée de manière provisoire sur la Commune, qui fait basculer la Commune dans les contributeurs à la péréquation intercommunale, et donc péjore les prévisions des années suivantes. Des amortissements complémentaires avaient été effectués pour diminuer des charges de fonctionnement de ces années suivantes, ainsi que des provisions.

Compte tenu de la qualité de la séance de Toutes commissions réunies (TCR) et des documents détaillés fournis aux Conseillères et Conseillers municipales, il n'y a pas de débat sur les comptes. Seules quelques questions de compréhension sont posées.

Au vote, la DA 006 – 26.04, Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025, est acceptée par 9 OUI (3 SOCIALISTES, 2 LES VERT.E.S, 1 LED, 1 PLR et 2 UDC), et 2 abstentions (MCG).

M. NOBS, Président : en commission, ce projet de DA avait été accepté par 9 OUI et 2 abstentions.

M. JOTTERAND est l'auteur du rapport. Souhaite-t-il prendre la parole ? Il fait un signe de tête pour dire non.

Y a-t-il des prises de position ? Il y en a.

Je commence avec M. ANGELOZ à qui je cède la parole.

M. ANGELOZ : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, la situation exceptionnelle de l'exercice 2024 a entraîné un déséquilibre en raison d'une recette extraordinaire.

Ce revenu inhabituel a conduit la Commune à devenir contributrice, plus que d'habitude, à la péréquation intercommunale.

Cette évolution a eu un impact défavorable sur les prévisions financières. Le déficit de CHF 5'000'000.00 enregistré dans les comptes confirme cette situation.

Malgré cela, les charges ont été globalement maîtrisées grâce à une gestion rigoureuse des dépenses.

Il est toutefois fait le choix de maintenir les prestations à la population, notamment dans les domaines sociaux, culturels, sportifs et des services publics de proximité.

Cette volonté de préserver la qualité des prestations démontre l'engagement de la Commune envers ses habitantes et habitants malgré les contraintes budgétaires.

Il faut relever que l'établissement des prévisions fiscales demeure cependant particulièrement complexe. Les fluctuations considérables dans les annonces de l'AFC ont eu lieu environ tous les deux à trois mois, rendant difficile une projection claire sur les revenus.

La conjoncture économique actuelle, ainsi que la présence du contribuable au revenu variable ou passager, rendent les estimations des rentrées fiscales difficiles à anticiper avec les prévisions fournies par l'AFC.

Dans ce contexte, le Conseil municipal poursuit ses efforts afin de garantir un équilibre entre maîtrise des charges, maintien des prestations et adaptation aux fluctuations économiques et fiscales.

Au vu de ce qui précède, le PLR acceptera cette DA 006 – 26.04 et vous invite à faire de même.

J'en ai terminé M. le Président.

M. NOBS, Président : merci M. ANGELOZ.

M. BLEIKER a demandé la parole.

M. BLEIKER : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, je ne vais pas redire ce qu'a dit M. ANGELOZ mais je vais aller dans le même sens.

Malgré des prévisions fiscales mal estimées avec un manque de CHF 15'000'000.00 par le Canton, notre Administration a limité les dégâts en terminant l'année avec un déficit de CHF 5'000'000.00 seulement.

Notre groupe tient à saluer le travail formidable que ce résultat a demandé.

Nous recommandons donc l'acceptation de ces comptes qui nous semblent tenus avec sérieux et beaucoup de réalisme.

Par contre, nous restons insatisfaits des mauvaises prévisions fiscales de l'AFC. Notre Conseil avait d'ailleurs voté une résolution demandant à cette administration de revoir ses modes de calcul. Je pense que c'est plus urgent que jamais.

Nous sommes aussi inquiets des projets visant à transférer certaines charges supplémentaires aux communes mais nous aurons l'occasion d'en discuter plus tard dans ce Conseil.

Notre groupe reste engagé pour relancer les investissements visant à lutter contre les différentes nuisances dont sont victimes nos habitants.

Nous voulons aussi améliorer les aménagements indispensables aux nouvelles réalités climatiques.

Nous sommes aussi attentifs à l'augmentation des différents besoins sociaux dans notre Commune.

Pour cela, nous vous demandons d'accepter ces comptes et nous reviendrons pour le budget avec ces différents points pour l'avenir.

Merci beaucoup.

M. NOBS, Président : merci M. BLEIKER.

Je cède la parole à M. DUNKEL.

M. DUNKEL : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs, je ne vais pas être répétitif par rapport à ce qu'ont dit mes préopinants.

Pour résumer, nous avons des comptes 2025 qui nous sont présentés aujourd'hui dans un contexte particulier par une forte incertitude aussi bien financière qu'institutionnelle.

Nous avons donc un contexte qui a contraint la Commune de fonctionner jusqu'à présent sur les douzièmes provisionnels.

D'emblée, au nom du groupe SOCIALISTE, je souhaite remercier le Conseil administratif in corpore, l'ensemble de l'Administration communale, et plus spécifiquement le Service des finances, ainsi que les membres de la commission des finances, de l'administration et de l'économie qui ont pré-validé ces comptes en séance.

Si nous regardons dans le passé, nous avons une Commune qui maîtrise globalement ses charges. En 2021, nous avons des charges qui étaient parfaitement alignées au budget, avec un écart de 0.01% seulement. En 2022 et 2023, nous avons aussi des comptes qui soulignaient une bonne maîtrise des dépenses même si, rappelons-le, c'était un contexte incertain marqué par l'inflation, des années post-COVID et des événements plus ponctuels comme l'incendie de l'école des Ranches.

Maintenant, du côté des revenus fiscaux et comme cela a été dit par M. BLEIKER, les prévisions ont été très volatiles de la part de l'AFC. C'était difficile de ce point de vue.

Bien évidemment, en 2024, cette situation exceptionnelle liée à la domiciliation provisoire d'une personne morale sur la Commune a contraint le Conseil administratif à faire des provisions et des amortissements complémentaires pour éviter ce fameux effet de yo-yo sur les exercices futurs.

Et puis finalement, en 2025, nous avons une sorte de retour à la réalité où nous avons certes, un déficit de CHF 5'000'000.00, mais qui doit être analysé avec nuance parce que cela ne reflète pas une dérive incontrôlée des finances de la Commune, mais ce sont bien les conséquences, plus ou moins attendues, des mécanismes fiscaux de péréquation qui avaient déjà été annoncées l'année dernière.

Malgré cela, nous avons une Commune qui, premièrement, continue d'investir et deuxièmement, maintien des prestations à sa population. Elle essaie de préserver une situation financière saine.

Pour toutes ces raisons et sachant que l'objet avait été approuvé par 9 OUI moins 2 abstentions en commission des finances, de l'administration et de l'économie, notre groupe soutiendra bien évidemment l'approbation des comptes 2025 et nous invitons tous les autres groupes à faire de même.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. DUNKEL.

La parole est-elle demandée ? Oui, elle l'est par M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Quelle horreur ! Nous avons réussi une fois dans notre vie à gagner plus d'argent que ce qui était prévu et en conséquence, nous en perdons à la fin de l'exercice.

C'est quand même assez curieux comme situation, même si on nous a expliqué par a + b qu'avec les mesures que nous avons prises qui consistaient, entre parenthèse, à priver les gens de restitution d'impôts qui avaient été trop payés au motif qu'un contribuable en avait trop payé lui, nous nous retrouvons avec un déficit.

Je trouve que nous pouvons difficilement dire, comme je viens de l'entendre, que la situation est saine. Elle ne l'est pas. Nous sommes toujours à l'affût du moindre denier de contribution par la péréquation intercommunale.

Très sincèrement, nous devrions éviter de l'être si possible. Je sais bien que nous ne pouvons pas faire des miracles mais au moins y tendre.

S'agissant de ce que j'ai entendu, il y a eu l'inflation, le post-COVID, des mauvaises estimations fiscales...

Mais enfin, Mesdames, Messieurs, si nous avions une boule de cristal, nous serions tous riches, nous serions tous heureux et nous n'aurions même pas besoin de venir ici.

Il faut arrêter de vouloir mettre la faute sur tout le monde.

Nous devons avoir une maîtrise totale de nos charges, nous devons les limiter autant que faire se peut, tout en offrant à la population – et là je vous rejoins – ce à quoi elle a droit. Mais cessons de pleurer à Vernier. Cela suffit. Soyons fiers de l'être.

Si une année, nous ne sommes pas très bons, on l'admet au lieu de claiçonner comme quoi c'est la faute de tout le monde.

Nous, nous ne sommes pas contents de ces comptes mais nous les voterons car vous savez très bien que même si nous ne les votons pas, cela ne changerait rien et que les comptes sont juste le résultat de ce qu'il s'est passé.

On ne peut pas dire que le Conseil administratif et les services ont mal travaillé sur l'établissement des comptes. Le problème c'est l'établissement du budget et la vision que nous avons de la politique de notre Commune.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

La parole est-elle demandée ? Non.

Je vais me tourner vers Mme la Secrétaire en la priant de bien vouloir nous lire le décide de cette délibération DA 006 – 26.04 relative à l'approbation des comptes 2025.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

Relative à la

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2025

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

vu que l'article 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC) ;

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

*vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 5 mai 2026 ;
sur proposition du Conseil administratif ;*

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'approuver dans leur intégralité les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2025 annexés à la présente délibération ;*
- 2 *d'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de CHF 149'252'991.38 aux charges et de CHF 144'233'323.06 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 5'019'668.32 ;
L'excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF - 5'019'668.32 et résultat extraordinaire de CHF 0.00 ;*
- 3 *d'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de CHF 26'104'421.48 aux dépenses et de CHF 7'334'172.25 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 18'770'249.23 ;*

- 4 *d'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 376'008'371.02 ;*
- 5 *d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de CHF 2'429'038.82, dont le détail figure à l'annexe « Crédits budgétaires supplémentaires 2025 » des comptes annuels joints à la présente délibération ;*
- 6 *ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

J'en ai fini. Merci beaucoup.

M. NOBS, Président : merci à vous, Mme la Secrétaire.

Celles et ceux qui approuvent cette DA 006 – 26.04 relative aux comptes lèvent la main.

La délibération administrative DA 006 – 26.04, Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025, est acceptée par 35 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous passons au point 7) de l'ordre du jour.

7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7.A) FIXATION DE COMMISSAIRES PAR COMMISSION (M. JOTTERAND) (DM 031 – 26.05)

FIXATION DU NOMBRE DE COMMISSAIRES DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La bonne tenue des commissions est déterminante pour le fonctionnement du Conseil municipal. Or, la répartition des commissaires dans les commissions permanentes, à l'exception des commissions des règlements et du mérite verniolan, doit à la fois représenter le plus justement possible les résultats des élections et respecter le Règlement du Conseil municipal.

Les chef-fes de groupe ne sont pas parvenus à trouver un consensus. Devant l'importance d'une décision qui engage les travaux de toute la législature, il est nécessaire de pouvoir se déterminer sur ce point seul.

Nous invitons ainsi chacun·e à adopter la répartition qui respecte le mieux les résultats des élections du 30 novembre 2025, tout en conservant évidemment un nombre impair de commissaires, comme cela est la norme dans les parlements, et notamment au Grand Conseil. Ce sont en effet les résultats des partis considérés individuellement qui doivent être reflétés dans la répartition du nombre de commissaires, non des agglomérats (tout en tenant compte des apparentements, c'est-à-dire PS-VERT.E.S et UDC-MCG-Indépendants), étant entendu que le nombre minimal de 1 commissaire par parti provoque nécessairement des distorsions.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

* * * *

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

relative à

FIXATION DU NOMBRE DE COMMISSAIRES DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES

Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

Vu l'article 17 al. 2 et 3 du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition de l'un de ses membres ;

le Conseil municipal

décide

1 *Le Règlement du Conseil municipal est modifié de la manière suivante :*

Chapitre III *Commissions municipales*

Article 13 *Généralités*

³ *Les commissions sont composées d'un nombre impair de membres, à l'exception des commissions des règlements et du mérite verniolan le cas échéant.*

M. NOBS, Président : le Bureau propose d'envoyer ce projet de délibération en commission des règlements.

M. JOTTERAND souhaite-t-il prendre la parole ? Oui. Je la lui cède volontiers.

M. JOTTERAND : merci M. le Président.

Je serai bref mais je ne peux pas m'empêcher de vous dire que je suis ravi de la voir apparaître enfin à l'ordre du jour puisqu'elle avait été déposée pour la précédente plénière et que le Bureau l'avait – je ne sais pas comment on pourrait dire – écartée de l'ordre du jour.

M. le Président, je serais curieux de connaître la réponse du SAFCO par rapport à cette supposée inconformité ou que sais-je de cette DM, qui finalement peut apparaître sans problème à l'ordre du jour.

Je vois le Bureau qui demande le renvoi en commission des règlements. Il me semble que nous pourrions la voter comme cela mais pourquoi pas aller en commission des règlements. Dans ce cas, comme pour les autres questions, en particulier les horaires des commissions, je demande vraiment à ce que nous puissions statuer rapidement sur ces questions pour que nous soyons fixés une bonne fois pour toute sur l'organisation du Conseil municipal.

M. NOBS, Président : merci M. JOTTERAND.

La vitesse de réunion des commissions et de la commission des règlements, que j'ai l'honneur de présider, est aussi déterminée par les disponibilités de l'Administration.

Vous pourrez retourner cela à vos magistrats respectifs.

M. AUBERT a demandé la parole.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Je constate que cela bouchonne à la commission des règlements pour des sujets malheureusement non pas pour des questions plus urgentes et importantes à traiter.

Encore une fois et nous l'avons dit sur ce sujet, nous n'allons pas revenir sur notre propre organisation sinon, tous les mois nous changeons notre ordre dans cette salle, nous changeons la couleur des murs ou je ne sais quoi.

Donc, nous allons refuser ce texte. Merci.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Vous pouvez tourner les chiffres dans tous les sens, la seule composition qui permette de respecter la répartition des sièges est celle à douze. Si on prend à onze, cela favorise les groupes les SOCIALISTES, les VERT.E.S sans étonnement.

Et bien, ce n'est pas juste. Même si cela nous favorise, nous ne sommes pas d'accord. Nous n'avons aucune raison d'être favorisés. Vous non plus d'ailleurs.

Vous pouvez refaire tous les calculs, je les ai là-dessus.

C'est donc une absurdité.

M. JOTTERAND, vous avez même soutenu qu'il fallait que ce soit le plus proche des élections. Et bien, c'est cela le résultat. C'est douze. Vous pourrez tourner les chiffres comme vous voulez, vous n'y arriverez pas autrement que par douze.

Vous nous dites que dans toutes les autres communes, c'est ainsi.

Vous vous rappellerez certainement que dans une commune qui est toute proche de nous, les VERT.E.S et les SOCIALISTES ont essayé de faire passer à douze les commissions de cette commune sans se préoccuper de savoir s'il y avait un nombre pair ou impair.

Donc, quand cela vous arrange, le pair ne va pas ou va. Cela dépend de la commune et cela dépend des affinités.

Toutes ces raisons sont assez claires.

Je regrette très fortement vos propos quand vous dites qu'il n'y avait jamais eu d'accord par les Chefs de groupe sur ce nombre, puisqu'il y avait un accord sur le nombre de commissaires. Nous nous

étions mis d'accord et en contrepartie, les présidences des commissions avaient été déterminées sur cette base.

Venir dire le contraire c'est juste asséner des contre-vérités. J'espère que vous n'êtes pas adepte de ce genre de chose.

Je ne me souviens plus si vous étiez présent à la séance des Chefs de groupe. Si ce n'est pas le cas, il faudra demander à votre Chef de groupe ce qui a été fait et il vous dira certainement la vérité de ce qui a été dit.

À part cela, nous pouvons nous amuser très longtemps à déposer tous les mois ce genre de délibération et en fonction des majorités, puisque nous sommes proches et qu'il y a parfois des malades, parfois des gens qui sont absents pour des raisons que l'on ignore – cela fera partie des questions que je poserais à la fin car comment se fait-il que cette dame, qui est élue, n'a pas pu siéger aujourd'hui ; il faudra qu'on nous l'explique –, on va dire que nous sommes onze, nous sommes treize, nous sommes douze.

C'est absurde. C'est ridicule.

Vraiment, nous avons une autre image à véhiculer à Vernier que celle-ci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Je cède la parole à Mme BESSE.

Mme BESSE : merci M. le Président.

Je ne peux qu'acquiescer ce qui a été dit jusqu'à maintenant.

Effectivement, nous n'allons pas revenir tous les mois avec cette fixation des commissaires.

Cela a très bien fonctionné toutes ces semaines. Nous n'avons pas eu de problème et j'ai remarqué que nous étions souvent onze, si je regarde le nombre de personnes. Il n'y a donc pas eu de souci.

Le PLR demande un vote immédiat.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme BESSE.

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

M. JOTTERAND : merci M. le Président.

Après ce qu'a dit M. MAGNIN, je ne peux pas laisser dire n'importe quoi comme cela en plénière, et tout court d'ailleurs.

Les chiffres, on peut certes les manipuler mais nous n'allons pas faire un débat de chiffres ici, surtout si le Bureau propose de renvoyer en commission. Ceci dit, on peut aussi faire un vote immédiat. Peu importe.

Avec les chiffres, il y aura toujours des partis qui seront un tout petit peu avantagés ou désavantagés.

Là, l'idée est surtout d'être avec un nombre impair qui existe dans la plupart des autres communes et jusqu'à preuve du contraire, c'est toujours le cas.

Là, nous parlons de Vernier. C'est ce qui nous intéresse.

Je crois que le plus important, encore plus que les chiffres, ce sont les termes d'accord parce que quand il y a un vote majoritaire pour imposer douze membres par commission, je n'appelle vraiment pas cela – et je crois que nous ne pouvons pas décemment appeler cela – un accord des Chefs de groupe. Il y a un vote, certes, comme nous voterons aussi cette délibération.

Si nous votons là-dessus, nous n'allons pas nous amuser à redéposer cela chaque mois, mais il ne faut quand même pas dire n'importe quoi.

M. NOBS, Président : merci M. JOTTERAND.

M. BRINER, vous avez la parole.

M. BRINER : oui, bonjour M. le Président ... merci M. le Président. Excusez-moi c'est le stress !

Nous nous rendons bien compte des forces qui sont autour de cet hémicycle, donc c'est peut-être un discours un peu vain mais je me permets quand même de répondre.

Quand on dit « tous les mois », je vous rappelle que c'est juste la première fois, la première séance que cela a été rendu juste après. Il ne faut pas que j'entende dire que nous avons fait cela tous les mois. Cela a été fait qu'une seule fois. Il y a eu des aller-retours avec cette délibération municipale qui a été retirée.

Je suis très content d'apprendre que, dorénavant, le Bureau saura qu'en général il ne retire pas les motions. C'est une bonne chose que nous venons d'apprendre.

M. MAGNIN, si je reprends vos termes, vous dites que c'est ridicule de discuter pour savoir si nous devons être onze ou douze car c'est du pareil au même. Alors, si c'est pareil, pourquoi pas onze.

J'ai été un peu déçu. En effet, au premier tour, tout le monde était d'accord pour des commissions à onze. Il manquait un certain nombre de partis, le MCG, le CENTRE-VERT'LIBÉRAL et l'UDC. Et à la deuxième discussion, tout a été remis en question. J'ai un peu l'impression que cela s'est fait à la dernière minute. Je suis un peu déçu de la situation.

Je le vois comme du forcing mais finalement, comme je le disais avant, c'est un sujet qui, quoi que nous fassions ici, les forces sont en place et nous n'allons pas pouvoir nous battre.

Dernier élément de réponse que je voulais plutôt adresser en faveur des autres groupes, je vous rappelle qu'il n'y a pas qu'un seul spectre. Souvent j'entends ici qu'il y a la droite et la gauche. Mais j'entends souvent le MCG dire qu'il n'est ni de droite ni de gauche.

Je vous rappelle qu'il y a plus qu'un seul spectre. Il y a des spectres gouvernementaux, le spectre en faveur ou pas d'une société plus équilibrée. Il y a plein d'autres éléments.

Finalement de réduire cela juste à centre, gauche, droite, cela me paraît être un mauvais choix.

Pour les autres partis qui n'ont pas voté pour onze, vous vous êtes d'une certaine façon - c'est mon opinion – interdit le fait d'être un élément pivot. Vous auriez pu être le groupe qui fait pivoter le système. Vous ne le souhaitez pas. Très bien.

Bonne journée. Cela m'a fait plaisir !

M. NOBS, Président : merci M. BRINER. Bonne nuit, peut-être !

La parole est demandée par M. MAGNIN.

M. MAGNIN : je crois qu'il y a deux éléments.

D'abord, dire qu'on prend des décisions alors que trois groupes sur sept ne sont pas là et ce sont annoncés bien avant absents, cela relève de la plaisanterie.

Deuxième élément, la réponse de notre organe de surveillance est assez intéressante. Ce que nous avons estimé – peut-être à tort – c'est que ce genre de vote une fois qu'il était fait, nous ne pouvions pas le remettre en cause à chaque plénière. Nous pensions que les choses étaient gravées dans le marbre.

Le SAFCO nous dit non mais nous dit aussi – c'était ce qui était notre avis à l'époque – qu'il appartient au Bureau de bloquer une délibération qui n'est pas légale. En cela, la réponse est pour le moins ambiguë. On nous dit que nous n'aurions pas dû mais que si c'est illégal, nous avons le droit. Or, nous avons estimé que c'était illégal.

Nous nous sommes peut-être trompés mais venir nous dire que nous avons fait tout faux, c'est un peu marrant.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Je cède la parole à M. CERUTTI.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, la géométrie variable de la démocratie perçue par notre collègue VERT.E.S est intéressante. C'est-à-dire que lorsque vous n'êtes que quatre, vous pouvez prendre des décisions pour tout le monde et puis que cela ne vous choque pas que trois groupes importants – puisqu'ils représentent plus d'un tiers de cet hémicycle – ne soient pas représentés, pour vous c'est normal. C'est normal qu'ils n'aient pas de mot à dire, qu'ils n'aient pas à se positionner.

D'ailleurs, la réalité est que s'il y a eu plusieurs séances de Chefs de groupe, c'est justement pour pouvoir discuter et c'est ce que nous avons fait. Je remercie le Magistrat de l'Administration. Nous avons revisité chaque point pour que celles et ceux qui étaient absents puissent aussi s'exprimer, puissent aussi donner leur volonté et leur vision sur comment doit fonctionner un Conseil municipal, notamment le nôtre.

Pour le reste, le PLR pourra toujours faire le pivot. Je vous rappelle que vous êtes quinze. Nous sommes je ne sais pas combien. Le PLR a 4 représentants. Ils sont toujours la force de pivot parce que les décisions au-delà de ce qui se fait en commission se finalisent ici, dans cette plénière.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

La parole n'est apparemment plus demandée.

Nous avons été saisis d'une demande de vote immédiat mais d'abord je vais vous faire voter la prise en considération de ce texte.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DM 031 – 26.05 lèvent la main.

La prise en considération de la délibération municipale DM 031 – 26.05, Fixation des commissaires par commissions, est refusée par 19 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 3 PLR, 3 UDC), 15 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S) et 1 abstention (1 PLR).

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

7.B) SUSPENSION DES TRAVAUX DU BHNS SUR LA ROUTE DE VERNIER JUSQU'À LA RÉALISATION DU BARREAU DE MONTFLEURY ET DE LA DEMI-JONCTION AUTOROUTIÈRE DE VERNIER-SUD (MME MÜLLER ET M. MAGNIN) (DM 051 – 26.05)

SUSPENSION DES TRAVAUX DU BHNS SUR LA ROUTE DE VERNIER JUSQU'À LA RÉALISATION DU BARREAU DE MONTFLEURY ET DE LA DEMI-JONCTION AUTOROUTIÈRE DE VERNIER-SUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La route de Vernier est traversée chaque jour par un nombre très important de véhicules. Plus de 23'000 empruntent chaque jour le tronçon de Châtelaine en direction de la jonction autoroutière de Vernier et 17'000 remontent dans le sens inverse (comptage du trafic routier, Département de la santé et des mobilités, 2023).

Aujourd'hui, aux heures de pointe, chaque accident provoque une réduction du nombre de voies sur cet axe et entraîne systématiquement un embouteillage. Dans une direction, il remonte jusqu'à Châtelaine et se propage sur l'avenue de l'Ain. Dans l'autre direction, il s'étend sur la route du Nant-d'Avril et sur les axes de la route de Peney ainsi que dans le village de Vernier.

Le nombre de véhicules sur cet axe important devrait diminuer drastiquement avec l'entrée en fonction du barreau de Montfleury prévue pour 2024 - mais dont le début des travaux se fait toujours attendre - et de la demi-jonction autoroutière de Vernier-sud.

Dans le but d'améliorer la desserte de Vernier et de la Zimeysa par les transports publics, un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) doit être mis en service prochainement, ce qui implique de nombreux travaux sur les routes de notre Commune.

Le 24 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté une délibération (DA 313) ouvrant un crédit de réalisation de CHF 14'905'000.00 TTC destiné aux aménagements en lien avec le BHNS GVZ et la mise en séparatif de la route de Vernier et des avenues de Châtelaine et Henri-Golay, dont CHF 11'585'000.00 destiné au réaménagement des routes de Montfleury, de Vernier communale, du Bois-des-Frères et du chemin De-Maisonnette entre le chemin des Églantines et l'avenue de Châtelaine. Aucune étude d'impact n'a hélas été diligentée.

Or, en l'état actuel du trafic sur la route de Vernier, des travaux entraînant des réductions de voies vont créer des embouteillages quotidiens dans notre Commune. Plus encore, au vu de l'absence de voie réservée pour les bus sur la route de Peney, sur la partie supérieure de la route de Vernier ainsi que sur le tronçon de Châtelaine au village de Vernier, ces travaux vont considérablement ralentir la cadence des transports publics pour de nombreux mois, empirant encore la situation actuelle.

Les députés du Grand Conseil ont largement travaillé sur la section 5 du BHNS qui va de Châtelaine à la ville de Genève et ont pu constater que des travaux en absence de réduction du trafic grâce à la nouvelle jonction autoroutière vont créer des embouteillages gigantesques.

C'est pourquoi, lors de sa session du 11 décembre 2025, le Grand Conseil a adopté la motion M3134-A qui invite le Conseil d'Etat à surseoir à l'extension du BHNS-GVZ telle que publiée dans l'enquête publique no 7405 parue le 16 avril 2025 dans la FAO, tant que des alternatives crédibles pour les transports

professionnels et le trafic individuel motorisé ne sont pas opérationnelles, en particulier le barreau de Montfleury et la demi-jonction Vernier-Canada.

Nous partageons les mêmes craintes pour les sections 3 et 4 du plan de réalisation, soit les parties sur la route de Vernier.

De plus si les travaux de la section 5 sont reportés, il n'est ni impératif, ni cohérent, de démarrer ceux de la sections 3 et 4 avant la mise en service du barreau de Montfleury et de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada

Pour ces raisons, le Conseil municipal enjoint le Conseil administratif de :

- 1. Suspendre tout travaux du BHNS qui nécessiterait une réduction du nombre de voies de circulation sur la route de Vernier entre l'intersection avec la route du Nant-d'Avril et l'intersection avec l'Avenue de l'Ain jusqu'à la mise en service du barreau de Montfleury et de la demi-jonction Vernier-Canada.*
- 2. Suspendre les travaux à d'entretien constructif du réseau d'assainissement sur tout le tracé verniolan du BHNS GVZ et de les exécuter en parallèle des travaux du BHNS.*
- 3. Prévoir un nouvel échéancier des travaux consécutifs à la réalisation des aménagements routiers mentionnés au premier point*
- 4. Provisionner les sommes prévues pour les travaux pour les années prochaines.*

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose d'envoyer cet objet en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

La parole est-elle demandée par ces auteurs ? Oui, elle l'est. Je cède la parole à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Je serai extrêmement court parce que le texte est suffisamment long pour que les explications vous soient apportées.

L'idée est de se calquer avec les travaux du Grand Conseil qui, sur la partie qui va dans la Ville après Châtelaine, a sagement pris la décision de cesser les travaux qui visaient à mettre en une seule voie dans l'attente des résultats et du fait que nous ayons une décharge des voitures sur cet axe pénétrant.

Pour ceux qui ont vécu les travaux sur la route de Châtelaine, dans Châtelaine, vous avez pu constater ou vivre la gabegie que cela a créé lorsqu'il n'y avait plus qu'une seule voie dans chaque sens. C'était abominable et je crois que les gens n'ont plus envie de revivre cela.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire. Cela veut dire qu'il faut attendre que nous ayons le barreau, la bretelle autoroutière, car cela nous permettra de décharger du trafic et là, nous pourrons effectivement mettre cet axe en une seule voie et permettre au bus de se charger comme il est prévu.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Je cède la parole à Mme SOWINSKA.

Mme SOWINSKA : merci M. le Président.

Pour nous, ce bus à haut niveau de service est justement la solution à la congestion routière sur la route de Vernier.

Nous savons tous très bien qu'ajouter de nouvelles infrastructures routières ne résout pas le problème du trafic mais va plutôt ajouter davantage de voitures.

Néanmoins, nous acceptons de travailler cette proposition en commission.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci Mme SOWINSKA.

La parole est demandée par M. MARTENS.

M. MARTENS : merci M. le Président.

Je suis d'accord avec ma préopinante.

Je me réjouis de travailler cette proposition en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité mais j'aimerais absolument être certain d'avoir des représentants des TPG et des représentants du chantier pour pouvoir estimer le prix que pourrait nous coûter le fait d'arrêter ces chantiers.

Je crois que les TPG ont déjà acheté les bus. En général, les chantiers se planifient longtemps à l'avance.

J'aimerais vraiment avoir des réponses claires en commission.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : je vous remercie également.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, le MCG soutiendra ce texte.

Effectivement, ce sera fort intéressant de pouvoir le travailler en commission.

Pour M. MARTENS, je rappelle que c'est à la commission de décider qui doit être auditionné. J'invite la commission à effectuer son travail de façon sérieuse et de prendre le temps de faire ce travail.

Ce n'est pas parce que la commission traite un sujet le jour J qu'elle doit automatiquement le terminer. Il faut qu'elle sollicite les institutions concernées, qu'elle sollicite aussi le Département de façon à avoir tous les éléments qui puissent lui faire prendre la bonne décision.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Merci aux auteurs de cette délibération.

Il faut en effet faire preuve de pragmatisme sur la circulation actuelle. Des travaux partout.

Nous savons que le secteur des Libellules va être bientôt bloqué. Vernier-Village, c'est compliqué.

En effet, trouvons de la respiration où nous pouvons.

Donc, nous soutiendrons ce texte.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Je suis assez d'accord que nous recevions tous les acteurs dans cette commission pour prendre la bonne décision en toute connaissance de cause.

Il faudra bien évidemment aussi s'inspirer des travaux du Grand Conseil et pour cela, la présence de l'administration cantonale sera aussi nécessaire.

Je ne sais plus qui préside la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, mais ce sera bienvenu d'inviter tout le monde.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci M. le Président.

Pour nous, le groupe MCG, nous allons aussi soutenir ...

Rires dans la salle.

Désolé, je rentre de vacances. J'étais encore dans les vacances !

L'UDC va soutenir ce texte et l'amener en commission.

M. NOBS, Président : merci M. NOËL.

La parole est-elle demandée ? Non, elle ne l'est pas.

Apparemment tout le monde est favorable à envoyer ce texte en commission.

Je vais vous faire voter la prise en considération et le renvoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de cette délibération.

Veuillez lever la main si vous acceptez la prise en considération et l'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la DM 051 – 26.05.

La prise en considération de la délibération municipale DM 051 – 26.05, Suspension des travaux du BHNS sur la route de Vernier jusqu'à la réalisation du barreau de Montfleury et de la demi-jonction autoroutière de Vernier-sud, est acceptée par 35 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DM est envoyée à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

M. NOBS, Président : nous pouvons passer au point 8) de l'ordre du jour.

8. PÉTITIONS

M. NOBS, Président : il n'y a pas de pétition.

Nous pouvons passer au point 9) de l'ordre du jour.

9. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

9.A) CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 1'200'000.00 TTC POUR DES AMÉNAGEMENTS CONTRIBUANT À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR DANS LES ÉCOLES DE CHÂTELAINE, VERNIER-PLACE ET BOURQUIN (DA 040 – 26.05)

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose d'envoyer ce projet de DA en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

La parole est-elle demandée ? Oui, elle l'est par M. BRON à qui je cède la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

Je ne nie pas que c'est un sujet important et que la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité devra travailler dessus.

Par contre, conformément à ce que je fais habituellement quand j'ai un crédit d'étude et de réalisation simultanément, je m'abstiens sur la prise en considération car, pour moi, ce sont deux taxes qui doivent être scindées en deux.

M. NOBS, Président : bien.

Nous allons également scinder le vote en deux. D'abord la prise en considération où M. BRON s'abstiendra.

La parole n'est plus demandée.

Je vous fais donc d'abord voter sur la prise en considération de ce texte.

Celles et ceux qui approuvent la prise en considération lèvent la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 040 – 26.05, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'200'000.00 TTC pour des aménagements contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur dans les écoles de Châtelaine, Vernier-Place et Bourquin, est acceptée par 34 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 3 PLR, 3 UDC) et 1 abstention (1 PLR).

M. NOBS, Président : maintenant que la prise en considération est acceptée, je vais vous faire voter l'envoi de ce projet de DA à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Celles et ceux qui approuvent cet envoi lèvent la main.

L'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la délibération administrative DA 040 – 26.05, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'200'000.00 TTC pour des aménagements contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur dans les écoles de Châtelaine, Vernier-Place et Bourquin, est acceptée par 35 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : M. BRINER a demandé la parole.

Il fait chaud pour tout le monde !

Nous sommes désolés de la tournure des votes mais il en est ainsi.

M. BRINER : merci M. le Président.

J'apprécierai que le vote se fasse tout le temps de la même façon.

Des fois, il y a des appels à voter tous en même temps...

M. NOBS, Président : merci pour ces questions ancillaires qui relèvent de la plus basse importance.

M. MARTENS souhaite ajouter quelque chose.

M. MARTENS : dans cet esprit, j'aimerais juste dire que depuis ici, nous ne pouvons pas voir si vous ne levez pas la main et nous ne pouvons pas savoir ce que vous votez. On a déjà eu un vote où des gens n'ont pas voté.

Donc, je vous prierai de lever la main correctement de façon que nous puissions vous voir parce que nous sommes quand même à une certaine distance.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

C'est un peu la théorie de l'embêtement maximal. Il fait chaud et en plus le système informatique ne fonctionne pas. Donc, nous avons la totale aujourd'hui !

L'envoi de la DA à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité a été accepté à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point suivant.

9.B) CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER (DA 041 – 26.05)

M. NOBS, Président : le Bureau propose d'envoyer ce projet de DA en commission des sports.

Y a-t-il une prise de parole ? Non, ce n'est pas le cas.

Je vais vous faire voter la prise en considération et l'envoi en commission des sports.

Le Bureau s'efforce d'aller au plus vite mais parfois il n'est pas évident de s'y retrouver.

Celles et ceux qui approuvent la prise en considération et l'envoi en commission des sports de la DA 041 – 26.05 lèvent la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 041 – 26.05, Crédit d'investissement de CHF 148' 000.00 destiné à la réfection des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier, est acceptée par 35 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des sports.

M. NOBS, Président : si par impossible l'unanimité n'est pas une unanimité, celle ou celui qui est d'un avis opposé se manifeste. Bien entendu.

Nous passons au point suivant.

9.C) PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DE SIX DOUZIÈMES PROVISIONNELS COUVANT LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2026 (DA 043 – 26.05)

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose de voter cet objet immédiatement.

M. le Maire a demandé la parole.

M. AGRAMUNT, Maire : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, vous êtes saisis ce soir de la DA 043 – 26.05 visant à doter la Commune de six douzièmes provisionnelles pour la poursuite de ses activités au second semestre 2026.

Comme vous le savez, en l'absence du Conseil municipal résultant de la situation institutionnelle prévalant à la fin 2025, le Conseil administratif a soumis au Conseil d'État une décision relative à l'approbation de six douzièmes provisionnelles couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2026 et qui se terminera donc tout prochainement.

Cette décision a permis à la Commune de poursuivre ses activités durant cette période sur la base des douzièmes provisionnelles calculées à partir du budget 2025 approuvé par le Conseil municipal le 17 décembre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de continuer avec ce même mécanisme de douzièmes provisionnelles pour la période courant de juillet à décembre 2026, afin de permettre à la Ville de Vernier d'honorer ses engagements et de déployer ses activités au service des habitantes et habitants de notre Commune.

Cette manière de faire qui est conforme au droit – cela nous a été confirmé par le Service des affaires communales lors d'une séance qui s'est tenue le 31 mars 2026 en présence de la Conseillère d'État en charge du DIN – paraît aujourd'hui la solution la plus adéquate.

Certes, au lendemain de l'annulation des élections de mars 2025, le Conseil administratif, confiant dans l'idée d'avoir un Conseil municipal à fin 2025, a élaboré un projet de budget 2026 lequel a été rendu public dans un souci de transparence.

Toutefois, le simple écoulement du temps fait que les données qui ont sous-tendu ce projet sont aujourd'hui obsolètes et c'est ainsi, comme le Conseil municipal a pu le constater dans l'exercice du bouclage des comptes, les estimations fiscales ont sensiblement évolué et les prochaines données complètes, intégrant notamment les éléments relatifs à la péréquation financière intercommunale, ne seront transmises par l'Administration fiscale cantonale que dans le courant du mois d'août 2026.

Pour ce qui est des charges, le mécanisme des douzièmes a notamment contraint l'Administration à renoncer aux dépenses nouvelles prévues dans le projet de budget et la mise à jour du projet de budget 2026 impliquerait une charge de travail extrêmement lourde alors que le calendrier impose de démarrer les travaux pour la préparation du projet de budget 2027.

Or, cet inconvénient n'est pas contrebalancé par un avantage décisif sur le plan politique et ces temps forts des actions du Conseil municipal qui constituent le débat budgétaire n'auraient, à ce moment du calendrier, qu'une portée extrêmement limitée.

D'une part, une partie importante des dépenses est consommée et engagée. D'autre part, la capacité à faire évoluer les dépenses ou les produits sur les derniers mois de l'année sont faibles.

Ce renoncement ne représente toutefois pas un blanc-seing pour le Conseil administratif et son Administration.

Comme évoqué précédemment, le mécanisme des douzièmes provisionnelles impose que les dépenses s'inscrivent dans le cadre d'un budget voté, celui de 2025, et des crédits complémentaires doivent vous être soumis s'il appert que certaines dépenses réelles en 2026 devaient excéder ce qui avait été convenu dans les lignes concernées du budget 2025.

En outre, toute nouvelle dépense doit faire l'objet d'une demande spécifique soumise à votre Conseil.

C'est d'ailleurs le lieu ici d'annoncer que votre Conseil sera certainement saisi à la rentrée de délibérations portant sur des crédits supplémentaires...

Bruits dans la salle.

Nous avons donc un petit extrait de ce qui se passe en hockey. On remercie pour ces informations. J'espère que la Suisse mène !

Au bénéfice des explications qui figurent dans l'exposé des motifs et des informations complémentaires que je viens de vous transmettre, s'agissant d'une délibération portant sur la poursuite des activités au second semestre, le régime des douzièmes, que votre Conseil sera saisi à la rentrée des demandes de budgets supplémentaires pour les éléments s'écartant du dernier budget approuvé par votre Conseil, nous vous proposons de voter ce projet de DA sur le siège tel que cela a été discuté par les différents représentants lors du Bureau.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. le Maire.

La parole est demandée par M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Il faut bien avouer que lors de la séance du Bureau, nous avons été quelque peu pris de court puisque non seulement avant la séance, aucun document nous a été remis et que nous n'avons pas pu en prendre connaissance comme cela se fait d'habitude, c'est-à-dire dix minutes, un quart d'heure, pour savoir de quoi nous parlons.

Lors de cette séance, à ce point, on nous a dit que l'on ne pouvait absolument pas refuser, que cela ne servait à rien et que c'était absurde.

Réflexion faite, ce n'est pas tout à fait juste.

Réflexion faite, notre groupe va refuser le principe des douzièmes provisionnelles pour plusieurs raisons.

D'abord, la plus importante. Mesdames, Messieurs, dans un Conseil municipal, il n'y a pas trente-six mille prérogatives. La plus importante, et la quasi seule, est celle du budget. En faisant cela, on abandonne toutes nos prérogatives et finalement on dit qu'on n'a pas envie de travailler, qu'il y a trop de travail pour l'Administration, trop de travail pour nous, alors on ne fait rien.

Ce n'est pas ainsi que je conçois la charge de conseiller municipal. Il nous appartient de faire notre travail comme il appartient au Conseil administratif de proposer un budget.

Je suis quand même assez surpris de la motivation. Trop de travail.

Bien sûr que c'est du travail. Sans nul doute que l'adapter demande un peu de travail. De là à partir de l'idée que c'est une charge absolument insupportable, je n'y crois pas deux secondes et je pense que l'on peut aussi faire un peu d'effort à ce propos, d'autant plus que pendant un certain nombre de mois vous n'aviez pas de Conseil municipal sur le dos pour vous embêter avec d'autres projets, d'autres commissions qui nécessitaient la présence de nos fonctionnaires.

J'ai bien écouté ce que vous venez de dire, M. le Maire, mais en d'autres termes, vous nous dites que le système fonctionne avec les douzièmes mais que vous allez nous présenter des crédits supplémentaires au mois de septembre.

Faisons tout de suite un budget. Ce sera beaucoup plus simple et nous pourrons discuter sur le plan politique de ces projets, plutôt que d'arriver avec des objets qui seront peut-être déjà faits ou déjà conçus, etc.

Je crois vraiment que la vocation d'une Commune est de se doter d'un projet de budget. Vous l'avez habilement fait en le présentant publiquement.

Il faut simplement l'adapter et je pense que nous pouvons prendre le temps de le faire.

Je vous rappelle qu'à ce propos le Conseil d'État se retrouve à peu près dans la même situation que vous et qu'il n'a pas abandonné l'idée de présenter un budget cantonal, puisqu'il a aussi l'obligation de le faire d'ailleurs et que ce budget sera discuté.

Même si la période des douzièmes est une période transitoire, cela ne doit pas et cela ne devra jamais être, en tout cas à mes yeux, une situation définitive sur laquelle on vote pour dire qu'on ira jusqu'au bout de l'exercice par des douzièmes.

Cela ne vaut pas la peine de faire parler nos prérogatives de Conseillers municipaux.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

La parole est demandée par M. CHIARADONNA.

M. CHIARADONNA : merci M. le Président.

Le groupe SOCIALISTE soutiendra cette délibération et le vote immédiat tel que proposé par le Bureau.

M. MAGNIN, vous dites que c'est la prérogative du Conseil municipal de voter un budget. Les circonstances exceptionnelles que nous avons connues ces dernières années font que nous avons meilleur temps de nous concentrer sur le budget de l'année prochaine.

Je vous rappelle qu'un budget est une prévision, que nous devons essayer de voir un peu plus que la fin de l'année.

Nous pouvons le faire comme de l'art pour l'art, comme certains diraient, ou budget pour budget, mais je pense que les responsabilités politiques, les positions politiques vont être prises sur les objets que le Conseil administratif proposera en dépassement. Les groupes prendront position sur le fait d'accepter ou non les dépassements par rapport à 2025.

Il n'y a pas de retrait d'une prérogative ou d'une position politique du Conseil municipal.

Nous soutiendrons cette position et le Conseil administratif travaillera cet été pour préparer ce budget que nous pourrons discuter à l'automne.

Il y aura donc suffisamment de temps pour en discuter. Je pense que vu les moyens qui arrivent et la certitude en termes de crises à répétition, cela vaut la peine de prendre le temps de préparer les choses de manière bien fondées sans faire à l'emporte-pièce, faire juste un budget pour faire un budget alors qu'en fait l'Administration a d'autres chats à fouetter.

J'en ai terminé, M. le Président.

M. NOBS, Président : merci M. CHIARADONNA.

Mme BESSE, vous avez la parole.

Mme BESSE : merci M. le Président.

Le groupe PLR conçoit que le projet de budget 2026 projeté dans un premier temps, mais qui n'a pas pu être voté faute de Conseil municipal installé, est caduc au vu du fort excédent de charges révélé par les comptes de l'année écoulée, excédent qui provient davantage des revenus moindres que ce qui est attendu que d'une perte de maîtrise des dépenses. C'est à relever.

Dès lors, nous nous rallions à la proposition du Conseil administratif de ne pas voter un nouveau budget pour six mois pour nous contenter d'approuver ce soir les douzièmes provisionnelles proposées.

Comme déjà dit, les dépenses sont contenues. Il serait illusoire de vouloir les modifier en cours d'année sans une étude sérieuse des revenus attendus.

Sans compter que les associations communales, on déjà reçu tout ou en partie des subventions budgétées et que leurs bénévoles ont besoin d'être rassurés sur la viabilité de leur engagement.

Pour d'autres engagements financiers aux enjeux plus politiques peut-être, là encore il nous semble peu opportun de modifier les règles du jeu au milieu de l'année.

Laissons donc l'exécutif municipal et son administration plancher sur le budget 2027 sans leur alourdir la tâche en les obligeant à retravailler un budget 2026 d'ores et déjà quasi hors délai vu les délais référendaires.

Nous aurons tout l'automne pour donner les impulsions politiques nécessaires et faire les débats budgétaires pour 2027.

Consacrons-nous pour l'instant sur les velléités du Canton de transférer de nouvelles charges sur les communes.

Il sera toujours temps en fin d'année de discuter de la modification de certaines orientations budgétaires, des centimes additionnels ou des charges contraintes.

Pour tous ces motifs, le groupe PLR vous propose, chers collègues, d'accepter en vote immédiat la DA 043.

J'ai terminé M. le Président. Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci Mme BESSE.

M. BLEIKER, vous avez la parole.

M. BLEIKER : merci M. le Président.

On m'a fait la remarque que je parlais un peu fort à certains moments. Je vais essayer de me calmer ! Cela ne sert à rien, à part si cela vous réveille mais je ne crois pas qu'il y en ait besoin !

Qu'est-ce que je voulais dire ?

Effectivement, nous appelons aussi à voter immédiatement ce projet de douzièmes. Grâce à M. MAGNIN, nous pourrions rediscuter de cette question après. L'un n'empêche pas l'autre. Ce n'est pas parce que nous votons les douzièmes que nous ne pouvons pas non plus accepter le projet de M. MAGNIN.

M. MAGNIN, depuis des décennies vous faites attention à ce que les deniers de nos contribuables soient utilisés à bon escient. Il semblerait que ce soit dommage de travailler un projet de budget qui ne pourra couvrir que quelques mois, trois ou quatre mois au maximum si on travaille durant tout cet été sur un projet de budget pour effectuer le travail correctement.

On le voit aujourd'hui, nous avons un nombre conséquent de projets et d'objets déposés dans ce Conseil qui vont en commission, ce qui révèle une vitalité politique de notre Commune. Il est important que nous nous donnions les moyens et le temps de les travailler.

Vous avez raison, il est aussi important de travailler sérieusement les budgets et je pense qu'il va falloir que nous fassions un vrai travail, extrêmement sérieux, pour le budget 2027.

Il va falloir que l'on agende suffisamment de commissions, que nous puissions être tous présents dans ces moments, afin de pouvoir proposer un budget 2027 qui reflète les majorités actuelles de ce Conseil.

Donc, votons en vote immédiat cette délibération et donnons-nous les moyens de travailler correctement les objets que nous avons en suspens.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. BLEIKER.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, je suis quand même assez abasourdi par ce côté de soumission que certains groupes offrent à leur Conseiller administratif.

Je vous rappelle que nous avons été élus le 30 mars 2026. Le Conseil administratif avait toute la possibilité de travailler sur ce budget 2026 et de nous le présenter dans la foulée.

On avait avril et mai. Deux mois pour travailler ce budget et peut-être le voter ce soir, chose qui n'a pas été faite.

Yves MAGNIN a intelligemment parlé du Grand Conseil, du Parlement cantonal, où effectivement le budget a été refusé pour des raisons X, Y, Z. Le Conseil d'État a travaillé son budget. Il l'a présenté à la commission des finances où malheureusement certains groupes l'ont refusé encore une fois. Mais ils ont travaillé.

Le Conseil administratif n'a rien pendant tous ces mois.

Alors se cacher derrière le fait qu'il y a eu les élections, sur l'incertitude, etc., ce n'est pas acceptable.

Je ne veux pas lancer la pierre au Conseil administratif mais moi, je suis aussi d'avis que l'on ne peut pas voter sur un budget prévisionnel pour toute l'année 2026.

Au mieux, on renvoi cette DA en commission pour que le Conseil administratif nous explique aussi les bases légales de ce qui est vrai ou pas, parce que j'ai aussi téléphoné à la commission de surveillance et je n'ai pas eu les mêmes propos. C'était un peu plus nuancé.

J'aimerais bien savoir ce qui s'est dit, comment cela a été dit et que nous ayons une séance avec l'Administration afin qu'elle nous explique pourquoi, comment et avec les bases légales. À ce moment, peut-être que nous voterons ou pas cette délibération.

Je vous propose de l'envoyer en commission.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

La parole est demandée par M. le Maire.

M. AGRAMUNT, Maire : merci M. le Président.

Je vais lire le courrier de la Conseillère d'État adressé à la Mairie de la Commune, au Conseil administratif, le 11 mai 2026. Je ne vais pas tout vous lire parce que c'est un peu long. Je vais me référer à notre problématique.

« Ensuite, s'agissant du budget 2026, vous avez souhaité obtenir des orientations concernant le dépôt du budget 2026. Vous avez expliqué que les prévisions de recettes n'étaient plus identiques à celles existantes lors de son élaboration en novembre-décembre 2025.

Cela étant, je vous ai indiqué lors de la séance du 31 mars 2026 que vous aviez le choix de présenter un budget au Conseil municipal afin que celui-ci soit approuvé par le Conseil municipal ou alors de continuer en douzièmes provisionnelles jusqu'à la fin de l'année.

Dans la seconde hypothèse, une nouvelle délibération devra être votée par le Conseil municipal avant la fin du mois de juin 2026 pour débloquer six douzièmes complémentaires à ceux validés par le DIN.

Je précise que des crédits supplémentaires sur les douzièmes provisionnelles pouvaient être adoptés si nécessaire en vertu de l'article 54 al.3 et al.4, ainsi que de l'article 55 al.2 du RAC. »

J'en ai terminé pour cet extrait du courrier adressé au Conseil administratif par la Conseillère d'État.

M. NOBS, Président : merci pour votre lecture, M. le Maire.

La parole est demandée par M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

C'est très bien que nous ayons reçu cette information. Il aurait été certainement utile que nous l'ayons au Bureau. Cela nous aurait permis de constater d'abord qu'il n'y a pas, comme on nous l'a dit, impossibilité de dire non. On peut très bien dire non et demander au Conseil administratif de proposer un budget.

C'est d'ailleurs ce que nous avons fait en vous proposant dans la suite de nos travaux une résolution qui vise à demander au Conseil administratif de nous présenter un budget.

C'est le premier élément.

Ce qui me dérange le plus, c'est qu'aujourd'hui on nous dit que l'on ne peut pas faire un budget en fonction des prévisions.

C'est d'autant plus facile de le faire avec les éléments que l'on connaît déjà et qui sont de plus en plus précis. C'est la première raison.

La deuxième raison est que les comptes 2025 se basent sur les prévisions fiscales qui, dans mes souvenirs, sont largement supérieures à celles qui avaient été estimées pour 2026. Ce qui signifie qu'aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, en votant ces douzièmes provisionnelles nous donnons le blanc-seing au Conseil administratif de prendre des décisions qui sont supérieures à celles que lui-même pouvaient estimer dans son projet de budget.

Pour moi, il y a un gros hiatus.

Si vous voulez examiner en commission, je n'y vois aucun problème mais nous allons perdre beaucoup de temps. Je serai plus enclin à penser qu'il faut l'inviter à nous proposer un budget.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Je vois que la parole est encore demandée par M. CERUTTI.

Juste deux mots pour la suite de la procédure. Je ferai d'abord voter la prise en considération et nous avons été également saisi d'une demande d'envoyer en commission.

Si la prise en considération est acceptée, nous voterons sur la demande d'envoi en commission.

Mais d'abord, je cède la parole à M. CERUTTI.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, je remercie M. AGRAMUNT de nous avoir fait lecture du courrier de la Conseillère d'État en charge du DIN.

Vous m'excuserez mais ce genre de discussion doit se faire avec les Chefs de groupe.

Je suis quand même assez choqué que les Chefs de groupe n'aient pas été invités par le Conseil administratif pour discuter de la problématique et pour savoir ce qu'ils en pensent, comment procéder et comment fonctionner. Cela éviterait peut-être tous ces débats et nous travaillerions de façon beaucoup plus intelligente.

Si votre dynamique et votre esprit ne sont pas de travailler avec ce Conseil, j'en prends acte.

Mais ce genre de discussion qui est éminemment politique, pragmatique et fonctionnel doit se discuter avec les Chefs de groupe.

Je vous rappelle, c'est un bras lancé, mais vous devez discuter avec les Chefs de groupe.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

La parole n'étant plus demandée, je vais vous faire voter sur la prise en considération de cette DA 043 – 26.05.

Celles et ceux qui approuvent la prise en considération de la DA 043 – 26.05 lèvent la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 043 – 26.05, Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation de six douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026, est acceptée par 19 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 4 PLR), 13 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED) et 3 abstentions (3 UDC).

M. NOBS, Président : nous pouvons ouvrir un nouveau tour de discussion mais vous n'êtes pas obligés de parler !

Personne ne souhaite prendre la parole.

Nous étions saisis d'une ou de plusieurs demandes d'envoi à la commission des finances, de l'administration et de l'économie.

Celles et ceux qui approuvent l'envoi en commission des finances, de l'administration et de l'économie de la DA 043 – 26.05 lèvent la main.

L'envoi en commission des finances, de l'administration et de l'économie de la délibération administrative DA 043 – 26.05, Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation de six douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026, est refusé par 19 NON (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 4 PLR) et 16 OUI (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED).

M. NOBS, Président : l'envoi étant refusé, nous allons procéder au vote de la DA 043 – 26.05.

La parole est-elle demandée ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons procéder au vote définitif.

Je prie Mme la Secrétaire de nous lire le décide.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

Relative à l'

APPROBATION DE SIX DOUZIÈMES PROVISIONNELS COUVRANT LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2026

Vu les articles 30, al. 1, let. a et b et 113 al. 2 de la loi sur l'administration des communes (LAC – rsGE B 6 05) ; du 13 avril 1984 ;

vu l'article 48, lettre m, de la loi sur l'administration des communes (LAC – rsGE B 6 05), du 13 avril 1984 ;

vu les motifs explicités dans le présent document ;

vu que la Commune doit pouvoir poursuivre ses activités dès le mois de juillet 2026 ;

conformément aux art. 54 à 56 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, du 26 avril 2017 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'autoriser le Conseil administratif à percevoir les revenus et à pourvoir aux charges de la Commune pour la période s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026, au moyen de six douzièmes provisionnels calculés sur la base du budget 2025 ;*
- 2 *de fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 50 centimes ;*
- 3 *de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 50 centimes ;*
- 4 *d'autoriser l'augmentation des charges salariales relatives à l'annualisation des postes ouverts en 2025 ;*
- 5 *d'autoriser le Conseil administratif à émettre, pendant la période déterminée, des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme pour les projets investissements ayant fait l'objet d'un vote par délibération du Conseil municipal ;*
- 6 *d'autoriser le Conseil administratif à renouveler les emprunts du même genre qui viendront à échéance durant le second semestre 2026 ;*

Merci beaucoup.

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

Lecture ayant été faite, nous allons procéder au vote de cette DA 043 – 26.05, donc vote immédiat vous l'aurez compris.

Celles et ceux qui approuvent la DA 043 – 26.05 lèvent la main.

La délibération administrative DA 043 – 26.05, Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation de six douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026, est acceptée par 19 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 4 PLR) et 16 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 3 UDC).

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

9.D) CRÉDIT DE CHF 240'000.00 TTC POUR L'ACHAT DE MACHINES ET D'ENGINS D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN (DA 044 – 26.05)

M. NOBS, Président : le Bureau propose d'envoyer ce projet de DA en commission du génie civil et des équipements.

La parole est-elle demandée ? Cela ne semble pas être le cas.

Apparemment, personne ne s'oppose à envoyer ce texte en commission donc je vais vous faire voter la prise en considération et l'envoi à la commission du génie civil et des équipements.

Celles et ceux qui approuvent la prise en considération et l'envoi en commission du génie civil et des équipements de la DA 044 – 26.05 lèvent la main.

Vous ne pouvez pas voter debout. Une directive explicite précise que le vote doit intervenir assis.

La prise en considération de la délibération administrative DA 044 – 26.05, Crédit de CHF 240'000.00 TTC pour l'achat de machines et d'engins d'entretien pour les Services des sports et de l'environnement urbain, est acceptée par 35 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission du génie civil et des équipements.

M. NOBS, Président : nous pouvons passer au point 10) de l'ordre du jour.

10. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. NOBS, Président : il n'y a pas de proposition du Conseil administratif.

Nous pouvons passer au point 11) de l'ordre du jour.

11. MOTIONS

11.A) DÉPLACEMENT OU REMPLACEMENT DU RÂTELIER À VÉLO SITUÉ 2 ROUTE DE PENEY À VERNIER (M. TERRY) (M 039 – 26.05)

DÉPLACEMENT OU REMPLACEMENT DU RÂTELIER À VÉLOS SITUÉ 2 ROUTE DE PENEY À VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Plusieurs communiens m'ont signalé que le l'usage du râtelier à vélos situé 2 Route de Peney à Vernier, soit devant le centre commercial « Arc-Center » était très dangereux, dans la mesure où il est installé à l'envers par rapport à la piste cyclable, soit du côté de la voie de circulation automobile très passante à cet endroit.

Vu le type de râtelier, celui-ci est difficilement accessible depuis le côté de la piste cyclable car il nécessite des manœuvres périlleuses de part et d'autre de celui-ci, en se déplaçant entre les véhicules parkés à ses extrémités et sur la voie de circulation précitée.

J'ai également observé que ce râtelier était aussi fréquemment utilisé comme support de vélos du côté de la piste cyclable, en empiétant d'autant sur celle-ci, ce au détriment des usagers réguliers de la piste cyclable.

S. e. ou o. ce râtelier est installé sur la parcelle No 4003 de Vernier dépendant du domaine public cantonal.

A noter qu'il pourrait facilement être déplacé vers un recoin de la parcelle No 5256 de Vernier, soit à un endroit où le trottoir est suffisamment large pour l'accueillir sans gêner les piétons qui utilisent le trottoir, ni gêner les travaux d'entretien de celui-ci, ce pour autant que le propriétaire de la parcelle concernée y consente.

Il conviendrait donc d'interpeller l'Etat de Genève propriétaire de la parcelle 4003 de Vernier pour sécuriser cet aménagement urbain, soit pour le remplacer par un râtelier mieux adapté à la configuration des lieux ou pour le déplacer d'une vingtaine de mètres contre la façade du centre commercial, pour autant que le propriétaire de la parcelle 5256 de Vernier y consente.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 *à prendre toutes les mesures utiles pour sécuriser l'usage du râtelier à vélos situé sur le domaine public cantonal, 2 Route de Peney à Vernier, soit le faire remplacer ou déplacer dans le sens des considérants.*





M. NOBS, Président : le Bureau vous propose d'envoyer ce texte à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

M. TERRY, vous avez la parole.

M. TERRY : merci M. le Président.

J'aimerais simplement proposer un vote immédiat.

M. NOBS, Président : merci M. TERRY.

Il est pris note de votre demande de vote immédiat.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci.

En effet, ce sujet a déjà été abordé lors de la législature précédente sous forme d'une question écrite et cela pose véritablement un problème.

Je pense que ce serait une bonne idée de l'envoyer en vote immédiat.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

M. BLEIKER, vous avez la parole.

M. BLEIKER : merci M. le Président.

Oui, on m'a dit qu'il faut que je fasse doucement. Je m'excuse.

Fin 2024, j'avais posé une question exactement sur cet emplacement et sur les difficultés.

Évidemment que je soutiens ce texte et pourquoi pas le vote immédiat.

J'ai juste une interrogation mais c'est le Bureau qui peut peut-être répondre. Est-ce que c'est une motion ? Comme nous sommes sur le territoire cantonal, est-ce que c'est une motion ou une résolution ? C'est une question.

Cela étant, je pense que nous pouvons voter ce texte immédiatement parce que l'invite me paraît assez clair.

Merci.

M. NOBS, Président : M. BUSCHBECK souhaite s'exprimer.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci M. le Président.

Je ne vais pas m'exprimer sur ce dernier point qui est de la compétence du Bureau. Mais la question se pose sur l'invite.

D'abord sur le fond. Effectivement, cet objet a été traité plusieurs fois en commission par une question écrite de M. BLEIKER, c'est un projet qui nous occupe depuis un moment. Grosse difficulté à trouver une solution tout simplement parce que nous sommes sur une domanialité cantonale.

Le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, a posé tellement de directives compliquées sur l'histoire des stationnements des deux-roues, qu'il est difficile de faire un projet qui tienne compte de cela puisqu'aujourd'hui, nous n'avons pas le droit de créer une place de vélo sans créer une place de deux-roues motorisés à côté.

Les différents projets qui nous ont été présentés pour l'instant sont impossibles à réaliser car il faudrait créer une rampe tous les deux mètres. D'un point de vue génie civil, c'est compliqué.

Je vous l'ai dit, c'est un problème qui semble relativement simple à gérer mais qui est difficile à mettre en œuvre parce qu'il y a pas mal de contraintes qui s'ajoutent à celles qui existent déjà en matière de circulation routière.

C'était pour le fond.

Je pense qu'aujourd'hui tout le monde est d'accord pour dire que les râteliers qui sont en place ne sont pas utilisables ou sont dangereux et qu'il faut changer ces râteliers. Cela demande quelques mesures de génie civil que l'État n'a pas envie d'engager.

Après il y a le problème de forme. On nous demande de prendre des mesures utiles sur une domanialité qui n'est pas la nôtre.

On peut nous inviter à prendre contact avec le Canton, on peut nous inviter à faire plein de choses, mais on ne peut pas nous demander de travailler sur un domaine qui n'est pas à nous.

On peut discuter de tout cela maintenant, on peut envoyer cela en commission pour en discuter et voir comment on pourrait amender le texte pour qu'il soit conforme, bref je vous laisse voir comment vous voulez faire.

Mais si vous le votez sur le siège ce soir, forcément on ne vous répondra pas que nous avons fait quelque chose dans le sens que vous demandez, mais que nous prendrons contact avec le Canton comme nous le faisons depuis un certain temps sur ce dossier pour trouver une solution.

Nous ne pourrons pas répondre à cette invite telle qu'elle est formulée là mais le but est qu'une mesure soit prise et nous y œuvrons de façon constante dans ce dossier.

M. NOBS, Président : merci M. BUSCHBECK pour vos précisions.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

J'entends et je remercie les divers préopinants dans leur prise de parole.

Pour répondre à M. BLEIKER, selon moi c'est clairement une motion puisque nous demandons à l'exécutif communal de répondre à une demande, en l'occurrence de prendre contact avec son homologue cantonal et les services cantonaux pour régler une situation problématique sur le territoire de la Commune.

Nous avons bien compris que le propriétaire n'était pas la Commune. Mais, pour moi, c'est une demande au Conseil administratif d'être une courroie de transmission.

Il y a quelques années nous avons la chance comme élus municipaux de faire une motion directement devant le Grand Conseil, ce qui a été supprimé par la loi.

Nous devons donc revenir à une motion au Conseil administratif mais c'est bien une motion pour le Grand Conseil.

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Je ne peux que soutenir M. TERRY sur ce sujet. Ne faisons pas une commission sur un râtelier. Cela me paraît un peu excessif et cela me paraît aussi assez urgent de résoudre le problème de sécurité.

Donc, nous soutenons le vote immédiat.

Merci.

M. NOBS, Président : merci.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

J'aurais trouvé assez rigolo que l'on dépose une motion sur un râtelier au Grand Conseil. Cela aurait fait l'unanimité sur la Commune de Vernier bien évidemment.

Moi, je vote volontiers le sujet mais il aurait quand même été intéressant que l'on nous donne les explications que semble posséder le Conseil administratif sur l'ensemble de la matière. Pour cela, une commission pourrait être utile.

Je déteste voter les yeux fermés si nous n'avons pas déjà des éléments connus.

Finalement, je me rallierai à la majorité des uns et celle des autres.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

La parole n'est apparemment plus demandée.

Tout d'abord, je vais vous faire voter sur la prise en considération de cette motion.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 039 – 26.05 lèvent la main.

La prise en considération de la motion M 039 – 26.05, Déplacement ou remplacement du râtelier à vélo situé 2 route de Peney à Vernier, est acceptée par 35 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : vous pouvez baisser vos mains. Merci beaucoup.

Nous avons été saisis d'une demande d'envoi de ce texte en commission.

Je suis persuadé d'avoir entendu une demande d'envoi de ce texte en commission. Je ne sais plus si c'était M. MAGNIN ou un préopinant.

Celles et ceux qui approuvent l'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la motion M 039 – 26.05 lèvent la main. Si vous refusez, c'est que vous souhaitez le vote immédiat a contrario.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ : je m'excuse mais ici nous sommes en procédure de vote.

On demande qui est pour, qui est contre et les abstentions.

Il n'y a personne qui lève la main. Il faut aller boire un verre !

Seul le CENTRE-VERT'LIBÉRAUX a indiqué vouloir envoyer ce texte en commission. Les autres ne lèvent pas la main. Allez boire un verre ! Cela ne sert à rien de rester ici et de commencer à faire cela.

Soyez un peu plus professionnels quand même quand nous posons la question pour, contre, abstention !

M. NOBS, Président : merci M. ANGELOZ.

Il n'y a pas de souci.

Nous avons un procès-verbal à rendre, je vais vous faire voter à nouveau pour que les choses soient claires pour nos procès-verbalistes.

Celles et ceux qui approuvent l'envoi de ce texte en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la motion M 039 – 26.05 lèvent la main.

Mon Vice-président me signale que les votes au sein du groupe UDC n'étaient pas clairs. Au sein de l'UDC, ceux qui acceptent l'envoi de cette motion en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité lèvent la main. Ils sont complètement perdus !

Il faut lever les mains s'il vous plaît car je ne peux pas deviner.

L'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la motion M 039 – 26.05, Déplacement ou remplacement du râtelier à vélo situé 2 route de Peney à Vernier, est refusé par 33 NON (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 7 MCG, 4 LED, 4 PLR, 3 UDC) et 2 OUI (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

M. NOBS, Président : j'ouvre un nouveau tour de parole sur cette motion de M. TERRY.

Il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je prie Mme la Secrétaire de retrouver parmi tous les papiers la motion M 039 – 26.05 et de bien vouloir nous lire le ou les invites de cette motion.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Motion du Conseil municipal de Vernier

relative à l'objet suivant :

DÉPLACEMENT OU REMPLACEMENT DU RÂTELIER À VÉLOS SITUÉ 2 ROUTE DE PENEY À VERNIER

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à prendre toutes les mesures utiles pour sécuriser l'usage du râtelier à vélos situé sur le domaine public cantonal, 2 Route de Peney à Vernier, soit le faire remplacer ou déplacer dans le sens des considérants.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

Je vais vous faire voter sur le texte définitif de cette motion.

Celles et ceux qui approuvent la motion M 039 – 26.05 lèvent la main d'une manière distincte.

La motion M 039 – 26.05, Déplacement ou remplacement du râtelier à vélo situé 2 route de Peney à Vernier, est acceptée par 34 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 4 PLR, 2 UDC) et 1 abstention-s (1 UDC).

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

11.B) POUR UNE AIRE DE JEUX ET UN PRÉAU ADAPTÉS À L'ÉCOLE DE L'ÉTANG (M. FERREIRA) (M 042 – 26.05)

POUR UNE AIRE DE JEU ET UN PRÉAU ADAPTÉS À L'ÉCOLE DE L'ÉTANG

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'école de l'Étang, située à Châtelaine, accueille aujourd'hui environ 350 élèves.

Cet établissement moderne, intégré au complexe du GigAtrium dans le nouveau quartier de l'Étang, comprend des salles de classe, un accueil parascolaire (GIAP) ainsi que des salles de sport.

Cependant, le préau et l'aire de jeux actuels sont clairement insuffisants et inadaptés à une capacité aussi importante d'enfants.

Les élèves ne disposent pas d'assez de structures ni de jeux adéquats pour s'amuser pleinement, se dépenser et se développer dans de bonnes conditions.

Il s'agit pourtant d'un projet récent, sorti de terre il y a à peine plus de quatre ans. La Commune de Vernier aurait pu, et surtout dû, faire davantage afin de proposer des infrastructures de qualité, adaptées aux âges et au nombre des enfants accueillis.

Plusieurs parents m'ont d'ailleurs approché pour exprimer leur mécontentement face à cette situation. Le préau actuel est largement sous-équipé : un petit toboggan, une balançoire, un modeste terrain de foot-basket, une structure à cordes et trois structures en bois. Cela reste extrêmement limité pour 350 élèves, qui doivent se partager ces installations en permanence.

Par ailleurs, en cas de pluie, la situation devient encore plus problématique. Seule une très petite partie du préau est couverte, obligeant les enfants à s'entasser dans un espace réduit, sans réelle possibilité de bouger ou de s'abriter correctement. Ils n'ont alors d'autre choix que d'attendre la fin de la récréation, dans des conditions peu adaptées.

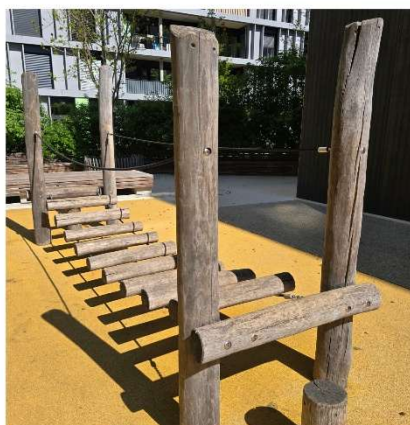
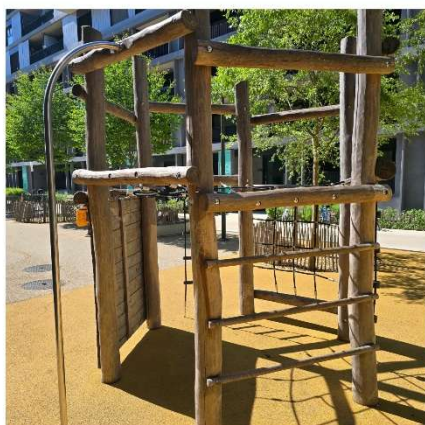
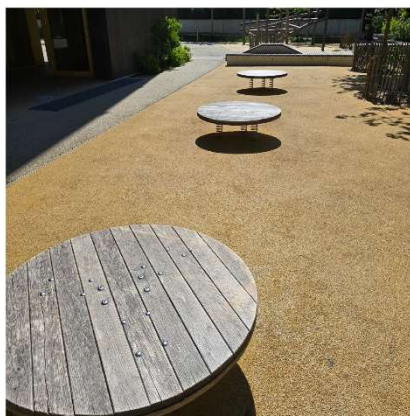
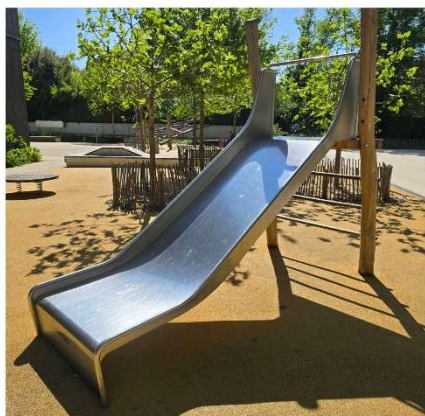
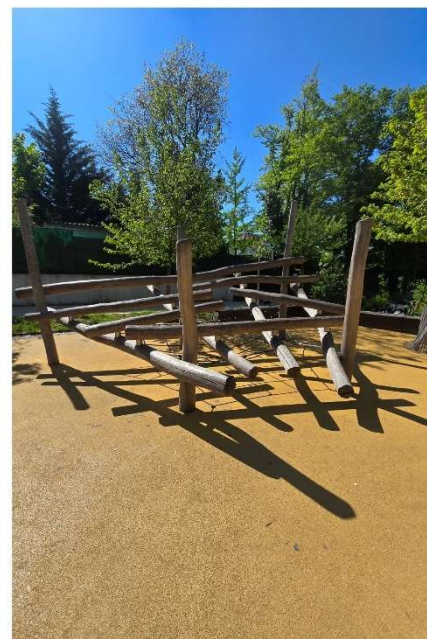
Nos enfants méritent mieux. Ils méritent davantage d'espaces, davantage de structures, et surtout des installations pensées pour leur bien-être, leur sécurité et leur épanouissement. L'école ne doit pas être uniquement un lieu d'apprentissage académique, mais aussi un lieu de vie où les enfants peuvent se développer pleinement.

Nos enfants méritent de grandir et de s'épanouir dans des conditions dignes et à la hauteur des ambitions de notre Commune.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à prendre toutes les mesures nécessaires et à réaliser si besoin tous les travaux requis afin d'adapter au mieux le préau scolaire à sa fréquentation élevée ainsi qu'aux âges des enfants.***



M. NOBS, Président : le Bureau propose d'envoyer ce projet de motion en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Son auteur souhaite prendre la parole. Je la lui cède.

M. FERREIRA : merci M. le Président.

Pour mettre le contexte. Le gigatrium du bâtiment de l'école de l'Étang a fêté ses cinq ans le 7 juin passé avec la présence du Conseiller administratif, M. STAUB.

Je le rejoins dans son discours qu'il a tenu au début de cérémonie concernant le bâtiment en lui-même qui est une belle réussite.

Cependant les extérieurs, et plus précisément le préau scolaire, aurait pu et dû être mieux aménagés par rapport à cette capacité d'élèves élevée, à savoir environ 350 enfants. Voir les images en annexe.

C'est une problématique qui m'a été rapportée par plusieurs parents, ainsi que par des enseignantes.

Je tiens quand même à citer oralement les deux invites que le Secrétariat général m'a demandé de retirer alors que je n'en vois pas le motif mais que j'ai accepté afin de pouvoir l'avoir à l'ordre du jour, à savoir : « 1. À prendre en considération cette problématique ; 2. À se rendre sur place pendant une récréation afin de constater par eux-mêmes ».

Merci. Je n'ai plus rien à ajouter.

M. NOBS, Président : merci M. FERREIRA.

Juste une petite précision. Les invites ont été retirées par le Bureau car on ne peut pas demander, même si ça ne mange pas de pain, au Conseil administratif de se rendre personnellement sur place. Mais il n'y a pas de souci à ce niveau.

M. BRON a demandé la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

Merci pour le dépôt de cette motion que nous étudierons en commission.

Formellement, comme il s'agit d'équipements, le groupe PLR propose plutôt un renvoi en commission du génie civil et des équipements.

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? M. BRINER.

M. BRINER : merci M. le Président.

Merci pour votre motion.

Il est vrai que cela me semble toujours un peu étonnant qu'une école toute neuve, avec un système tout neuf, soit celle qui soit mis le plus en avant.

Je me rappelle avoir eu des retours à l'époque de l'école de Châtelaine qui semblait vraiment souffrir de cette situation.

Je serais d'avis que ce sujet soit étendu aux autres écoles pour savoir ce qu'il en est ailleurs et ce qu'il y aurait à faire.

M. NOBS, Président : merci M. BRINER.

Apparemment la parole n'est plus demandée.

Personne ne s'oppose à l'envoi de ce texte en commission. Il reste une petite divergence entre le traitement en deux commissions, ce qui implique de faire voter d'abord la prise en considération du texte

et après on partagera entre la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité comme proposé par le Bureau ou la commission du génie civil et des équipements comme proposé par M. BRON.

Celles et ceux qui approuvent la prise en considération de la motion M 042 – 26.05 lèvent la main.

La prise en considération de la motion M 042 – 26.05, Pour une aire de jeu et un préau adaptés à l'école de l'Étang, est acceptée par 35 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous allons départager l'envoi de ce texte entre les commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité et du génie civil et des équipements.

Celles et ceux qui souhaitent envoyer la motion M 042 – 26.05 à la commission du génie civil et des équipements comme proposé par M. BRON lèvent la main.

L'envoi en commission du génie civil et des équipements de la motion M 042 – 26.05, est accepté par 25 OUI (5 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 4 PLR, 3 UDC) et 10 NON (10 SOCIALISTES).

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

11.C) SAUNAS (MMES LANZILAO ET SOWINSKA, MM. BLEIKER ET BRINER) (M 046 – 26.05)

SAUNAS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les berges du Rhône constituent l'un des joyaux naturels de Vernier. Afin de renforcer leur attractivité et d'offrir à la population un espace de détente accessible, cette motion propose l'installation de saunas éphémères, sur réservation, inspirés des modèles déjà présents dans le canton. L'objectif est de créer une offre de bien-être locale, durable et saisonnière, permettant aux habitants de profiter d'un moment de relaxation dans un cadre naturel exceptionnel.

La pratique du sauna, associée à la baignade hivernale, connaît un essor remarquable en Suisse romande. Les installations temporaires d'Hermance, de Genève-Plage ou de la Pointe de la Jonction affichent régulièrement complet. Cette tendance s'explique par :

- les bienfaits scientifiquement reconnus du sauna (amélioration de la circulation, réduction du stress, stimulation immunitaire)*
- l'attrait croissant pour les activités de plein air et les expériences bien-être*
- la volonté des communes de proposer des offres saisonnières attractives, peu coûteuses et respectueuses de l'environnement*

L'installation de saunas tonneaux autonomes, chauffés par les utilisateurs, accessibles sur réservation pour des sessions de 2 heures (maximum 6 personnes), ouverts de 9h à 21h pourrait être envisagée, tel que proposé à Hermance.

Ces installations seraient :

- *éphémères, démontables et sans impact durable sur les berges*
- *écologiques, grâce à un chauffage au bois contrôlé*
- *sécurisées, avec gestion professionnelle de la logistique et de l'entretien*
- *inclusives, accessibles à tous les habitants à un tarif raisonnable*

Cette motion propose :

- *de faire appel à une société spécialisée dans la location et l'exploitation de saunas tonneaux*
- *de définir des espaces adaptés sur les berges du Rhône pour accueillir ces installations.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

1. *à définir le nombre de saunas à installer sur le territoire communal*
2. *à identifier les emplacements adéquats sur les berges du Rhône*
3. *à mandater une société active dans ce domaine pour l'installation, la gestion logistique, la sécurité et l'entretien des saunas*

M. NOBS, Président : le Bureau propose d'envoyer ce projet de motion en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Les motionnaires souhaitent-ils prendre la parole ? Je cède la parole à Mme LANZILAO.

Mme LANZILAO : ironie du sort, sous cette chaleur, je défends une motion sur les saunas !

Je précise qu'il s'agit d'une prestation hivernale et non pour l'été !

En bref, cette motion propose d'installer des saunas éphémères sur les berges du Rhône, plus précisément sur la zone des Moulins, tel que proposé ailleurs dans le Canton de Genève, l'objectif étant de renforcer l'attractivité de notre Commune en créant une offre de bien-être locale, durable et saisonnière afin de permettre aux Verniolans et aux usagers de nos berges de profiter d'un moment de relaxation dans un cadre naturel exceptionnel.

Pour ces saunas démontables, sans impact écologique et sécurisé grâce à une gestion professionnelle de la logistique et l'entretien, nous pourrions faire appel à une société spécialisée dans la location et l'exploitation de ces saunas.

J'incite donc le Conseil municipal de Vernier à accueillir favorablement cette motion.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme LANZILAO.

La parole est-elle demandée ? Cela ne semble pas être le cas.

Personne n'a formulé d'opposition à envoyer ce texte en commission. Je vais pouvoir vous faire voter sur la prise en considération et l'envoi de cette motion à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Celles et ceux qui approuvent la prise en considération et l'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la motion M 046 – 26.05 lèvent la main.

La prise en considération de la motion M 046 – 26.05, Saunas, est acceptée par 18 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 3 LED), 15 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 PLR, 2 UDC) et 2 abstention-s (1 LED, 1 UDC).

Cette motion est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

Départ de M. CERUTTI à 22h35.

11.D) PARTICIPATION CITOYENNE POUR LE PROJET DE LA POSTE DU VILLAGE (MM. MARTENS ET JOTTERAND) (M 047 – 26.05)

PARTICIPATION CITOYENNE POUR LE PROJET DE LA POSTE DU VILLAGE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil municipal de la Commune de Vernier a voté le 28 avril 2026 l'acquisition de la parcelle et du bâtiment de la poste du village de Vernier.

Une grande majorité de la population s'en réjouit et espère un beau projet d'utilisation au service de tous et de chacun.

Tous et chacun y allant de son projet d'utilisation, bien sûr, cette motion propose de consulter et de faire participer la population pour un projet d'utilisation de ce bien, au service et usage du plus grand nombre.

La mise en place de ces démarches participatives voulues par cette motion sera à définir par le Conseil administratif.

Pour ces raisons nous proposons une motion qui

invite le Conseil administratif à :

mettre en place des démarches participatives pour le projet d'utilisation de la parcelle et du bâtiment de la poste du village de Vernier.

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose d'envoyer ce projet de motion en commission sociale, jeunesse et enfance.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci M. le Président.

Comme vous avez pu le lire, nous proposons de consulter notre population pour cette poste qui offre toutes sortes de possibilités de développements différentes pour le village.

Je pense que ce serait intéressant d'avoir un maximum de retours de la part de la population sur son utilisation.

Donc, je vous propose de faire bon accueil à cette motion.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

Merci pour cette motion mais je n'en vois pas vraiment l'utilité.

Le mois dernier, nous avons voté l'achat de la Poste et nous avons décidé que ce serait une maison de quartier.

Je ne sais pas où en sont les travaux en commission sociale, jeunesse et enfance mais pour moi, l'idée était de voir déjà avec le comité de la Maison de quartier Le Quart'île ce qu'il pouvait en faire.

On peut éventuellement suggérer des activités seniors ou d'autres mais je vois mal demander à la population du village ce que l'on fait de ce bâtiment si ce Conseil a décidé que ce serait une maison de quartier.

Je me pose des questions.

Étudions-la en même temps que l'autre résolution en commission sociale, jeunesse et enfance mais je ne vois pas très bien comment demander à la population son avis, si nous avons déjà décidé de ce que nous voulons faire de ce bâtiment.

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : avant débat en commission et avant que des gens tombent vu qu'il fait très chaud, le Conseil administratif propose de traiter cet objet en commission à la rentrée, comme je vous l'ai promis pour la résolution. Je reviendrai à la rentrée sur la résolution en commission car nous aurons pu avancer un peu.

Je ne vois aucune contradiction avec cette motion parce que, comme cela a été dit, et comme nous l'avons vu lors du vote, il y a la question de laisser public comme indiqué dans la résolution déposée par le Conseil administratif et qui sera traitée en commission.

La question de la participation avait été évoquée, en tout cas dans une deuxième partie.

M. BRON, vous êtes membre de nombreux comités et membre de la FCLR, vous savez que la participation est dans l'ADN des maisons de quartier.

Le signal envoyé ici est d'aller en commission et de faire un point sur l'avancement des travaux. Nous aurons d'ici là évidemment continué à travailler avec la Maison de quartier.

Je vous l'avais promis et je vous le garantis, nous allons trouver un modus vivendi aussi avec le Conseil municipal pour arriver au programme final.

Oui, ce sera une maison de quartier. Oui, le Quart'île est déjà dans la boucle et le renvoi en commission nous permettra de discuter des deux textes en commission sociale, jeunesse et enfance, de clarifier la situation à ce moment et de voir que la participation n'est pas contraire à la question de la Maison de quartier, elle est même intimement liée et c'est comme cela que nous voyons les discussions qui avaient eues lieu lors de l'achat de la Poste et comme nous voyons ce texte et aussi ce que nous nous étions engagés de faire avec la résolution.

M. NOBS, Président : merci M. le Conseiller administratif.

M. SANGDEL, vous avez la parole.

M. SANGDEL : merci M. le Président.

Je remercie l'auteur de cette motion.

Bien évidemment, avant que les politiciens prennent une décision, je pense qu'il est très utile d'avoir l'avis des citoyens surtout. Les activités seront pour les citoyens, pour le Quart'île.

Il faut que cet achat soit aussi utile.

Il ne faut pas regarder uniquement avec la maison de quartier, peut-être y a-t-il d'autres priorités que les citoyens proposeront.

Je pense que c'est une bonne idée d'avoir l'avis des citoyens, surtout ceux du quartier, afin que l'exécutif puisse imaginer les activités dans ce bâtiment.

Je vous remercie pour le soutien d'un renvoi en commission afin d'avoir l'avis des citoyens.

M. NOBS, Président : merci M. SANGDEL.

La parole n'est apparemment plus demandée.

Je n'ai pas cru comprendre ou percevoir qu'une personne s'opposait à l'envoi de ce texte en commission. Des observations ont été formulées mais il n'y a pas d'opposition à envoyer ce texte en commission.

Donc, je vais pouvoir vous faire voter sur la prise en considération et l'envoi de la motion M 047 – 26.05 à la commission sociale, jeunesse et enfance.

Celles et ceux qui approuvent la prise en considération et l'envoi en commission sociale, jeunesse et enfance de la M 047 – 26.05 lèvent la main.

La prise en considération de la motion M 047 – 26.05, Participation citoyenne pour le projet de la poste du village, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

Cette motion est envoyée en commission sociale, jeunesse et enfance.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

11.E) MORATOIRE CONTRE LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN INCINÉRATEUR À LA STEP D'AÏRE (MME GRABER, MM. AUBERT, ISLAMI ET SANGDEL) (M 050 – 26.05)

MORATOIRE CONTRE LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN INCINÉRATEUR À LA STEP D'AÏRE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'installation d'un incinérateur destiné à brûler des boues contenant des métaux lourds, des microplastiques et diverses substances toxiques représente un danger avéré pour la santé de la population environnante.

Aucune étude d'impact sanitaire sur les effets à long terme des émissions (notamment les dioxines) sur la santé des habitants n'a été réalisée.

Or, les émissions de particules fines, d'oxydes d'azote, de dioxines et de composés organiques volatils sont susceptibles de dégrader durablement la qualité de l'air et d'accroître les risques de maladies respiratoires, cardiovasculaires et cancéreuses, notamment pour les enfants, les personnes âgées et les populations vulnérables.

En cas d'incertitudes majeures sur les impacts sanitaires, il est impératif de suspendre le projet et d'étudier des alternatives plus sûres.

1. Atteinte à la qualité de vie et à l'environnement

La présence d'un incinérateur à proximité immédiate de zones résidentielles entraînerait une dégradation significative du cadre de vie, par les nuisances olfactives, sonores et visuelles, ainsi que par l'augmentation du trafic routier lié au transport des boues et à l'évacuation des cendres.

Ce projet contredit les objectifs cantonaux en matière de transition écologique, de réduction des nuisances et de préservation de la biodiversité. Il compromet également les efforts collectifs pour rendre Genève plus durable et vivable.

2. Densité de population et vulnérabilité

La zone concernée est l'une des plus densément peuplées de Suisse, incluant des populations sensibles (enfants, personnes âgées, écoles, activités sportives). Cette réalité doit être prioritaire dans toute décision.

3. Sécurité et accès en cas d'accident

La STEP d'Aïre est située dans une zone enclavée, avec un accès limité. En cas d'accident majeur, l'évacuation serait fortement compromise. Cela ne répond pas aux standards de sécurité habituels.

4. Manque de transparence dans la communication

L'utilisation du terme « usine de valorisation de boues » au lieu d'« incinérateur » induit le public en erreur et nuit à la confiance.

5. Absence de nécessité démontrée

Le renouvellement d'équipements vétustes ne justifie pas la construction d'un incinérateur, inexistant sur ce site depuis des décennies.

6. Obligation fédérale mal interprétée

L'exigence de traitement du phosphore n'impose pas l'installation d'un incinérateur à la STEP d'Aïre.

7. Compétences d'exploitation insuffisantes sur site

Le personnel spécialisé pour exploiter un incinérateur n'est pas présent à la STEP d'Aïre.

8. Alternatives insuffisamment étudiées

Les solutions alternatives au projet décidé par les SIG n'ont été ni envisagées ni étudiées. À titre d'exemple, l'option d'un traitement à l'usine des Cheneviers, dédiée à l'incinération des ordures ménagères, apparaît plus adaptée — située en zone peu habitée et adaptée techniquement (infrastructures, valorisation énergétique) — mais n'a pas été considérée.

9. Cohérence énergétique

La STEP d'Aïre dispose déjà d'un important système de valorisation thermique (pompes à chaleur). L'incinération y apparaît redondante et moins pertinente.

10. Confiance envers les SIG

Des événements récents remettent en question la crédibilité et la transparence des SIG dans la gestion de projets complexes.

Par conséquent,

nous invitons le Conseil administratif à :

- 1. transmettre officiellement aux autorités cantonales l'opposition de la Ville de Vernier au projet actuel d'incinérateur de boues à la STEP d'Aïre ;*
- 2. demander la suspension de toute procédure de réalisation tant qu'une étude indépendante complète sur les impacts sanitaires et environnementaux n'aura pas été rendue publique.*

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose d'envoyer cette motion à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Je vais céder la parole à ses auteurs. M. AUBERT.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Pour cet objet, je vais demander le vote immédiat et je vais essayer de vous convaincre et d'expliquer pourquoi.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, en octobre 2025 le Conseil d'État, dans sa grande gentillesse, a donné son aval à la construction d'un incinérateur sur notre territoire, au bout de la Presqu'île d'Aïre.

À l'époque, notre Conseil administratif avait donné un préavis positif avec, il est vrai, des réticences et des remarques importantes.

Quel beau cadeau du Conseil d'État !

De quoi parle-t-on – et là, nous entrons dans un discours un peu technique et nous allons essayer de le vulgariser ? Peut-être que tout le monde ne le connaît pas, même si maintenant que la presse s'en est fait écho aujourd'hui dans un article qui me semblait assez clair, cela doit être plus aisé.

La station d'épuration d'Aïre traite actuellement les eaux usées de six cent cinquante mille personnes, largement plus que celle du Canton, des eaux françaises de nos voisins, etc.

Vous savez tous qu'elle est en chantier pour traiter à terme les eaux usées d'un million de personnes, pour se rendre compte de la taille de cette station d'épuration qui est la plus grande de Suisse.

Ensuite de quoi parle-t-on par rapport à cette incinération ?

À la fin de ce processus de filtrage, il reste une matière incompressible, qui contient tout ce qui n'a pas pu être filtré, les pires trucs – les métaux, des micros plastiques, des PFAS, etc. – qui sont appelés un peu bizarrement ou communément les boues et qui induisent un peu en erreur. Ce n'est pas de la boue que l'on trouve autour du Rhône, c'est de la matière hautement toxique.

Actuellement, cette matière est séchée et envoyée en dehors de notre Canton, à Eclépens dans le Canton de Vaud, où elle est brûlée et réutilisée par une cimenterie. Elle n'est en tout cas pas brûlée, consommée chez nous.

Or, ce process doit changer car les installations de séchage ne sont plus à jour et c'est là que le problème survient. Les SIG ont demandé ou fait le projet de brûler tout cela chez nous, sur nos terres, dans notre oxygène, sur notre presqu'île, sur tout le monde.

Sans entrer dans tous les détails, quels sont les risques majeurs de ce mauvais projet, dangereux pour nous ?

Premièrement, selon les dires des SIG eux-mêmes lors des séances à la population, c'est un prototype. Des incinérateurs de même type n'existent pas. Nous n'avons pas d'historique, de base de données, de recul par rapport aux dangers de ce genre d'installation.

Ce que l'on sait, c'est que les zones autour des incinérateurs, notamment celle sur le Canton de Vaud, notamment celle d'Éclépens, sont largement contaminées sur le pourtour de la structure.

De quels types d'émanation parle-t-on ? Les émanations de particules fines, soit des oxydes d'azote, de dioxine, qui sont évidemment susceptibles de dégrader durablement la qualité de l'air et d'accroître les risques de maladie respiratoire, cardio-vasculaire et cancéreuse, des trucs pas très sympas pour nos enfants, les personnes âgées et les populations plus vulnérables.

Les quantités prévues sur cette installation doivent nous alarmer et nous donner le tournis.

À terme, cet incinérateur – c'est ce que le Conseil d'État a donné comme accord – ira brûler jusqu'à dix-sept mille tonnes de boues, donc de matières toxiques, et pour que ce soit plus sympa, il a aussi donné une autorisation de brûler d'autres déchets qu'évidemment personne ne voudra brûler chez lui, c'est-à-dire mille cinq cents tonnes d'autres déchets dangereux. Je ne vous fais pas toute la liste mais dedans il y a les solvants, les huiles usés, des déchets hospitaliers et plein d'autres éléments qui partiront dans notre air.

Quatrième point. Aucune étude d'impact sanitaire sur les effets à long terme de ces émissions n'a été faite par les SIG. Ils sont très évasifs là-dessus et surtout ils nous disent qu'ils vont se charger des contrôles, qu'ils nous donneront les chiffres et nous demandent de leur faire confiance. Bof.

M. NOBS, Président : M. AUBERT, je suis navré de vous interrompre, mais il s'agit de voter sur la prise en considération. Tous les détails pourront être étudiés en commission.

Si vous pouviez éventuellement abréger, merci beaucoup.

M. AUBERT : je termine très vite. Et j'ai demandé le vote immédiat.

On termine. J'ai bientôt fini. Je m'excuse, je sais qu'il fait chaud. J'ai encore dix pages ! Non, deux pages.

En terme géographique et démographique, tout le monde sait que sur cette presqu'île il y a un cycle d'orientation, certains le connaissent bien, un EMS très proche, une école et évidemment les sept mille habitants du Lignon qui seraient à moins de cinq cents mètres de cet incinérateur.

La particularité météorologique en plus de la presqu'île fait que les vents sont montants et ramènent toutes les particules dans l'air vers le haut.

La cheminée, on en parle à peine. Ils avaient prévu pour l'instant dans le projet une cheminée de trente-trois mètres. Celle des Cheneviers mesure cent mètres pour que les particules partent le plus haut dans l'air.

Évidemment à trente-trois mètres en bas de la presqu'île, qui va se ramasser toutes les particules ? Ce sont les gens qui habitent au milieu des tours.

Au niveau politique enfin – j'ai trouvé cette formule – une bonne fée ne s'est pas penchée sur le berceau de la Commune de Vernier.

La coupe est pleine. Vernier subit les nuisances de l'Aéroport, les citernes, la plus grande station d'épuration de Suisse.

Évitons encore d'être empoisonnés durablement.

Pour toutes ces raisons, l'urgence exige de voter un grand non à ce projet, qu'ils le fassent très loin de chez nous.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Ce n'est pas la première velléité du Conseil d'État de remettre des structures que l'on qualifiera de très nuisibles ou peu sympathiques sur la presqu'île d'Aire puisqu'il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années, nous avons déjà dû batailler ferme contre la centrale force-chaleur.

C'est rebelote.

L'exposé de M. AUBERT n'est pas complet. Ce qui est encore pire – et ce n'est pas à cinq cents mètres mais je pense à une centaine de mètres – vous avez toutes les écoles de football qui viennent avec les gamins s'entraîner le soir et en particulier l'hiver.

Pour ceux qui ont vu ce que j'avais déjà déposé, lorsque nos amis avec les roulottes font brûler des palettes sur la presqu'île d'Aire, cela stagne pendant des jours et cela pollue l'air de tous les gens qui fréquentent cette presqu'île et en particulier, ceux qui ont vécu cela le savent et M. BUSCHBECK le sait, les terrains de football. En plein hiver, quand il y a du brouillard, ce n'est pas forcément du brouillard mais c'est plutôt le feu des palettes qui brûlent par nos amis des roulottes.

Je crois que maintenant ils ont compris qu'ils ne devaient plus le faire mais c'était la réalité visuelle et olfactive que nous ressentions.

Le risque c'est qu'avec une cheminée et avec cette configuration des lieux, les fumées stagnent dans la presqu'île.

Ce qui est troublant c'est que l'on nous dit « tout va bien, circulez, il n'y aura rien, tout va mieux aller ».

Mais, si j'ai bien compris, la motivation première des SIG est qu'un transport par la voie du Rhône, qui existe déjà, est trop onéreuse. C'est donc qu'une question d'argent.

Finalement, nous devons véritablement nous poser la question si la santé d'une quinzaine de milliers de personnes ne vaut pas la peine par rapport à quelques bateaux qui descendent. C'est une question de pesée des intérêts.

Ce qui me trouble en plus c'est que personne ne parle du projet de centrale force-chaleur qui aura lieu au Lignon.

Je ne sais pas où en est ce projet qui prévoyait de brûler le bois des chantiers, etc.

Peut-être que le Conseil administratif pourra nous dire deux mots là-dessus mais c'est encore un surplus qui s'ajoute. Personne n'en parle. On ne nous dit pas que l'on est en train d'empiler les uns après les autres les inconvénients, les nuisances, etc... au risque de la santé de la population.

Il y a un moment donné où il faudra quand même que nos autorités cantonales et même du paraétatiques, telles que les SIG, se posent des questions plutôt que de se dire que cela coûte moins cher.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Mme SOWINSKA, vous avez la parole.

Mme SOWINSKA : merci M. le Président.

Effectivement ce projet thermique des boues présente aussi des avantages qui n'ont pas été mentionnés ici comme la production du biogaz, la réduction du volume des boues, la réduction des besoins en logistique, la destruction des polluants organiques et la production du phosphore.

Mais nous avons l'impression qu'il manque un peu de transparence par rapport aux risques sanitaires et c'est la raison pour laquelle nous demandons le renvoi en commission.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme SOWINSKA.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci M. le Président.

Pareillement, j'aimerais en discuter en commission parce qu'effectivement vous nous présentez quelque chose d'épouvantable, ce que je comprends car cela fait peur.

J'aimerais vraiment que nous ayons une commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité sur le sujet.

Je demande que l'on envoie cet objet en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

Mme GAXHERRI, vous avez la parole.

Mme GAXHERRI : merci M. le Président.

Pour ma part, je tiens à souligner que je refuse que l'on transforme notre Commune en zone de sacrifice.

Un incinérateur, c'est un risque pour la santé, comme on l'a bien relevé, plus de pollution et moins de qualité de vie.

Donc, la priorité doit être la protection des habitants pas les intérêts financiers, comme M. MAGNIN l'a signalé.

Là, c'est une question d'intérêts financiers.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Madame.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Peut-être juste comme élément qui motive l'urgence, c'est que ce projet est actuellement bloqué mais que cela tient à un fil ou à un demi fil grâce au recours d'une privée qui a eu le courage de se battre contre les SIG. Ce n'est pas évident de se battre contre ce mastodonte.

Il ne faudrait pas que l'effet suspensif saute parce que le projet irait de l'avant.

Honnêtement, si ce projet était le moins dangereux possible, *fine*. Mais je préférerais ne pas avoir chez nous un incinérateur, qu'ils le fassent ailleurs.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : j'aimerais juste vous rappeler que vous avez appelé cela un moratoire.

Un moratoire, c'est juste de repousser à un peu plus tard.

Donc, je préférerais que l'on en parle en commission pour aller plus loin qu'un simple moratoire.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

Je vais vous faire voter sur la prise en considération de cette motion M 050 – 26.05.

Celles et ceux qui approuvent la prise en considération de la motion M 050 – 26.05 lèvent la main.

La prise en considération de la motion M 050 – 26.05, Moratoire contre le projet de construction d'un incinérateur à la STEP d'Aire, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous avons été saisis d'une demande de vote immédiat.

Mais auparavant, je vais céder la parole à M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci M. le Président.

Je voulais effectivement prendre la parole une fois que le texte était pris en considération.

Beaucoup de choses ont été dites. Je vais peut-être les faire dans le mauvais ordre mais je vais commencer par la remarque de M. MAGNIN sur la centrale chaleur-force pour vous dire qu'elle a été abandonnée puisque le Conseil administratif s'est fortement opposé à ce projet en disant que nous avions déjà l'incinérateur et que c'était mettre un peu trop de couches.

Si je prends la parole c'est parce qu'il y a une demande de vote immédiat et qu'il me semble que quelques clarifications doivent être apportées avant que cette décision soit prise.

Tout d'abord, la première invite me semble difficilement réalisable puisque notre position a déjà été transmise. Matériellement, on ne peut pas transmettre officiellement aux autorités cantonales la position de la Ville de Vernier puisque nous avons indiqué une autre position.

Concernant la deuxième invite, nous pouvons effectivement demander la suspension de toute procédure de réalisation mais vous savez que cette procédure est aujourd'hui devant les tribunaux puisqu'il y a un recours contre l'autorisation de construire.

On peut envoyer un courrier pour dire que nous voulons la suspension mais c'est un peu aboyer à la lune à ce stade de la procédure.

Je reviens sur le fond parce qu'il a souvent été répété que c'était de la matière hautement toxique.

Je ne sais pas ce que vous faites aux toilettes, M. AUBERT, parce que l'on parle d'excréments. Il n'y a rien de toxique dans les excréments. On n'est bien d'accord !

On parle juste de ce qui se passe dans les tuyaux qui partent aux Cheneviers. Il n'y a rien de toxique. Il n'y a pas de matériaux toxiques qui sont traités à la STEP. Vous parlez de déchets hospitaliers.

Tout ce qui sort à la STEP, c'est tout ce qui sort des gens !

À partir de là, il n'y a pas de matière toxique.

C'est ce qui est important.

L'aspect du prototype. C'est un prototype dans le sens où il y a des récupérations de chaleur mais toute la partie de la combustion est extrêmement maîtrisée à ce stade et on est bien en-dessous des normes.

Cela nous permet de faire un retour en arrière sur ce projet qui a été lancé en 2014. Il est vrai qu'en 2014, les autorités auraient dû peut-être réagir un peu plus fortement.

Aujourd'hui, je pense que personne dans cette salle n'a envie d'avoir un incinérateur supplémentaire. Si vous demandez aux gens s'ils souhaitent un incinérateur ou s'ils n'en veulent pas, tout le monde va dire qu'il ne veut pas d'incinérateur. Qui veut d'un incinérateur devant chez lui ? Personne.

Quand nous sommes arrivés au Conseil administratif avec ces préavis à donner, nous avons donné un préavis de projet à modifier car nous n'avions pas toutes les garanties qui nous permettaient de donner un préavis positif.

Nous avons demandé un certain nombre de garanties.

La première circulation de ce projet n'a donc pas été préavisé favorablement par la Ville de Vernier.

À partir de là, il y a deux positions à avoir. Soit vous dites non et vous ne discutez pas, ou vous essayez de dire ce qui ne va pas et vous cherchez à faire en sorte que tous les problèmes posés soient résolus. C'est ce que nous avons fait.

Du point de vue de la forme, nous avons fait en sorte qu'il y ait de nombreuses séances de concertation avec les habitants. L'AIALI était, dans un premier temps, défavorable au projet. Je crois qu'aujourd'hui, après examen et les multiples discussions qu'il y a eu, elle n'est plus opposée au projet puisqu'effectivement – et c'est aussi une des demandes dans le texte de la résolution – il y a eu une étude indépendante. Cette étude indépendante faite par l'AIALI a démontré que nous sommes aujourd'hui dans des zones d'émanation infinitésimales.

Concrètement cela veut dire quoi ? Cela veut dire que sur une parcelle, il n'y aura jamais de pollution d'air supérieure aux normes. On ne parle pas juste à la limite des normes mais on parle de dix fois, vingt fois, inférieure aux normes.

Le seul danger qui existe, c'est une forme d'accumulation de polluants. L'accumulation de polluants est inférieure au fait d'avoir une voiture. Si vous possédez une voiture sur votre parcelle, elle pollue plus qu'avoir un incinérateur.

C'est pour vous donner un petit peu le niveau de pollution qui sera attendu sur ce site.

Entendre dire que c'est hautement dangereux, hautement toxique, est un peu alarmiste et je pense qu'il faut rassurer la population en disant que nous ne sommes pas dans ces considérations.

Quand bien même ils nous auraient menti, nous avons obtenu de la part des SIG que l'installation soit arrêtée si les normes qu'ils nous ont annoncées n'étaient pas respectées.

C'est-à-dire que l'installation devra être arrêtée si l'installation n'est pas conforme à ce qui avait été annoncée au niveau des émanations.

Je pense que nous ne pouvons pas obtenir plus que cela aujourd'hui.

Il y a manifestement des gens qui ne sont pas rassurés et nous le voyons aujourd'hui en lisant la Tribune de Genève.

Le dialogue a été porté à son expression la plus complète. Je me tourne de nouveau vers M. MAGNIN qui est au comité de l'AIALI. Combien de séances, de discussions, de concertation, d'échanges de messages, de séances publiques dans le quartier y a-t-il eu ? Manifestement, cela n'a pas suffi.

Je pense que cela vaut le coup de travailler sur cet objet puisque les gens ne sont pas complètement rassurés.

Il faut envoyer ce texte en commission pour que vous puissiez entendre les gens qui sont opposés, que vous puissiez entendre peut-être les SIG, entendre l'État qui a donné l'autorisation de construire, entendre les gens qui ont fait l'étude indépendante sur les pollutions.

Je vous ai donné les éléments afin qu'ils soient rendus publics.

Si vous acceptez cette motion ce soir, de toute façon nous ferons ce qu'il est demandé à savoir de transmettre. Mais sachez qu'il y a peu de choses qui sont encore en nos mains à ce stade.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. le Conseiller administratif.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : juste quelques précisions.

Il est vrai qu'au sein de l'Association des intérêts d'Aire-Le Lignon, la situation n'était pas forcément des plus claires. Si vous avez lu l'Écho d'Aire, vous avez vu que les gens sont partagés. Certains soutiennent cette décision, d'autres moins.

Effectivement, une expertise a été rendue. C'est très bien qu'on la produise. Je pense que c'est important.

Ce qui m'avait frappé c'est qu'au fond c'est toujours pareil. Si c'était aussi sympathique qu'on nous le décrit, nous aurions peut-être plein de communes qui seraient d'accord d'accueillir ce genre de bâtiments.

Nous avons déjà accueilli la plus grande STEP d'Europe, si mes souvenirs sont bons. C'est déjà un effort que la Commune de Vernier fait. Encore un effort !

Finalement à Vernier, on se retrouve avec à peu près toutes les nuisances possibles et imaginables.

Je veux bien croire qu'il peut ne rien se passer « pour autant que » mais pourquoi est-ce que c'est chaque fois à Vernier que le « pour autant que » doit être accepté ?

Et puis, on ne trouvera que ce que l'on cherche. Est-ce qu'on cherche les bons produits ? De cela, je n'en ai pas la moindre idée. Les études qui ont été rendues laissaient entendre, si mes souvenirs sont bons – vous me permettrez de ne pas les avoir en mémoire – qu'il y avait peut-être des produits qui n'étaient pas recherchés. Il faudrait s'assurer de cet aspect en particulier.

Je veux bien que l'on dise à SIG que si cela ne marche pas, ils nous le disent et puis qu'ils arrêtent leur installation. Enfin, en matière de transparence, les SIG n'ont pas été extraordinairement fidèles depuis un certain nombre d'années.

Lorsque vous savez, si mes souvenirs sont bons, que les contrôles ne se feront pas en direct mais se feront à posteriori, c'est quand même un tout petit peu ennuyeux si on vient vous dire que la centrale n'a pas bien fonctionné pendant six mois alors elle va être arrêtée maintenant. C'est ennuyeux.

Je ne suis pas du même avis que M. AUBERT. Je pense que nous devons travailler en commission. Cela fait partie des informations que nous devons obtenir, que vous devez connaître, que nous devons connaître pour pouvoir nous prononcer.

Même si le Conseil administratif a finalement dit oui, nous pouvons tout à fait dire non mais au moins que ce soit fondé sur des éléments objectifs et sur une appréciation globale de la situation.

Je m'en voudrais aujourd'hui que l'on réagisse simplement à l'émotionnel.

Merci.

M. NOBS, Président : merci à vous.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Peut-être pas à l'émotionnel mais je pense quand même à notre santé.

Pourquoi c'est inutile de l'envoyer en commission ? Parce que c'est un cercle vicieux.

Les SIG sont pratiquement les seuls experts sur ce sujet. Donc, c'est la parole divine qu'ils promulguent.

La question écrite que tu avais posée il y a quelques années sur le sujet pour avoir des informations sur cette installation avait été envoyée aux SIG par le Conseil administratif pour y apporter réponse. Ce sont donc eux qui donnent les réponses.

Quand on parle de l'analyse soi-disant indépendante qui a circulée à l'IALI et dans la presqu'île, pourquoi a-t-elle été financée et payée par les SIG ? On se demande bien pourquoi.

Aller en commission pour écouter le catéchisme des SIG qu'ils ont essayé de prôner d'ailleurs dans la presqu'île est totalement inutile.

La dangerosité de cet appareil est totalement réaliste et réalisée.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

Comme vous l'avez remarqué, nous avons une demande de vote immédiat et une demande d'envoi en commission de cet objet.

Si l'envoi en commission est accepté, je vous invite à faire le débat en commission le cas échéant.

Je vais céder la parole à M. le Conseiller administratif.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci M. le Président.

De nouveau, deux ou trois précisions.

Étude soi-disant indépendante. Cette étude a été mandatée par l'AIALI et elle a exprès cherché un bureau qui soit en dehors du Canton de Genève pour qu'il n'y ait pas de lien d'intérêt. Elle a été entièrement payée par l'AIALI et engagée à l'extérieur du Canton.

Pour les études, vous dites que les SIG sont juge et partie. Le GESDEC et le SABRA ont été associés, à la demande de la Ville de Vernier, aux études qui ont été faites. On ne peut donc pas dire que les SIG sont juge et partie et qu'ils donnent les chiffres qu'ils veulent.

C'est l'État qui donne la garantie que ces études et ces mesures seront faites conformément.

Deux petites anecdotes encore. Effectivement, personne ne veut cet incinérateur.

Mais pourquoi met-on le ici ? Tout simplement parce que les boues sont produites ici et que si on veut les exporter, ce sont avec des camions. Aujourd'hui, nous avons un vrai problème de transport de camions sur la route du chemin des Sellières lié à la STEP.

Tous ces camions qui aujourd'hui exportent des boues n'existeront plus puisque les boues seront incinérées sur place.

C'est aussi un élément qui a fait en sorte de la localisation de ce site.

Nous avons aussi challengé les SIG en leur demandant pourquoi ils n'évacuaient pas les boues par bateau.

La situation du Rhône à cet endroit-là – et M. MAGNIN connaît la situation mieux que moi – ne permet pas d'accoster des bateaux et d'avoir un débit qui soit garanti pour faire du transport fluvial.

Dans les demandes faites par la Ville de Vernier, il y en avait une qui concernait le niveau de pollution des sols, parce qu'en fait le seul débat qu'il y a actuellement ce n'est pas la pollution de l'air mais de savoir si sur des centaines d'années il y aurait une accumulation qui serait supérieure aux normes, comme on peut en trouver ailleurs.

Nous avons donc demandé de faire des analyses de terrain partout sur la presqu'île, à différents endroits, pour savoir qu'elle était la pollution des sols.

Elle s'est révélée partout inférieure aux normes, sauf à un endroit – et cela a été dit par M. MAGNIN – c'est au niveau des terrains de football à cause des palettes qui étaient brûlées et des combustions qui restent encore aujourd'hui.

La seule source de pollution parfumée qui est dans la presqu'île provient de l'ex-collectif ARO sur la parcelle de la Ville de Genève.

Pour le coup, nous essayons de faire diminuer cette pollution parce que c'est une vraie pollution qui pollue les sols et sur laquelle nous sommes actifs.

Si vous étiez un peu plus actif sur ce sujet-là, vous sauriez que la vraie pollution dans ce secteur est celle-là.

Tout cela pour vous dire que nous sommes dans des situations qui sont infinitésimales et c'est pourquoi je vous demande d'envoyer cet objet en commission. Ainsi, vous pourrez avoir toutes les explications et vous pourrez poser toutes les questions que vous pourriez avoir à ce sujet.

M. NOBS, Président : merci M. le Conseiller administratif.

Je vais clore le tour de parole. On laissera encore M. BRON s'exprimer et ensuite je vous ferai voter sur l'envoi de cette proposition en commission.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

Renvoi en commission ou pas, à titre personnel je ne me suis pas encore fait ma propre opinion, donc voilà.

Je voulais juste attirer l'attention de ce Conseil que pour un sujet comme celui-là, l'important est d'avoir une unanimité du Conseil parce que nous n'aurons jamais autant de poids que si tous les groupes votent ce texte.

Si pour avoir l'unanimité, il faut aller en commission, allons en commission.

Si pour avoir un vote ce soir, on doit amender ce texte, amendons-le voire transformons-le en résolution.

Mais j'invite vraiment chaque groupe à ce que l'on ait une unanimité sur ce texte ce soir ou en commission.

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

Je vais donc vous faire voter sur la proposition d'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Si vous êtes pour, vous votez l'envoi en commission. Si vous souhaitez le vote immédiat, vous le refusez.

Celles et ceux qui souhaitent l'envoi de ce texte en commission lèvent la main.

L'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la motion M 050 – 26.05, Moratoire contre le projet de construction d'un incinérateur à la STEP d'Aïre, est accepté par 19 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 PLR), 13 NON (6 MCG, 4 LED, 3 UDC) et 2 abstentions (2 PLR).

M. NOBS, Président : M. MAGNIN a demandé la parole.

M. MAGNIN : je crois que le sujet est suffisamment important, M. le Président, pour que sous votre autorité, nos services communaux organisent le plus rapidement possible une commission à ce propos et convoquent les différents intervenants et interlocuteurs mais qu'on n'attende pas le mois d'octobre pour le faire.

Je crois qu'il faut être conscient que s'il y a un recours au Tribunal administratif de première instance – à priori cela doit être l'organe compétente – il est toujours attentif à ce qu'il se passe tant dans la presse que dans un organe délibératif.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Je n'ai pas l'honneur de présider cette commission mais je suis persuadé que votre demande a été entendue.

Nous pouvons passer au point suivant.

11.F) UN ACCUEIL CONVENABLE DE NOS CHIENS (MME MULLER ET M. MAGNIN) (M 052 – 26.05)

UN ACCUEIL CONVENABLE DE NOS CHIENS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'ordonnance fédérale sur la protection des animaux (art. 71 OPAn) consacre les besoins vitaux de nos amis à quatre pattes : Les chiens doivent être sortis tous les jours et en fonction de leur besoin de mouvement. Lors de ces sorties, ils doivent aussi, dans la mesure du possible, pouvoir se mouvoir librement sans être tenus en laisse.

Conformément à la loi sur les chiens de Genève (LChiens), notre Commune dispose de six espaces de liberté. En dehors de ces espaces, les chiens doivent être en tout temps tenu en laisse.

Ces espaces sont inégalement répartis dans notre Commune. Le quartier de Vernier-Village ouest ainsi que les nouveaux quartiers Coupe Gordon-Bennett et Actaris se trouvent à plus de 10 minutes à pied d'un espace de liberté pour nos amis à quatre pattes.

A Vernier, plus de 2'150 chiens (enregistrement Amicus) doivent se partager ces six espaces. Les médailles délivrées en 2024 ont généré des revenus de plus de CHF 50'000.- annuels. Le Canton de Genève enregistre plus de 35'500 canidés.

L'état et l'entretien de nos parcs à chiens font régulièrement l'objet de critiques. Les récentes motions « M 446 – 25.05 Améliorons le parc à chiens près du cimetière de Vernier » et « M 024 - 26.04 Pour les toutous de Châtelaine », ainsi que les diverses interventions lors des séances plénières du conseil municipal en sont autant de preuves. De nombreux détenteurs font état, par exemple, de trous dans les grillages, d'épis qui s'insèrent dans les oreilles des chiens, nécessitant des narcoses complètes pour les retirer, en raison de graminées non fauchées. De plus, avec l'augmentation des chaleurs caniculaires en été, le manque de points d'eau ainsi que de bancs sont criants.

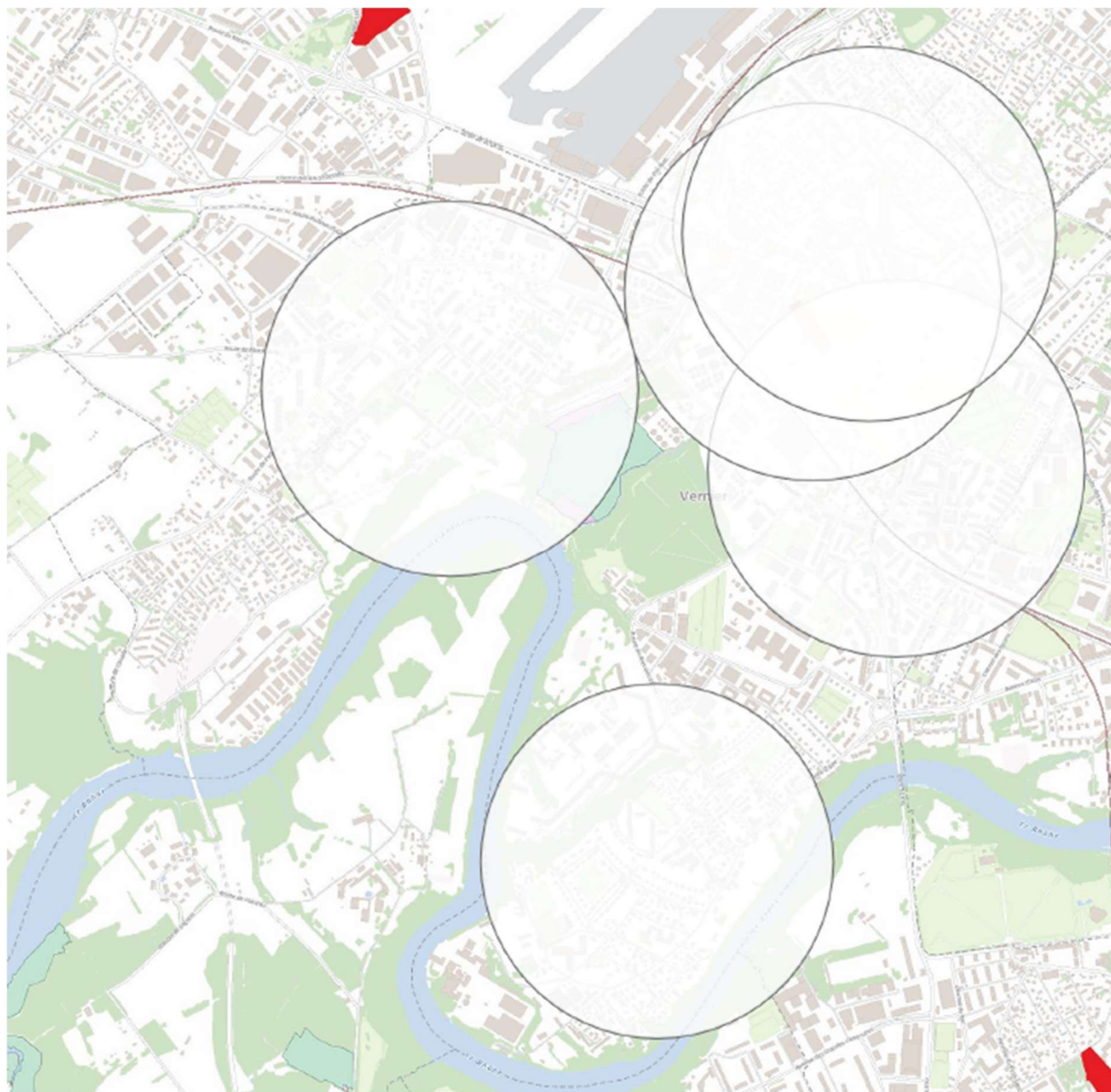
Si la sécurité et la propreté doivent être garanties, nos amis à quatre pattes méritent mieux que les installations actuelles.

Cette problématique doit être traitée d'un point de vue global pour que nos chiens disposent d'accès à un espace de liberté de bonne qualité, tout au long de l'année.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

Invite le Conseil administratif :

- *À étudier, l'implantation de nouveaux parcs à chiens pour combler le mitage actuel.*
- *À présenter un plan d'aménagement standard des parcs à chien, incluant notamment des accès à des points d'eau, à des zones ombragées ainsi qu'à du mobilier urbain.*
- *À repenser l'entretien courant des parcs pour garantir un espace propre et sécurisé tout au long de l'année.*



Zones situées à moins de 10 minutes à pied d'un parc à chiens sur la Commune de Vernier.

M. NOBS, Président : le Bureau propose d'envoyer cette motion en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Les auteurs souhaitent s'exprimer.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : oui, très rapidement.

Vous avez vu que nous avons déjà un certain nombre de sujets qui nous préoccupent par rapport à nos amis à quatre pattes. La dernière fois nous avons voté sur un parc particulier.

Pour ceux qui fréquentent tous les parcs, des problèmes assez récurrents se posent. Je pense que l'on doit pouvoir les développer et peut-être leur donner un point d'eau.

Je propose de renvoyer ce texte en commission afin que l'ensemble des parcs destinés à nos amis les chiens soient traités et que l'on puisse voir ce que l'on peut amplifier, améliorer et décider ce que l'on est capable de faire et ce que l'on veut faire.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

La parole a été demandée par Mme BUNTSCHU.

Départ de M. SANGDEL à 23h12.

Mme BUNTSCHU : merci M. le Président.

Je serai brève. J'ai été en tout cas très enjouée de découvrir cette motion, surtout que c'est un sujet qui revient, comme cela est dit dans la motion.

J'ai également moi-même posé une question écrite et je voulais juste donner un chiffre.

Il est fort de constater que lors de la réponse à ma question écrite, nous avons mille trois cent vingt-sept médailles distribuées sur la Commune en 2020. Aujourd'hui, dans votre motion, nous sommes à deux mille cent cinquante chiens sur la Commune.

Même s'il n'y a effectivement pas de loi cantonale qui régit le nombre de chiens proportionnel au nombre de parcs dans la Commune, je trouve assez opportun de travailler cette motion en commission pour le bien-être de nos chiens, mais également pour les propriétaires car on a tendance à dire que les propriétaires de chiens et les chiens vont se balader dans la nature et vont souvent aller au bord du Rhône ou dans les forêts, mais ce n'est pas possible pour tout le monde, autant pour les maîtres que pour les chiens, car il y a des chiens qui ont de la peine à se déplacer et les parcs à chiens sont toujours la solution de proximité qui peut être privilégiée.

Par conséquent, personnellement, je soutiendrai le renvoi en commission de cette motion et je vous encourage à faire de même.

M. NOBS, Président : merci Mme BUNTSCHU.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Apparemment personne n'est contre le fait d'envoyer cette motion en commission, donc je vais vous faire voter sur la prise en considération et l'envoi de cette motion à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la motion M 052 – 26.05 lèvent la main.

La prise en considération de la motion M 052 – 26.05, Un accueil convenable de nos chiens, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Cette motion est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

11.G) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 263 – 23.06 « BABYSITTING POUR LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL » (M 263 A – 24.05)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 263 A

déposée par Anne COMPAGNON KAUFMANN, Mélina BUNTSCHU, Clarisse DI ROSA, Barbara LANZILAO

relative à l'objet suivant :

BABYSITTING POUR LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil municipal a amendé et adopté la motion M 263 A – 24.05 en invitant le Conseil administratif :

- 1. à étudier la faisabilité d'un financement de babysitting pour les Conseillères et Conseillers municipaux qui en auraient besoin pour les séances du Conseil municipal et des Toutes commissions réunies (TCR) ;*
- 2. à prévoir un budget à cet effet, et à en informer les personnes potentiellement intéressées*

Un sondage auprès de tous les membres du Conseil municipal a été mené en 2024 afin d'évaluer le besoin, auquel 9 membres ont répondu, tous par la négative. Le besoin n'étant pas avéré, aucun budget n'a été prévu à cet effet.

Le Conseil administratif reste ouvert si le Conseil municipal actuel souhaite réitérer la demande.

La motion M 263 A est ainsi close.

*Martin Staub
Conseiller administratif*

M. NOBS, Président : vous avez tous pris connaissance de la réponse du Conseil administration à la motion M 263 – 23.06 « Babysitting pour les séances du Conseil municipal ».

Le point 11) est désormais clos et nous pouvons passer au point 12) de l'ordre du jour.

12. RÉSOLUTIONS

12.A) POUR L'INTRODUCTION OPÉRATIONNELLE DES RADARS ANTI-BRUIT À VISÉE DE SANCTION (M. MARTENS, MMES BENTO-PINTO ET CARNINO, MM. BEER ET CHIARADONNA) (R 048 – 26.05)

POUR L'INTRODUCTION OPÉRATIONNELLE DES RADARS ANTI-BRUIT À VISÉE DE SANCTION

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le bruit, et notamment le bruit routier, est très fréquemment cité comme l'une des principales nuisances de notre environnement. Les conséquences de ce bruit ont un impact réel et documenté sur notre santé, occasionnant donc un coût important. Aussi des mesures, à la source, ont-elles été édictées pour lutter contre cette nuisance. De multiples aménagements, tels des vitrages isolants ou des revêtements routiers anti-bruit, sont de plus en plus préconisés pour protéger l'habitat. Ces solutions sont coûteuses pour les individus et la société. Or, tout ce processus d'assainissement du bruit routier ne permet pas directement de lutter contre les pics de bruit, générés par le comportement de conducteurs irrespectueux, au contraire des radars anti-bruit.

Un système à visée de sanction a été mis à l'essai par la Confédération en 2023, en collaboration avec le SABRA (Service de l'air du bruit et des rayonnements non ionisants) et celui-ci s'est avéré mature technologiquement. Le système permet de distinguer le bruit ambiant du pic sonore causé par un véhicule, il enregistre une vidéo, prend des clichés, reconnaît et extrait les numéros d'immatriculation et note aussi le niveau sonore du pic exprimé en dB.

Une présentation a été faite à Vernier à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité et a convaincu les commissaires présents (Rapport d'information du 28 août 2024).

Toutefois, depuis cette présentation, le projet est resté sans suite, la Confédération ne souhaitant pas avancer sur la base légale fédérale nécessaire pour utiliser ces systèmes.

Ainsi les habitants de Vernier, et d'ailleurs, continuent à payer pour se protéger et à subir les nuisances d'un petit pourcentage d'usagers de la route n'ayant aucun égard pour eux. Pourquoi en auraient-ils s'ils ne subissent aucune conséquence de leurs actes ?

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

Vouloir et réclamer l'introduction opérationnelle dans les plus brefs délais d'un système de répression des pics de bruit générés par des conducteurs au comportement inadapté et nuisible pour la santé des Verniolan·es et plus largement des Genevois·es.

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose de voter ce texte immédiatement.

Un de ses auteurs souhaitent-ils prendre la parole ? Oui, M. MARTENS.

M. MARTENS : merci M. le Président.

Je pense que nous sommes tous d'accord, le bruit est vraiment un des sujets qui nous dérange le plus.

Nous avons eu la présentation de ces radars anti-bruit lors de la dernière législature qui ne vise pas le bruit de la circulation mais qui vise le bruit des gens qui dépassent le bruit de la circulation, c'est-à-dire les vroom-vroom, les voitures qui accélèrent brutalement, les motos qui feraient des excès de bruit.

Cela vise les pics de bruit.

Je pense que nous sommes tous d'accord que c'est un sujet de très gênant.

Ces radars fonctionnent très bien.

Pour des raisons assez mystérieuses, ils ont été rangés dans un tiroir dont on a perdu la clé. On aimerait bien que ces radars apparaissent un jour sur notre territoire.

Habitant près de la route de Peney, et je pense que chacun d'entre nous vit près d'une route relativement bruyante où il y a ce genre de problème durant la nuit ou n'importe quand dans la journée, je pense que nous sommes tous d'accord de soutenir cela et qu'il n'y a pas beaucoup besoin d'en discuter.

Donc, je soutiens effectivement le vote immédiat. Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Je serai très bref.

M. MARTENS, vous avez raison, ces radars ne sont pas opérationnels car pour l'instant il n'y a pas de base légale qui permet de les installer et de réprimer les gens.

Moi, j'aime bien les mesures qui sont efficaces, qui sont concertées et qui reposent sur des bases légales.

Donc, je ne soutiendrai pas votre projet pour cette raison mais uniquement pour cette raison-là.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

M. BRINER souhaite s'exprimer.

M. BRINER : merci M. le Président.

Je trouve votre remarque intéressante mais politiquement parlant je trouve que ce serait bien, par rapport à nos citoyens, de bien leur faire comprendre que nous sommes intéressés par leurs problématiques.

Je vous rappelle qu'avec les hautes chaleurs qui arrivent les gens dorment les fenêtres ouvertes durant la nuit et c'est justement pendant les nuits que ces éléments pétaradants sont gênants et moins en journée, mis à part pour les personnes qui travaillent de nuit et dorment la journée.

Cela reste un élément important et dans ce sens, mon groupe votera en faveur.

M. NOBS, Président : merci M. BRINER.

La parole n'est plus demandée.

Je vais donc vous faire voter sur la prise en considération puisque vous n'êtes pas unanimes apparemment.

Celles et ceux qui approuvent la prise en considération de la résolution R 048 – 26.05 lèvent la main.

La prise en considération de la résolution R 048 – 26.05, Pour l'introduction opérationnelle des radars anti-bruit à visée de sanction, est acceptée par 21 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 LED, 4 PLR), 9 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 2 UDC) et 1 abstention (1 UDC).

M. NOBS, Président : aucune demande d'envoi en commission a été formulée.

Nous pouvons procéder au vote définitif.

J'ouvre préalablement un tour de parole avant le vote définitif.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : court, net et précis.

Ce n'est pas légal, certes.

C'est une déclaration chers collègues. Alors votons et quand cela deviendra légal on l'aura.

M. NOBS, Président : je n'ai pas tout compris mais merci M. BRON.

Nous pouvons procéder au vote de cette résolution. Par contre, il faudrait que Mme la Secrétaire...

Non, c'est une résolution, c'est une déclaration sans portée normative mais peut-être faut-il quand même que Mme la Secrétaire lise le déclare de la résolution.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Par ces motifs, le Conseil municipal

déclare :

- 1 *Vouloir et réclamer l'introduction opérationnelle dans les plus brefs délais d'un système de répression des pics de bruit générés par des conducteurs au comportement inadapté et nuisible pour la santé des Verniolan-es et plus largement des Genevois-es.*

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

Le décide ayant été lu, nous pouvons passer au vote définitif de cette résolution.

Celles et ceux qui approuvent la résolution R 048 – 26.05 lèvent la main.

Ce n'est pas clair du tout. Les calculs ont buggé. Ne pestez pas, ce n'est pas moi qui suis responsable du non-fonctionnement des systèmes informatiques.

Nous recommençons le vote.

Celles et ceux qui approuvent lèvent la main. Nous allons aller lentement cette fois-ci.

La résolution R 048 – 26.05, Pour l'introduction opérationnelle des radars anti-bruit à visée de sanction, est acceptée par 17 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 1 LED, 1 PLR), 12 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 2 LED, 2 UDC) et 4 abstentions (3 PLR, 1 UDC).

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

12.B) PAS D'AUSTÉRITÉ SUR LE DOS DES COMMUNES ! (MM. BEER, CHIARADONNA, MARIN ET JOTTERAND) (R 049 – 26.05)

PAS D'AUSTÉRITÉ SUR LE DOS DES COMMUNES !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Un groupe de pilotage mandaté par le Conseil d'État a remis le 7 mai dernier un rapport proposant diverses mesures de réduction des dépenses publiques. L'analyse de ce document de plus de deux cents pages révèle que de nombreuses propositions visent à alourdir la facture des communes pour pallier les déficits et les choix budgétaires du canton, et ce sans transfert de compétences complet ou partiel.

Parmi les mesures suggérées, on peut relever :

- La participation des communes au budget de la Cour des Comptes ;*
- Le transfert complet de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) aux communes ;*
- L'augmentation du financement des Transports Publics Genevois (TPG) par les communes.*

Face à ses propres difficultés de gestion, le canton cherche à imposer aux communes des coupes budgétaires qu'il refuse d'effectuer lui-même. Cette dynamique s'inscrit dans une stratégie plus large visant à faire porter toujours plus de poids sur les épaules des communes, comme en témoigne la volonté du canton de faire participer les communes à hauteur de 20 % de la charge de la répartition intercantonale.

Il est inacceptable que le canton utilise les budgets communaux comme une solution miracle pour combler ses propres déficits, privant ainsi les communes des ressources nécessaires à leurs missions. Ces modifications structurelles de politiques publiques méritent mieux que des décisions à l'emporte-pièce, comme le faisaient les suzerains vis-à-vis de leurs vassaux. Si le canton souhaite modifier la répartition de compétences entre les communes et le canton, il doit le faire selon les principes de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton [A 2 04 - LRT] et entamer une concertation de fond avec les communes.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

- 1. dénoncer les propositions du comité de pilotage qui alourdiraient les finances communales ;*

2. *demander aux autorités cantonales de respecter le principe d'autonomie communale ;*
3. *transmettre la présente résolution au Conseil d'État, au Grand Conseil, ainsi qu'aux communes limitrophes de Genève, Meyrin, Satigny, Lancy, Onex, Bernex et du Grand-Saconnex.*

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose d'envoyer cette résolution en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. BEER, vous avez la parole.

M. BEER : merci M. le Président.

Chères et chers collègues, en prenant connaissance de ce projet de résolution, peut-être vous êtes-vous dit que le PS manquait un peu de créativité.

Effectivement, les propositions à répétition de l'État de Genève visant à alourdir les finances communales sont légion. C'est presque un marronnier.

Du petit monitoring que j'ai fait, on peut relever par exemple la tentative de faire participer les communes à la péréquation intercommunale en 2025, ce qui représentait CHF 110'000'000.00 de charges sociales supplémentaires pour les communes.

On peut parler de la baisse d'impôts cantonale qui a été aussi imposée aux communes en 2024 pour également une somme de CHF 110'000'000.00.

Quand ce n'est pas le monde politique genevois qui s'en occupe, c'est la justice.

M. le Maire en avait parlé il y a quelques semaines, la Chambre administrative de la Cour de justice avait validé le taux de perception des impôts communaux tel qu'il est actuel pour une somme de CHF 23'000'000.00 cette fois-ci.

Vous l'aurez compris, rien de nouveau dans cette stratégie de l'État d'essayer de faire de plus en plus d'économie sur le dos des communes.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons face à une menace. CHF 90'000'000.00 supplémentaires pourraient être imposés aux communes, ce qui est évidemment inacceptable.

Vous me direz que pour le moment, il s'agit seulement de propositions émanant d'un comité d'experts qui n'a aucune portée juridique et qui ne vaut rien pour le moment, mais je crois que nous avons tout intérêt à nous positionner très clairement en défaveur de ces propositions dès maintenant.

Le Canton va devoir économiser CHF 500'000'000.00 ces prochaines années.

Pour être très clair, cela va être une boucherie.

Si les communes laissent croire qu'elles sont des cibles faciles, nous courons à la catastrophe.

Au vu de l'urgence et vu que tout le monde est à priori au fait de ces enjeux, nous demandons le vote immédiat.

Je sais que la gauche et la droite n'ont pas forcément les mêmes convictions et les mêmes opinions en ce qui concerne la place de l'État à Genève mais, dans tous les cas, c'est à la Commune de décider. On ne doit pas se voir imposer des coupes par le Canton, c'est profondément malhonnête.

Nous avons donc essayé de faire un papier le plus consensuel possible et j'espère que vous y réserverez un accueil favorable.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. BEER.

Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Autant je peux être d'accord avec mon préopinant sur le fait que ce n'est pas aux communes de payer les pots cassés, mais je tiens quand même à préciser certaines choses.

Ce sont les citoyens qui ont décidé de baisser les impôts, ce n'est pas le Conseil d'État. Les citoyens ont décidé et il faut assumer ce que les citoyens ont décidé.

Deuxièmement, ce n'est peut-être pas si mal qu'il y ait quelquefois des experts sortis de nulle part, comme vous venez de le dire, qui disent que l'Administration a trop gonflé ces dernières années.

Il n'y a pas d'argent. On ne peut pas continuer de piocher à chaque fois dans la poche de celui qui paie, soit la classe moyenne – on ne parle pas de celui qui ne paie pas d'impôt mais de celui qui en paie – et il faut peut-être revoir nos bases à un moment donné et revoir nos comptes.

Quand on n'a pas d'argent, on ne dépense pas plus que celui qu'on a.

Je ne dis pas que c'est à la Commune de payer les frais. Au contraire, c'est peut-être le moment d'une introspection du Grand Conseil, du Conseil d'État, de nos Conseils administratifs, de nos Conseils communaux pour savoir s'ils dépensent trop, voir où ils peuvent économiser, voir où ils peuvent arrêter de gonfler l'administration.

C'est peut-être là où il faut essayer de moins dépenser.

Je n'ai rien contre ce que vous avez dit mais il s'agit de clarifier la situation.

C'est mon point de vue et je pense que tout mon groupe est d'accord avec moi sur ce sujet.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

Merci à la députée FRAGA, oh pardon, à Mme la Conseillère municipale Mme FRAGA, pour ce magnifique discours digne d'une députée au Grand Conseil.

Malheureusement, nous sommes au niveau municipal.

J'entends et je serais d'accord si nous étions au Grand Conseil. Là, il s'agit une fois de plus de dire au Canton de ne pas faire des transferts de charges.

Le Président de cette commission d'experts, pour un sujet que je connais relativement bien à la FASE, dit aujourd'hui qu'il faut transférer.

Il y a deux ans, le même magistrat, le même expert a dit qu'il n'y avait pas besoin de transférer la FASE.

Donc, il faudrait savoir pourquoi oui et pourquoi non. Les conditions n'ont pas changé en deux ans.

J'avais juste une question aux auteurs. Pourquoi se limiter aux communes environnantes et pas à l'ensemble de l'ACG et des quarante-cinq communes ?

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

Cela dit l'heure tourne, l'heure avance. Concentrons-nous sur la prise en considération du texte et je pense que le débat de fond aura lieu, si vous le souhaitez, en commission.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : j'hésitais à m'exprimer maintenant ou après.

J'ai une autre casquette qui me permet de répondre en tant que Président de l'ACG.

Cette question nous occupe depuis un moment. Pour la petite histoire, nous avons retrouvé des documents des années 80 où le Canton voulait aussi transférer un ensemble d'objets et les communes y étaient opposées.

Je crois qu'ici il est urgent et je peux vous dire que c'est le cas au niveau des communes de dépasser en tant qu'élus communaux, que ce soit exécutif ou délibératif, les questions de gauche ou de droite.

Mme la Conseillère municipale, on peut discuter ici de la taille de l'État, État comme commune ou comme canton.

Mais pour la taille de notre Commune, ce sont des discussions que nous pouvons avoir et que nous devons avoir.

Dans votre raisonnement – et vous me le permettrez – la problématique est que c'est le Canton qui nous demande de faire des économies qu'il ne sait pas faire. C'est la position de beaucoup de mes collègues de droite qui disent de manière très claire : « Nettoyez chez vous, avant de nous envoyer les déchets chez nous et que nous devions trouver un moyen de nous en débarrasser ».

Sur la question de la baisse d'impôt. Vous avez totalement raison, le peuple a accepté.

Mais il y a quand même un sujet qui a beaucoup fâché les communes. À l'unanimité des communes, en dehors de la question de savoir si elles étaient pour ou contre sur le fond, elles ont dit au Conseil d'État que s'il voulait continuer des transferts de compétences et surtout de charges, il ne devait pas leur appliquer la baisse d'impôt comme cela elles pourraient continuer de discuter.

Qu'est-ce que le Canton a décidé de faire ? Il a décidé de faire voter le peuple sur le tout. Le peuple a voté, dont acte.

Mais ce que je veux dire c'est qu'il y aurait eu la possibilité pour le Conseil d'État de proposer un projet de loi qui ne comprenait pas les communes, comme cela avait été le cas sur votre feuille d'impôt où vous avez la baisse des douze pourcents.

Aujourd'hui, les chiffres que nous avons, c'est CHF 90'000'000.00. Mais CHF 90'000'000.00, c'est le petit secret du rapport ZUIN, vous l'avez sous-entendu mais il faut le dire explicitement.

Ce qui est génial dans le rapport ZUIN, c'est qu'il vient en complément des économies déjà prévues par le plan financier quadriennal de l'État.

Pour les communes, c'est CHF 90'000'000.00 pour le rapport ZUIN si on prend tout, CHF 260'000'000.00 sur le plan financier quadriennal par année, plus des nouveaux projets pour CHF 89'000'000.00 qui seraient à la charge des communes. Vous en avez pour CHF 450'000'000.00.

Pour Vernier, c'est entre CHF 15'000'000.00 et CHF 20'000'000.00 minimum.

On peut parler de péréquation, de tout ce que vous voulez. Nous n'en avons juste pas les moyens.

Pourquoi ... et je voulais m'exprimer peut-être après, mais je voulais juste poser cela et je ne m'exprimerai pas ensuite.

Il me paraît important de faire comme nous l'avons fait par le passé au niveau des communes, au niveau des exécutifs, à savoir de dire que nous pouvons discuter ici des plus et des moins, de savoir la taille de l'État et nous le ferons car je crois que nous n'avons jamais reculé devant une discussion là-dessus.

Mais que l'État nous dise comment gérer quand vous savez que Vernier dépense moins par habitant que toutes les communes comparables en taille et en prestations offertes, que l'État nous dise que c'est à nous de voir comment faire des économies, c'est un peu dur.

Je vais vous donner un autre secret, que je ne devrais pas, mais des députés nous disent en off « on s'en fout, vous n'aurez qu'à augmenter les impôts ».

Au bout d'un moment, je veux bien discuter avec vous de comment faire la bonne taille d'État mais la discussion aura lieu ici. Ce n'est pas en haut qu'ils vont nous dire comment faire.

Vous l'aurez compris, nous accueillerions avec bienveillance une position qui est aussi celle du Conseil administratif.

Pourquoi je voulais reprendre la parole après mais ne le ferai pas ?

Cela me paraît important de voter immédiatement parce que le rapport est aujourd'hui sorti, le Conseil d'État va devoir revenir très rapidement avec des propositions et le bras de fer aura lieu très vite.

Permettez-moi peut-être un post-scriptum. Nous avons ici des personnes qui sont Conseillers municipaux et députés au Grand Conseil. C'est parfois schizophrénique mais sur ces questions il y a quelques communes qui, s'il y a des transferts de charges sans une réelle réflexion et qui sont lourdes comme il est prévu, souffriront.

Une des cinq ou sept qui sont en première ligne, c'est la nôtre.

Donc, ce combat doit être mené ensemble. Nous aurons assez de temps pour discuter de la taille de l'État et des prestations ici.

C'est pour cela que j'ai été un tout petit peu long. Ce sera la seule fois où je m'exprimerai. Je me suis exprimé pour les deux sujets.

Au nom du Conseil administratif, je vous invite à voter. Si la prise en considération est acceptée, merci de nous la remettre assez vite pour que nous puissions la transmettre. Nous la transmettrons aux communes voisines.

Si vous le permettez, nous pourrions la transmettre plus largement sans faire d'amendement. S'il n'y a pas d'opposition, cela ne mange pas de pain.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

La parole n'est apparemment plus demandée.

Je vais vous faire voter exclusivement sur la prise en considération de cette résolution.

Celles et ceux qui approuvent la prise en considération de la résolution R 049 – 26.05 lèvent la main.

La prise en considération de la résolution R 049 – 26.05, Pas d'austérité sur le dos des communes !, est acceptée par 26 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 3 LED, 4 PLR, 2 UDC), 2 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) et 5 abstentions (4 MCG, 1 UDC).

M. NOBS, Président : nous pouvons ouvrir un nouveau tour de parole.

La parole est-elle demandée ? Non, elle ne l'est pas.

Nous pouvons procéder au vote définitif. Je n'ai pas entendu, sauf erreur, de demande de renvoi en commission de ce texte.

Donc, nous pouvons voter directement cette résolution.

Mme la Secrétaire va nous lire le déclare.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

1. *dénoncer les propositions du comité de pilotage qui alourdiraient les finances communales ;*
2. *demander aux autorités cantonales de respecter le principe d'autonomie communale ;*
3. *transmettre la présente résolution au Conseil d'État, au Grand Conseil, ainsi qu'aux communes limitrophes de Genève, Meyrin, Satigny, Lancy, Onex, Bernex et du Grand-Saconnex.*

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

Encore un petit effort. Nous approchons de la fin de notre ordre du jour.

Je vais vous faire voter. Celles et ceux qui approuvent la résolution R 049 – 26.05 lèvent la main.

La résolution R 049 – 26.05, Pas d'austérité sur le dos des communes !, est acceptée par 22 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 1 LED, 4 PLR, 2 UDC), 2 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) et 7 abstentions (4 MCG, 2 LED, 1 UDC).

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

12.C) LE RESPECT DES COMPÉTENCES BUDGÉTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

LE RESPECT DES COMPÉTENCES BUDGÉTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le vote du budget constitue l'une des compétences fondamentales du Conseil municipal, sinon la plus importante. Il représente une prérogative essentielle du pouvoir délibérant communal et une condition indispensable à l'exercice du contrôle démocratique sur l'action du Conseil administratif.

En renonçant à présenter un projet de budget pour l'exercice 2026, le Conseil administratif prive le Conseil municipal de l'exercice effectif de ses compétences légales et politiques en matière budgétaire.

Si le mécanisme des douzièmes provisionnels prévu par la loi permet d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commune, il ne saurait se substituer durablement à la présentation d'un véritable budget soumis au débat et au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal rappelle que le débat budgétaire constitue un moment démocratique central de la vie institutionnelle communale, permettant au pouvoir délibérant de définir les priorités politiques, d'examiner les dépenses et recettes communales et d'exercer sa surveillance sur l'administration.

Le renoncement du Conseil administratif à soumettre un budget ne peut ainsi être considéré comme une simple modalité technique de gestion, mais constitue une atteinte au rôle et aux prérogatives du Conseil municipal.

Par ailleurs, l'urgence de la présente résolution se justifie par le fait que le Conseil administratif a annoncé son intention de ne pas soumettre de projet de budget 2026 au Conseil municipal et de poursuivre le fonctionnement de la Commune au moyen de douzièmes provisionnels pour le second semestre 2026. Cette situation porte directement atteinte aux prérogatives budgétaires du Conseil municipal et appelle dès lors une prise de position immédiate de celui-ci.

Aussi, la présente résolution est déposée hors du délai prévu par l'art. 43 du règlement, dès lors que le refus du Conseil administratif de présenter un budget n'a été connu qu'à la publication de l'ordre du jour du Conseil municipal le 19 mai 2026, soit postérieurement au délai de dépôt prévu par le règlement du Conseil municipal.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

1. *rappeler que le vote du budget constitue une compétence essentielle du Conseil municipal ;*

2. *dénoncer le fait que l'absence de présentation d'un projet de budget 2026 prive le Conseil municipal de l'exercice de ses compétences et prérogatives budgétaires ;*
3. *demander au Conseil administratif de présenter dans les meilleurs délais un projet de budget soumis au Conseil municipal ;*
4. *transmettre la présente résolution au Conseil d'État.*

M. NOBS, Président : sur vos tables, vous avez normalement trouvé en version imprimée la résolution R 053 – 26.05. C'est une résolution urgente de Mme MÜLLER et de M. MAGNIN.

Vous connaissez toutes et tous notre règlement et son article 44 qui normalement fixe que les résolutions doivent être adressées au secrétariat de la Mairie normalement huit jours avant la séance.

L'article 45 nous dit que si le délai de l'article 44 n'a pas pu être respecté, le proposant peut néanmoins déposer sur le Bureau, chose qu'il a faite, au début de la séance du Conseil municipal et demander que sa résolution soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance en cours.

Donc, l'alinéa 4 de cette disposition nous dit que le proposant doit expliquer les raisons pour lesquelles le projet n'a pas pu être déposé dans le délai de l'article 44.

C'est Mme MÜLLER qui va nous donner ces explications.

Mme MÜLLER : merci M. le Président.

Je vais faire encore plus simple car nous allons retirer cette résolution dans la mesure où nous n'allons pas refaire le débat autour de la question du budget 2026 et de la question de ces douzièmes provisionnels.

Vu que la DA a été acceptée en amont, cette résolution est en l'espère vidée de sa substance.

Donc, nous la retirons et je vais faire grâce des explications par rapport à l'histoire du délai et compagnie.

M. NOBS, Président : merci Mme MÜLLER.

Je suis saisi d'un doute. Doit-on voter ?

N'ayant pas été prise en considération, cette résolution est retirée.

Nous passons au point 13) de l'ordre du jour.

13. INTERPELLATIONS

13.A) RÉPONSE ORALE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À L'INTERPELLATION I 037 – 26.04 « BUDGET 2026, DES NOUVELLES » (M. MAGNIN)

M. NOBS, Président : M. MAGNIN, M. le Maire va vous donner votre réponse orale.

M. AGRAMUNT, Maire : merci M. le Président.

Je vais répondre à deux interpellations. Nous avons aussi la réponse pour l'interpellation I 036 A – 26.04.

Pour répondre à l'interpellation I 037 – 26.04 sur le budget 2026, l'exposé des motifs de la délibération que nous avons votée ce soir, la DA 043 – 26.05 relative à l'approbation des six douzièmes provisionnels et les informations complémentaires données ce soir répondent aux questions de l'interpellateur.

L'interpellation I 037 - 26.04 est ainsi close.

Pardon vous pouvez répliquer.

M. NOBS, Président : merci M. le Maire.

Sur mon ordre du jour, je n'ai que l'interpellation I 037 – 26.04.

Est-ce que l'interpellateur souhaite répliquer ? Non.

Je ne sais pas si M. le Maire peut dupliquer ? Si l'interpellateur n'a pas dupliqué, le Conseil administratif n'a pas de raison de dupliquer.

Elle est close.

Nous pouvons passer au point suivant.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Maire : M. le Président du Conseil municipal, je me permets de répéter ce que j'ai indiqué avant, que j'avais deux réponses à fournir pour les interpellations.

L'article 47 al. 3 du règlement du Conseil municipal nous permet de le faire.

Je vais donc répondre à l'interpellation I 036 – 26.04 qui avait comme objet « Reprise de la saison culturelle par la FODAC, quelles conditions ? ».

La saison culturelle n'a pas été transférée à proprement parler. L'équipe de la FODAC, donc Concorde Espace Culture, est indépendante et libre artistiquement.

À ce titre, l'institution est liée à la Ville de Vernier par un lien de subventionneur-subventionné.

La Ville de Vernier attend de Concorde qu'elle programme une saison pluridisciplinaire qui puisse être pensée pour tous les publics, accessibles, privilégiant le lien avec le territoire verniolan et ses habitantes et habitants.

La saison culturelle programmée par le Service de la culture et communication a diffusé son dernier spectacle le 19 mai dernier et clôturera ce cycle à la Salle du Lignon par une fête en libre accès le 6 juin prochain et Concorde Espace Culture annoncera sa propre saison en intégralité lors du week-end du 25 septembre 2026 pour un premier lever de rideau en octobre.

Ainsi, une convention de subvention en fonctionnement de Concorde Espace Culture a été signée entre la Ville de Vernier et la FODAC indiquant les montants pour les trois prochaines années, les obligations des deux parties ainsi que deux documents de suivi et de bilan qui sont les budgets sur ces trois ans et des indicateurs contenus dans un tableau de bord qui permettent de chiffrer objectivement les activités de l'institution.

Et nous avons la même forme de convention, si jamais, pour toutes les entités culturelles subventionnées par le Service de la culture et de la communication.

Enfin si la programmation n'est pas transférée stricto sensu, ce n'est pas le cas non plus pour le personnel d'autant plus que juridiquement il n'est pas possible de faire des transferts de contrat entre un service public et une fondation privée.

Il n'y avait pas de poste dédié à la saison culturelle. Tous les membres de l'équipe culture avaient d'autres tâches et affectations. Ils étaient également tous impliqués, pour la partie culture, dans la gestion de la saison culturelle. Il n'y avait pas de un pour un.

Ainsi, tout le service a été réorganisé – pour répondre plus concrètement à votre question – sur la base de sa lettre de mission moyennant une réduction des emplois plein temps côté culture. Dans ce contexte, on peut signaler qu'un poste de technicien n'a pas été repourvu à la suite d'un départ à la retraite du titulaire. Cela a été possible car les besoins d'appui technique pour la salle du Lignon représentaient justement un poste.

Sur le plan financier, la ligne liée à la programmation de la saison culturelle, à hauteur de CHF 655'000.00, ne figurera pas dans le projet de budget que nous allons vous soumettre pour l'année 2027.

À cette économie, il faut mettre en regard un manque à gagner de l'ordre de CHF 100'000.00 lié aux produits de la billetterie.

M. NOBS, Président : merci M. le Maire.

L'interpellateur souhaite-t-il répliquer sur cette interpellation I 036 – 26.04 ? Non.

13.B) NANT DES GREBATTES, UN CHEMIN À L'ABANDON OU À DÉVELOPPER ? (I 055 – 26.05)
(M. MAGNIN)

**NANT DES GREBATTES,
UN CHEMIN À L'ABANDON OU À DÉVELOPPER ?**

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le nant des Grebattes est un lieu naturel, en milieu urbain, qui s'étend de la route du Bois-des-Frères jusqu'au bord du Rhône.

Il est bordé d'un sentier pour le moins accueillant et fréquenté, en particulier durant les périodes de canicule, car frais.

Depuis plusieurs mois, ce chemin s'est effondré entre les passerelles du Lignon et des Platières. Des panneaux officiels en interdisent l'accès à cet endroit.

Ce lieu bordé de végétations est un vrai îlot de fraîcheur qui mérite d'être remis en état afin que la population puisse en profiter.

Mieux, il mériterait d'être étendu jusqu'au bord du Rhône, ce qui permettrait un accès à l'eau toujours bienvenu.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à

1. *Exposer les raisons pour lesquelles le chemin du Nant des Grebattes n'est pas encore réparé, ainsi que l'ensemble des contacts et mesures entrepris ou à entreprendre pour y procéder/remédier.*
2. *Exposer ses intentions sur le prolongement de ce chemin jusqu'au bord du Rhône.*

M. NOBS, Président : je demande au Conseil administratif s'il souhaite répondre maintenant ou ultérieurement à cette interpellation.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : j'ai pensé que vous vouliez développer oralement mais je ne résiste pas à vous répondre directement parce que je suis tellement fan de cette interpellation que j'aurai pu l'écrire moi-même si j'avais été à votre place !

Tout ce que vous dites là-dedans est parfaitement en accord avec ce que pense le Conseil administratif.

Effectivement, nous avons la volonté de retravailler sur ce Nant des Grebattes qui est, comme vous le dites, un îlot de fraîcheur qui mérite d'être mis en valeur.

Le choix qu'a fait le Conseil administratif est de dire que si nous voulions avoir un chemin agréable, il fallait un nant qui soit agréable.

Aujourd'hui un tuyau passe dans ce nant avec des eaux usées parce que ce sont des eaux mélangées qui viennent de tout le secteur du bassin versant du Nant des Grebattes qui est historiquement énorme.

Historiquement, le Nant des Grebattes part pratiquement du Bouchet et a été coupé en 1858 par la voie de chemin de fer. Il y avait une zone humide qui était la zone des Libellules – c'est pour cela qu'il y avait des Libellules pour la petite histoire – qui est un peu le versant du Nant des Grebattes.

C'est effectivement tout un versant que nous devons travailler pour avoir de l'eau qui soit d'une qualité biologique intéressante pour que le Nant des Grebattes soit renaturé.

C'est pour cela que grâce à votre vote de ce soir sur le chemin des Grebattes sur lequel nous avons fait de la mise en séparatif, nous allons pouvoir avoir de l'eau.

Le but est d'avoir de l'eau dans ce nant et pas juste un tuyau qui amène l'eau usée à la STEP. Il y a aussi un projet au niveau du chemin Isaac-Anken. Bref, il faut travailler sur tout le secteur qui aujourd'hui n'est pas en séparatif pour avoir de l'eau dans le Nant des Grebattes.

Une fois que nous aurons de l'eau dans le Nant des Grebattes, nous pourrons travailler sur la renaturation du nant.

C'est un projet qui, cela ne vous aura sans doute pas échappé, figure au PPI avec un début des travaux en 2029 pour l'instant. Nous verrons si en 2027, nous pourrons encore nous permettre ce genre d'investissement. Je l'espère en tout cas à ce stade.

Dans l'intervalle, nous allons travailler sur le bassin versant.

Quand j'ai dit cela, je n'ai presque encore rien dit parce qu'effectivement le chemin ne nous appartient pas. Il est sur une parcelle du CCL d'un côté et de l'autre côté, à des privés et au Coin-de-Terre.

Le chemin en lui-même est sur la parcelle du CCL. Il faut donc travailler avec le CCL, faire un projet non seulement de renaturation du Nant des Grebattes mais aussi sur le chemin qui s'est peu à peu dégradé et qui pourrait partir de la route du Bois-des-Frères et aller jusqu'à la passerelle de Loëx, comme il le faisait historiquement.

C'est vraiment dommage, je vous l'accorde, et c'est vraiment une priorité autant faire se peut dans nos investissements prioritaires et vous savez qu'il y en a beaucoup.

M. NOBS, Président : merci M. BUSCHBECK.

L'interpellateur souhaite-t-il répliquer ? Oui.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci de vos précisions, M. le Conseiller administratif.

Ce qui m'importe aujourd'hui, c'est l'état actuel car le chemin est coupé entre les deux passerelles et il est impossible de passer.

Je pense que la Commune pourrait trouver des solutions avec les propriétaires pour faire des aménagements qui, à titre provisoire, pourraient permettre le cheminement.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Le Conseil administratif souhaite dupliquer.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je m'engage à m'ouvrir auprès du CCL pour que des travaux provisoires puissent être faits, parce qu'il y a tout le problème du renforcement des talus. Vous savez que ce nant est très encaissé.

Il est vrai qu'il ne s'agit pas juste de rouvrir le chemin. Ce sont des travaux assez lourds qui devront être entrepris pour que ce chemin soit remis en état.

Sachez aussi – et ce n'est pas une très bonne nouvelle – que la passerelle qui va de Nicolas-Bogueret au Lignon est dans un état qui nécessitera sa fermeture durant un moment, comme à l'époque où il y a eu l'accident, car elle devra être largement reconstruite. Elle est dans un état qui ne permet pas de la laisser ouverte pendant les travaux.

De nouveau, c'est une passerelle qui appartient au CCL qui devra la prendre en charge.

Je profite effectivement de ce moment pour dire que nous ne sommes pas au bout de nos peines mais qu'après ce sera très joli.

M. NOBS, Président : merci M. le Conseiller administratif.

L'interpellation est donc close.

Nous pouvons passer au point 14) de l'ordre du jour.

Départ de Mme SHURDHANI-JAHIJI à 23h43.

14. QUESTIONS ÉCRITES

14.A) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 012 – 26.03 « UNE MEILLEURE DESSERTE DE LA ZONE DE DÉTENTE DU MOULIN PAR LES TPG ? » (QE 012 B – 26.03)

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 012 – 26.03

déposée par Monsieur Gilles-Olivier BRON, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

UNE MEILLEURE DESSERTE DE LA ZONE DE DÉTENTE DU MOULIN PAR LES TPG ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La présente question écrite (QE) demande d'aménager un arrêt supplémentaire à proximité du chemin du Moulin-des-Frères pour desservir la zone de détente au Moulin, très fréquentée en période estivale.

Comme évoqué par le texte introductif de la présente question écrite, le projet de bus à haut niveau de service BHNS-GVZ, porté par l'Office cantonal des transports, prévoit de déplacer l'arrêt « Châtelaine » au droit du carrefour de l'Ecu — afin de le rapprocher à terme de la future halte RER de Châtelaine et du bâtiment Concorde Espace Culture —, de fusionner les arrêts « De-Sauvage » et « Bois-des-Frères » et de déplacer l'arrêt « Bois-des-Frères » à l'ouest de l'intersection avec la route du Bois-des-Frères.

La proposition ici discutée pourrait s'avérer pertinente le jour où le secteur des pétroliers entamera sa mutation, ce qui augmentera la densité d'emplois de celui-ci. A cette échéance, il conviendra de bien réfléchir à l'insertion des arrêts le long de la route de Vernier cantonale. En effet, si l'aménagement de ces arrêts devait se faire aujourd'hui, des conflits d'usage et des problématiques de sécurité se poseraient : en entrée de ville, la voie bus actuelle permettrait effectivement l'aménagement d'un arrêt et d'un trottoir séparé de la piste cyclable, ainsi que la création d'une zone d'attente pour les usagers des transports en commun ; en revanche, tel ne serait pas le cas en sortie de ville, où la mise en place d'un arrêt bloquerait les voitures et où l'étroitesse du trottoir et de la piste cyclable ne permettrait pas l'aménagement d'une zone d'attente.

A moyen terme et étant donné que les réflexions sur les aménagements du projet de BHNS-GVZ dans ce secteur devront reprendre dans quelques années, il est proposé d'intégrer la demande soulevée par la présente question écrite dans le cadre de l'élaboration du projet du secteur 3 du BHNS-GVZ.

La question écrite QE 012 – 26.03 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

M. NOBS, Président : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 012 – 26.03, « Une meilleure desserte de la zone de détente du Moulin par les TPG ».

Nous passons au point suivant.

14.B) « DENRÉES ALIMENTAIRES AUX DÉMUNIS » (M. ANGELOZ) (QE 045 – 26.05)

DENRÉES ALIMENTAIRES AUX DÉMUNIS

Messieurs les Conseillers administratifs

A Vernier village, un citoyen me fait part de son étonnement et trouve regrettable de constater que des victuailles offertes aux personnes les plus démunies se retrouvent parfois dans des containers.

Une telle situation peut donner le sentiment que les efforts des donateurs et des bénévoles ne sont pas respectés, alors même qu'ils s'investissent avec générosité pour venir en aides aux plus démunis.

Cependant, il est aussi possible que certaines denrées ne correspondent pas aux besoins réels offerts en trop grande quantité au moment de leur distribution.

Avant de conclure à un manque de respect généralisé, il peut être utile de considérer la complexité des situations de précarité et des contraintes auxquelles ces personnes font face au quotidien.

1. *Pouvez-vous remonter cet état de fait aux associations et principalement celles sur notre Commune.*

- *Pour mieux adapter les quantités distribuées.*
- *Privilégier les produits réellement utiles.*
- *Améliorer l'information sur la conservation des aliments.*



M. NOBS, Président : nous avons reçu la question écrite QE 045 – 26.05 « Denrées alimentaires aux démunis » déposée par M. ANGELOZ.

Nous passons au point suivant.

**14.C) OBSTRUCTION DU PASSAGE PIÉTONNIER SOUS-VOIE PAILLY » (M. NOËL)
(QE 046 – 26.05)**

OBSTRUCTION DU PASSAGE PIÉTONNIER SOUS-VOIE PAILLY :

Le passage sous-voie piétonnier est notamment destiné à faciliter l'accès des habitants de l'avenue de Crozet au centre commercial de Balexert. En effet, pour franchir la très fréquentée route de Meyrin, les résidents des immeubles situés avenue du Crozet et alentours disposent de deux options : emprunter les accès en hauteur ou utiliser ce passage souterrain. Plusieurs habitants nous ont récemment alertés sur la dégradation de cet espace. La présence de matelas, de déchets et d'immondices encombre le passage, sans parler des tentatives d'appropriation des lieux. Cette situation empêche une utilisation normale et sécurisée du passage. De nombreux riverains, en particulier des personnes âgées ou à mobilité réduite, se voient ainsi contraints d'emprunter les accès en hauteur, malgré l'effort supplémentaire que cela représente et les contraintes que cela implique.



Mes questions sont les suivantes :

1. Est-il prévu de débarrasser le passage sous-voies des encombrants qu'il comporte ? Si oui, quand ?
2. Les campements sauvages sont-ils tolérés, au détriment de la sécurité, de l'hygiène, du paysage urbain et de la qualité de vie des Verniolans ?

M. NOBS, Président : nous avons reçu la question écrite QE 046 – 26.05 « Obstruction du passage piétonnier sous-voie Pailly » déposée par M. NOËL.

Nous passons au point suivant.

**14.D) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 019 – 26.03
« VÉGÉTALISATION DANS NOS RUES » (QE 019 A – 26-05)**

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 019 – 26.03

déposée par M. Nicolas AUBERT, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

VÉGÉTALISATION DE NOS RUES

QUESTION

- 1) Quelle est la vision du Conseil administratif en termes de végétalisation des rues pour la législature 2025-2030 ?
- 2) Combien de nos rues (ou quartier) ont-elles été végétalisées ?
- 3) Quels sont les futures rues ou routes qui seront végétalisées ?

RÉPONSE

La végétalisation de l'espace public contribue à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain. La désimperméabilisation des sols, l'ombre apportée par la canopée, le phénomène de transpiration de l'eau par les feuilles (l'évapotranspiration), sont autant de facteurs qui permettent de rafraîchir l'air.

Ainsi, la vision du Conseil administratif en termes de végétalisation des rues pour la législature 2025-2030 est de demander aux services que, dans tous les projets d'aménagement, cet enjeu soit intégré. De plus, la Ville de Vernier doit répondre aux exigences de la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (L1 07). Entrée en vigueur le 3 avril 2024, cette dernière s'applique au canton et aux communes de plus de 10'000 habitants et porte notamment sur l'aménagement de l'espace public. Elle oblige à réduire les surfaces minérales dédiées uniquement à l'automobile et à son article 1 al 2, elle indique que désormais « Une surface égale à **au moins 8 % de la surface de la voie publique** est dévolue à des **projets d'arborisation, de végétalisation, de mobilité douce et de transports collectifs** sur le domaine communal. Ce pourcentage doit être atteint dans un délai de 10 ans dès l'entrée en vigueur de la présente loi.

Une étude de potentiel d'arborisation a été menée en 2024 afin de révéler des opportunités de mise en œuvre d'un dispositif d'arborisation sur domaine public et privé communal. Ce dispositif part du principe que, compte tenu de l'urgence climatique et du temps long nécessaire au développement de projets d'aménagements d'espace public, il faut trouver des solutions pour agir dans des délais courts et planter des arbres rapidement.

Cette étude de potentiel d'arborisation s'est donc portée sur l'ensemble du territoire communal pour identifier quelques sites pouvant être plantés rapidement.

Avec cet objectif, une délibération administrative a été votée par le conseil municipal le 31 mars dernier. Le montant du crédit voté de CHF 250'000 reste modeste et pourra permettre des opérations ponctuelles.

Pour des projets plus conséquents à mener ces prochaines années, une ligne d'étude et de réalisation est inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal visant les cours d'écoles en particulier.

Concernant les rues ou quartiers végétalisées au cours de l'année 2025, la Ville de Vernier a réalisé la végétalisation ainsi que la désimperméabilisation du chemin De-Maisonnette, ainsi que la venelle reliant le parc de l'Etang au chemin Ph.-De-Sauvage.

Les projets d'aménagement d'espace public qui devraient faire l'objet de végétalisation dans les 10 années à venir, inscrits au PPI, sont les suivants :

- *Secteur Châtelaine/Avanchets :*
 - *Place de Maisonnette (lié au projet BHNS),*
 - *Aménagement de la rue Jean-Simonet,*
 - *Requalification de l'avenue Henri-Golay entre l'avenue de Châtelaine et le passage inférieur Concorde,*
 - *Mutation du chemin du Coin de Terre dans sa séquence entre la route de Meyrin et l'avenue de Crozet en chemin de voisinage,*
 - *Aménagement du chemin de l'Étang, du chemin du Croissant, ... (partie communale, liée à la voie verte d'agglomération),*
 - *Promenade des parcs aux Avanchets.*
- *Secteur Village :*
 - *Requalification de la rue du Village,*
 - *Aménagement de la route de Montfleury et du chemin Delay (lié au projet BHNS),*
 - *Aménagement de la route de Vernier communale (lié au projet BHNS),*
 - *Aménagement de la via Monet,*
 - *Aménagement du chemin de la Parfumerie (lié au projet BHNS).*
- *Presqu'île d'Aire/Lignon/Libellules :*
 - *Aménagement de mobilité douce sur le chemin des Sellières,*
 - *Aménagement du chemin du Château-Bloch, de la route de l'Usine-à-Gaz et du chemin Henri-de-Buren (en cours),*
 - *Aménagement du chemin du Grand-Champ,*
 - *Aménagement de la route du Bois-des-Frères (lié au projet BHNS),*
 - *Aménagement du chemin du Château-Bloch (phase 2),*
 - *Aménagement du trottoir devant la piscine du Lignon,*
 - *Aménagement du parvis de la piscine du Lignon.*

La question écrite QE 019 – 26.03 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

M. NOBS, Président : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 019 – 26.03, « Végétalisation de nos rues ».

Nous passons au point suivant.

14.E) ÉPICERIE SOLIDAIRE D'AÏRE (M. MAGNIN) (QE 054 – 26.05)

ÉPICERIE SOLIDAIRE D'AÏRE

Messieurs les Conseillers administratifs,

Lors d'un récent Conseil, je vous ai interpellé sur l'état d'insalubrité du trottoir devant l'épicerie solidaire, en particulier des monceaux de mégots de cigarettes jetés au sol qui y stagnaient depuis de nombreuses semaines.

Il y a encore peu, rien n'était fait.

Ce matin, une partie avait disparu mais il en subsistait encore beaucoup, beaucoup trop.

Les vitrines sont également dans un état pitoyable.

Vernier n'a vraiment pas besoin d'une telle image !

Les commerçants aux alentours m'ont indiqué que cette épicerie solidaire était fermée depuis le mois de septembre 2025.

Je prie le Conseil administratif de répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-ce exact que cette épicerie solidaire est fermée et, si oui, quelles en sont les raisons ?*
- 2. Est-ce que la Commune est propriétaire de l'arcade ou liée par un bail, respectivement de quelle durée ?*
- 3. Quelle affectation est prévue pour ces locaux*

M. NOBS, Président : nous avons reçu la question écrite QE 054 – 26.05 « Épicerie solidaire d'Aïre » déposée par M. MAGNIN.

Le point 14) étant clos, nous pouvons passer au point 15) de l'ordre du jour.

Départ de Mme BUNTSCHU à 23h51 et de M. ISLAMI à 23h53.

15. QUESTIONS ORALES

M. NOBS, Président : je vais aller de gauche à droite.

Nous allons commencer par M. DUNKEL.

M. DUNKEL : merci M. le Président.

J'ai deux petites questions.

La première. Je vais régulièrement courir du côté de Loëx sur la Commune de Bernex. En fait, j'ai réalisé qu'en prenant la passerelle du Lignon, donc la grande passerelle Lignon-Loëx, du côté bernésien, il y a un signe d'interdiction de circuler et du côté du Lignon, il n'y a pas de panneau qui indique quoi que ce soit.

Les vélos circulent toujours sur cette passerelle mais, de temps à autre, aussi des scooters. Cela est d'une autre dimension !

C'est juste pour avoir un point de situation là-dessus.

Ma deuxième question. Hier, aux alentours de 15h30, il y avait une sorte de grande manifestation musicale et de danse folklorique sur la place du Lignon, des gens qui dansaient en rond. Je n'ai pas eu d'informations. C'était assez fort.

J'aimerais savoir si vous avez eu des informations par rapport à cela et si cela vous dit quelque chose ou pas.

M. NOBS, Président : des derviches tourneur !

Merci M. DUNKEL.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : sur le premier élément. Il me semble que le panneau d'interdiction de circuler se trouve en haut du chemin. Il n'est pas au niveau de la passerelle. C'est tout le chemin d'accès à la passerelle qui est interdit à la circulation.

Il est vrai qu'aujourd'hui on retrouve régulièrement des scooters qui traversent cet endroit.

Nous allons voir si nous pouvons le rendre plus visible car c'est vrai qu'il n'est pas suffisamment respecté.

Pour l'autre question, je laisse mes collègues répondre.

M. NOBS, Président : M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je suis très content de l'apprendre même si c'est un peu tard.

Premièrement, je ne suis pas au courant de tout ce qui se passe sur la Commune en termes d'autorisation. Selon votre souhait, je pourrais m'informer s'il y a bien eu une autorisation mais si vous me permettez, si c'était au milieu de la nuit, j'irais voir s'il n'y a pas eu un problème. Au milieu de la journée, ...

J'entends, mais la problématique publique n'est pas énorme sur ce genre de sujet mais je vais regarder et vous donnerai une réponse directement.

Je ne sais pas. Je vais vérifier s'il y a eu une autorisation, sans quoi nous ne saurons pas ce que c'était.

M. NOBS, Président : merci M. le Conseiller administratif.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

La moitié de ma liste a reçu une carte pour la commission des naturalisations mais je constate que cette carte ne mentionne aucun nom et est tellement courte que ma moitié s'est vue amputée ...

M. NOBS, Président : excusez-moi, M. MAGNIN, j'ai un souci avec le micro.

Est-ce que vous pouvez rappuyer ? Il y a beaucoup de gens inscrits et cela a buggé.

Voilà, je vous cède la parole avec mes excuses.

Mme ROCH : c'est moi qui ai la parole, Yves, n'insiste pas.

Mais je peux relayer si tu veux !

On vous laissera regarder. Je sais que les cartes de légitimation doivent être refaites.

M. NOBS, Président : peut-on libérer la parole pour M. MAGNIN ? Merci.

Il faut qu'il termine sa question orale.

M. MAGNIN : c'est bon. Je pense que vous avez compris le début de ma question.

Ce qui m'interpelle ce n'est pas la photo, qui est ravissante car ma moitié de groupe est ravissante. Mais c'est surtout qu'il n'y a absolument aucun nom et il y a des fautes d'orthographe.

J'aimerais bien savoir qui a effectué ce travail parce que si nous l'avons payé, je pense très sincèrement qu'il faut redemander les sous en retour.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci M. le Président.

J'ai deux questions. La première c'est que j'ai lu dans l'Actu Vernier que cette année, les Promotions auront le même horaire que l'année passée. Je n'ai pas de terme pour qualifier l'horaire de l'année passée. Il y a eu des plaintes des associations, des parents, des enseignants.

14h00 avec 40 degrés.

Et on refait la même chose cette année. C'est incompréhensible.

Je ne suis pas la seule car j'ai été interpellée par des enseignants de l'école du Lignon qui m'ont demandé confirmation ou s'il s'agissait d'une erreur de l'Actu Vernier.

La deuxième. Pourquoi les écoles ne font plus la Fête des écoles ? Là aussi, il n'y a pas vraiment d'explication et les parents ne comprennent pas pourquoi nous n'avons pas de Fête des écoles.

En tout cas, c'est le cas aux Avanchets. Je ne sais pas si c'est le cas dans les autres écoles.

Je trouve quand même assez triste.

M. NOBS, Président : merci Mme ROCH.

M. STAUB souhaite vous répondre.

M. STAUB, Conseiller administratif : pour la deuxième question, c'est une conséquence directe du fait que nous n'avons pas eu de Conseil municipal jusqu'à fin mars.

Vous vous rappelez quand nous avons changé l'horaire, nous vous avons dit qu'à terme, nous serions la seule Commune qui continuerait d'avoir des fêtes organisées dans les écoles. Les enseignants nous ont dit que ce n'était pas à eux de les organiser. Ce qui est assez vrai. Nous avons dit que nous allions arrêter.

Nous nous étions engagés à le faire pour cette année. Mais, en dehors des discussions que nous avons eues, nous devons engager les coûts à partir de janvier. Nous ne pouvons pas organiser cela en deux minutes.

Ce sera présenté dans le budget 2027. Le projet est prévu sur une journée entière des petits aux grands avec une grande fête au village.

Vous imaginez bien que cela demande des budgets supplémentaires que nous n'avons pas, raison pour laquelle nous avons dû renoncer.

Nous avons approché toutes les écoles, les associations de parents pour leur dire que nous pouvions les appuyer dans l'organisation. Par exemple, l'association des parents de Vernier-Village le fait.

Mais dans d'autres écoles, malgré nos relances, les enseignants ont répondu que ce n'était pas de leur responsabilité et qu'ils ne voulaient pas le faire.

Ces discussions ont eu lieu juste après le drame de Montana et je dois avouer qu'il y a eu une crainte chez les enseignants d'être tenus responsables en cas de problème s'ils devaient organiser cet événement.

Nous nous sommes donc retrouvés, malgré nos relances, avec cette situation dont – je dois le dire – personne n'est vraiment responsable puisque nous avons décidé de reprendre cet événement et que les enseignants en avaient pris acte.

Nous avons dû dire, la mort dans l'âme, que nous n'y arriverons pas.

Concernant l'horaire, M. AGRAMUNT va répondre, mais ce n'est plus le même horaire.

M. NOBS, Président : merci.

M. AGRAMUNT, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Maire : merci Mme la Conseillère municipale pour cette interrogation.

Vous ne m'entendez pas ? C'est fait exprès !

J'ai regardé l'Actu Vernier qui a été publié tout récemment et c'est vrai qu'il est indiqué « *jeux et restauration dès 14h* ». Il est ensuite indiqué « *traditionnel cortège des élèves des écoles de 1P à 4P en fin d'après-midi* » puis « *concert, animations musicales jusqu'à minuit* ».

Sauf erreur de ma part, l'année passée les élèves étaient invités à venir dès 14h. Là, il y a un décalage. Selon nos informations, les cortèges commenceront à 16h30.

Peut-être que l'indication de 14h30 est malvenue mais elle concerne les stands de nourriture. Ce n'est pas forcément à cette heure que les élèves doivent arriver, conformément à ce qui a été fixé avec les écoles.

Mais j'entends votre message et il est pris en compte pour la prochaine fois. Merci.

M. NOBS, Président : merci M. AGRAMUNT.

Mme SULJIC, vous avez la parole.

Normalement, nous partions de gauche à droite.

Mme SULJIC : merci M. le Président.

J'ai une question pour le Conseil administratif. Savez-vous qui est derrière le projet du club de football Avanchet-Étang FC ?

M. NOBS, Président : M. STAUB va vous répondre.

M. STAUB, Maire : c'est un peu plus complexe que cela.

Nous avons trois groupes de personnes qui désirent créer un club.

Nous ne voulons pas faire comme la Ville de Genève ou le Grand-Saconnex qui multiplient les clubs par infrastructure.

Mme ROCH, vous êtes l'une des proposantes.

Comme nous ne voulons pas faire de ce projet un fait du prince où la décision viendrait du Conseil administratif, nous avons donc mené des entretiens avec les différents clubs et nous avons mis en place un comité composé de gens de l'Administration qui s'appuie sur l'ACGF et autres pour être objectifs.

Je ne veux plus avoir à faire à des bastons politiques – je suis désolé de l'expression – pour des questions de clubs aux Avanchets. Cette question est terminée parce que nous en avons assez souffert à Vernier.

Oui, il y a des gens qui sont derrière ce projet.

Nous allons faire une évaluation des trois projets présentés et ensuite le comité émettra un préavis auprès du Conseil administratif qui vous rendra cette décision.

Nous ne pouvons pas faire plus transparent.

Oui, il y a des gens derrière ces projets. Je pense que vous parlez de l'un d'eux. Nous les évaluons au niveau de leur sérieux, du nombre de personnes concernées et de ce qui s'est passé antérieurement.

Nous rendrons une décision aussi claire que possible.

Si vous me permettez, aucune commune n'a pratiqué d'une manière aussi claire, transparente et objective afin d'essayer de trouver une solution. Le but est de sortir de cette problématique.

Je ne connais pas personnellement les personnes derrière les projets, à part Mme ROCH.

Nous essayons d'être le plus objectif possible parce que la cité des Avanchets mérite d'avoir un club, mérite aussi de sortir de ce qui a été fait avec ce club, c'est-à-dire une guerre politique, et Mme ROCH en a aussi fait les frais.

La réponse courte est « je ne sais pas » mais cela me permet de vous dire que nous sommes à bout touchant sur ce processus, que nous allons pouvoir prendre une décision et que nous vous communiquerons évidemment la décision.

Sachez que notre décision se basera sur une recommandation d'un comité d'experts où il n'y a pas que des gens de l'Administration pour pouvoir avoir autant d'indépendance que possible.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

Nous avons encore une question orale de M. AUBERT.

M. AUBERT : merci M. le Président.

J'avais deux initiatives.

La première. Est-il possible de revisiter le Centre culturel avant que le chantier soit terminé ? Je sais qu'il y a eu des visites mais si nous pouvions en prévoir une à notre rencontre pour avoir un état du lieu.

Deuxièmement, et plus ingénieux, serait-il possible ou imaginable – je sais que Mme FRAGA l'avait déjà demandé – de faire une espèce d'immersion avec une équipe de Correspondants de nuit sur le terrain pour voir ce qu'ils font ?

Merci.

M. NOBS, Président : M. AGRAMUNT, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Maire : merci beaucoup.

Je vais vous répondre sur le volet culturel et de la visite de Concorde espace culture.

Comme vous avez voté ce soir la continuité avec les douzièmes provisionnels, nous avons une place qui se libère aujourd'hui dans notre programme, à savoir le mardi 2 juin à 18h30.

Il était prévu, en fonction du résultat de ce soir, de vous inviter pour une visite culturelle à ce moment en lieu et place de la TCR.

Vous devrez recevoir une invitation formelle demain matin du Service de la culture et communication, voire du Secrétariat général.

J'aurais dû le dire dans les communications.

M. NOBS, Président : merci M. AGRAMUNT.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Maire : c'était une date qui était déjà réservée dans l'agenda, c'est pour cela que nous nous permettons d'organiser cette visite à ce moment précisément.

Concernant les Correspondants de nuit, je vais redemander car il y a des questions de sécurité, de protection de la personnalité des gens rencontrés.

Je vous assure, Mme FRAGA, je vais redemander ce qu'il est possible de faire.

Je ne suis pas sûr de vous répondre positivement mais je peux vous garantir que je vais faire le maximum pour voir ce que nous pouvons mettre en place.

J'ai compris votre demande. Je n'ai rien à cacher mais c'est que je ne m'y rends pas moi-même – comme je vous l'avais déjà dit – parce que cela pose des problématiques.

Mais je vais voir ce qu'il est possible de faire et quelle est la solution qui se rapproche de vos demandes, Mme FRAGA et M. AUBERT.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

Je crois savoir que le Conseil administratif veut vous apporter des réponses à des questions orales posées précédemment.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie.

Effectivement, j'avais une question de M. BEER concernant la passerelle dont j'ai parlé tout à l'heure en réponse anticipée à M. MAGNIN.

Le CCL est en train de faire un appel d'offre pour trouver un bureau d'ingénieurs afin de déterminer l'ampleur des travaux à venir, à savoir faut-il démolir entièrement la passerelle ou juste détruire le tablier ou décarboner.

Dès que nous aurons l'information sur la nature des travaux, nous la transmettrons au Conseil municipal et aux habitants pour qui nous savons combien cette passerelle est importante pour se rendre au centre commercial depuis Aïre.

M. NOBS, Président : merci M. BUSCHBECK.

M. AGRAMUNT, vous avez la parole.

Départ de Mme ROCH à 00h09.

M. AGRAMUNT, Maire : merci M. le Président.

J'ai deux réponses. Une pour M. BRINER. Je lui ai promis que je reviendrai à la suite des discussions avec le SCIAG pour avoir des informations par rapport aux cookies sur CMNET. C'est bien ce que je vous avais indiqué la première fois.

C'est une question de sécurité, raison pour laquelle il n'y a pas une extension du temps pour la durée de l'ouverture sur ce site internet, donc CMNET et que vous devez vous reloguer plusieurs fois.

Après j'ai une deuxième réponse. C'est pour M. AUBERT qui avait posé la question sur le local communal Gordon-Bennett. Il demandait en substance comment pouvoir y accéder car il avait essayé avec l'Association pour laquelle il est Président et n'avait pas réussi à avoir une place.

Je vais faire un bref rappel historique car je sais qu'après vous avez faim et que vous voulez boire des coups ou pas !

Ce local fait 66,2 m2 et il est mis à disposition de la Commune depuis le 16 décembre 2012 à titre gracieux. La Commune paie uniquement des charges à hauteur de CHF 1'992.00/an. Dès lors et en raison de différentes nuisances, nous avons adapté le dispositif car la salle n'est pas adaptée pour l'absorption des sons et des bruits. Il y a eu passablement de problématiques à ce niveau et où les gens outrepassaient l'utilisation normale d'une salle. Elle était aussi mise à disposition pour les anniversaires. Nous avons modifié cela il y a deux ans en arrière.

Si vous le souhaitez, j'invite aujourd'hui votre association à transmettre une demande au Service guichet prestations pour avoir, le cas échéant, une disponibilité dans cette salle. Elle est utilisée par un club informatique et des réunions ponctuelles. Ce ne sont pas des réunions bruyantes, ni des fêtes d'anniversaire, car c'est ce genre de manifestation qui posait problème à votre voisinage, car je sais que vous habitez dans ce lieu.

M. NOBS, Président : merci M. AGRAMUNT.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Maire : Mme GAXHERRI, qui est partie, m'avait posé une question au sujet de jeunes qui bloquaient les allées 39 et suivantes au Lignon et qui seraient armés.

Après vérification, nous avons quasiment aucun rapport sur la question. La Police cantonale y est allée une seule fois, je ne peux pas donner les détails et il n'était pas question d'arme. Quand la Police cantonale est arrivée, il n'y avait rien.

La Police municipale n'avait rien dans ses *logs*.

Je l'invite donc à appeler la Police cantonale, même maintenant, pour décrire la situation parce que dans les données, nous n'avons qu'un appel à la Police cantonale qui n'est pas comparable avec ce qui a été décrit.

Il faudrait donc des informations supplémentaires, notamment pour la Police cantonale.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

Il est minuit douze. Nous pouvons lever la séance.

N'oubliez pas de ranger les batteries et de retirer les cartes des appareils.

La prochaine plénière est prévue le 23 juin 2026.

Merci à tous pour votre participation et bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 00h12.

Barbara LANZILAO
Secrétaire

Howard NOBS
Président